

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

117^e année

19 janvier 1985
No 3

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

117^e année
19 janvier 1985
No 3

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l'	118
Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'	136
Assurance-récolte, Loi sur l'	137
Avis divers	140
Caisses d'épargne et de crédit, Loi sur les	144
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le	145
Code de procédure civile	149
Compagnies, Loi sur les	150
Compagnies minières, Loi sur les	158
Curatelle publique, Loi sur la	158
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les	117
Ministères, Avis concernant les	160
Nomination(s)	161
Protection du territoire agricole, Loi sur la	162
Soumissions, Demandes de	162
Syndicats professionnels, Loi sur les	165
Vente(s) par licitation	165
Ventes par shérif	166
Ventes pour taxes, avis de publication	185

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publication requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte origi-

nal doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la *Gazette officielle*
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Secteur des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Amendement

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été amendées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES JARDINS BOURASSA	1984 08 14	1984 12 20	2406, Quatre-Bourgeois, app. 301, Ste-Foy
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TERRASSE TURGEON-PERIGNY	1984 10 29	1984 12 21	Édifice Port de Montréal, aile no 2, local 202, Cité-du-Havre
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 1750 CEDAR INC., SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1983 10 17	1984 12 21	159, rue Gérald, LaSalle

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure,
district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

11

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
6240-6250 BIENVILLE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1984 12 20	475, St-Charles ouest, app. 118, Longueuil
PREMIUM HOTELS, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE <i>PREMIUM HOTELS LIMITED PARTNERSHIP</i>	1984 12 20	6700, route Trans-Canada, Pointe-Claire
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 5680 GRANDE ALLÉE	1984 12 21	Édifice Port de Montréal, aile no 2, local 202, Cité-du-Havre
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BROSSARD	1984 12 21	4, place du Commerce, local 550, Île-des-Soeurs, Verdun
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CHOMEDEY	1984 12 21	4, place du Commerce, local 550, Île-des-Soeurs, Verdun
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CÔTE VERTU	1984 12 20	1030, rue Cherrier, app. 207, Montréal
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LANGELIER	1984 12 21	4, place du Commerce, local 550, Île-des-Soeurs, Verdun

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MEDICAIR	1984 12 19	1010, Sherbrooke ouest, local 1100, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE MIDLAND ENR.	1984 12 20	6868, Jarry est, Montréal
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VIMONT	1984 12 21	4, place du Commerce, local 550, Île-des-Soeurs, Verdun

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure,
district judiciaire de Montréal.*
CLAUDE LEBEAU

11

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

L.R.Q., chapitre A-2.1, art. 8 et 17

AVIS PUBLIC

La présente publication dresse la liste des organismes assujettis à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Il indique le nom, le titre, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels au sein de chacun des organismes publics assujettis à la Loi.

L'indication d'un astérisque devant le nom de certains organismes signifie que la personne responsable de la Loi au sein de cet organisme est celle qui détient la plus haute autorité, mais qu'elle n'a pas délégué tout ou partie de ses fonctions, comme l'y autorise l'article 8 de la Loi sur l'accès.

Par ailleurs, les organismes dont le nom n'est pas précédé d'un astérisque *donnent officiellement avis* que la personne ayant la plus haute autorité au sein de l'organisme public concerné a conservé ou a délégué tout ou partie de ses fonctions à un autre membre de son organisme ou de son conseil d'administration, selon le cas, ou encore à un autre membre de son personnel de direction.

MINISTÈRES

AFFAIRES CULTURELLES

FRANCINE GAGON

DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS PAR INTÉRIM

225, GRANDE-ALLÉE EST

QUÉBEC (QUÉBEC)

G1R 5G5

AFFAIRES MUNICIPALES

DENNIS PAKENHAM (ACCÈS DOC.)

DIRECTEUR ADJ. DU SERVICE JURIDIQUE

20, AVENUE CHAUVEAU

QUÉBEC (QUÉBEC)

G1R 4J3 (418) 643-2070

YVON VERRETTE (PROT. RENS.)

DIRECTEUR DE LA GESTION

20, AVENUE CHAUVEAU

QUÉBEC (QUÉBEC)

G1R 4J3 (418) 643-5007

ÉNERGIE ET RESSOURCES

LOUISE BOUCHER

SECÉTAIRE DU MINISTÈRE

200B, CHEMIN STE-FOY

QUÉBEC (QUÉBEC)

G1R 4X7 (418) 643-4676

RELATIONS INTERNATIONALES

ROBERT LALIBERTÉ

SECRETÉAIRE

1225, PLACE GEORGES V
ÉDIFICE H
QUÉBEC (QUÉBEC)
G1R 4Z7 (418) 643-8010

TRAVAIL

JEAN-PIERRE MARCIL

DIRECTEUR DES SUPPORTS À L'INFORMATION

425, RUE SAINT-AMABLE
QUÉBEC (QUÉBEC)
G1R 4Z1 (418) 643-4817**LOUISE POIRIER (PROT. RENS.)**

CHEF DU SERVICE DES RESS. HUMAINES

255, CRÉMAZIE EST
MONTREAL (QUEBEC)
H2M 1L5 (514) 873-2680RÉGIE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
(RAAQ)**ANNE-MARIE BILODEAU**

SECRETÉAIRE

1134, CHEMIN SAINT-LOUIS
6^e ÉTAGE
SILLERY (QUÉBEC)
G1S 1E5 (418) 643-6852

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

GUY JOANNIS

SECRETÉAIRE GÉNÉRAL

475, RUE SAINT-AMABLE
7^e ÉTAGE
QUÉBEC (QUÉBEC)
G1R 4X9 (418) 643-1259

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

MARCEL RHÉAUME

DIR. DES NORMES ET DE L'INSP. PROF.

900, PLACE D'YOUVILLE
QUÉBEC (QUÉBEC)
G1R 3P7 (418) 643-4873ORGANISMES
GOUVERNEMENTAUX

QUÉBEC

*COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE
LA BAIE JAMES**JANINE AUGER**

PRÉSIDENTE

2360, CHEMIN SAJNTE-FOY
SAJNTE-FOY (QUÉBEC)
G1V 4H2 (418) 643-3921COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE
RETRAITE ET D'ASSURANCES**ROLAND GUÉRIN**

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS

2875, BOUL. LAURIER
2^e ÉTAGE
SAJNTE-FOY (QUÉBEC)
G1V 4J8 (418) 643-4881

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ROSAIRE TREMBLAY

DIRECTEUR DES RENSEIGNEMENTS ET COMMUNICATION

585, BOUL. CHAREST EST
QUÉBEC (QUÉBEC)
G1K 7W5 (418) 643-5673

*CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

PIERRE LUCIER

PRÉSIDENT

2050, BOUL. ST-CYRILLE OUEST
SAJNTE-FOY (QUÉBEC)
G1V 2K8 (418) 643-3850OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS
ET PIÉGEURS CRIS**ROGER GRENIER**

PRÉSIDENT

2700, BOUL. LAURIER
TOUR FRONTENAC, SUITE 703
SAJNTE-FOY (QUÉBEC)
G1V 2L8 (418) 643-7300

MONTREAL

COMITÉ DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

JEAN-FRANÇOIS BOULAIS

CONSEILLER JURIDIQUE

505, BOUL. DORCHESTER OUEST
12^e ÉTAGE
MONTREAL (QUÉBEC)
H2Z 1A8 (514) 873-5428

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTREAL

JEAN-GUY SYLVAIN

VICE-PRÉS. À L'ADM. (ACCÈS DOC.)

201, AVENUE VIGER OUEST
MONTREAL (QUÉBEC)
H2Z 1X7 (514) 871-8122**LOUISE LEMIRE**

DIR. AUX RESSOURCES HUMAINES (PROT. RENS.)

201, AVENUE VIGER OUEST
MONTREAL (QUÉBEC)
H2Z 1X7 (514) 871-8122

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE

SUZANNE PAQUET

DIRECTRICE GÉNÉRALE

276, RUE SAINT-JACQUES
SUITE 310, 3^e ÉTAGE
MONTREAL (QUÉBEC)
H2Y 1N3 (514) 842-8741

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

CENTRES LOCAUX DE SERVICES COMMUNAUTAIRES (CLSC)

BAS-SAINT-LAURENT/GASPÉSIE

CLSC LA SALINE

CLÉMENT MICHEL
DIRECTEUR GÉNÉRAL

141, BOUL. GRAND PABOS OUEST
C.P. 1 478
CHANDLER (QUÉBEC)
G0C 1K0 (418) 689-6695

MONTREAL

CLSC HOCHELAGA-MAISONNEUVE

PIERRE PARÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL

1620, AVENUE DE LA SALLE
MONTREAL (QUÉBEC)
H1V 2J8 (514) 253-2181

CLSC LA CHENAIE

MARCEL LEMERISE
DIRECTEUR GÉNÉRAL

1266, RUE LEMAY
C.P. 370
ACTON-VALE (QUÉBEC)
J0H 1A0 (514) 546-3225

CLSC LONGUEUIL-OUEST

LUC GENEST
DIRECTEUR GÉNÉRAL

201, BOUL. CURÉ-POIRIER OUEST
LONGUEUIL (QUÉBEC)
J4J 2G4 (514) 651-9830

CLSC SAINT-HENRI

SERGE PICHER
DIRECTEUR GÉNÉRAL

4377, RUE NOTRE-DAME OUEST
MONTREAL (QUÉBEC)
H4C 1R9 (514) 933-7541

OUTAOUAIS

CLSC DE LA DESERT

GASTON GAGNON
ADJOINT ADMINISTRATIF

144, RUE PRINCIPALE SUD
MANIWAKI (QUÉBEC)
J9E 1Z6 (819) 449-2513

CLSC LE MOULIN

ROBERT ALLARD
DIRECTEUR GÉNÉRAL

175, RUE MAPLE
GATINEAU (QUÉBEC)
J8P 5B9 (819) 663-9214

CÔTE-NORD

CENTRE DE SANTÉ DE PORT-CARTIER

JEAN-MARC MALONEY
DIRECTEUR GÉNÉRAL

103, BOUL. DES ROCHELOS
PORT-CARTIER (QUÉBEC)
G5B 1K5 (418) 766-2715

CENTRES DE SERVICES SOCIAUX (CSS)

BAS-SAINT-LAURENT/GASPÉSIE

CSS DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

GEORGES CABOT (ACCÈS DOC.)
DIRECTEUR GÉNÉRAL

205, BOUL. YORK OUEST
C.P. 39
GASPÉ (QUÉBEC)
G0C 1R0 (418) 368-3381

CLAUDETTE BÉLAIR (PROT. RENS.) (DOSSIERS DES BÉNÉFICIAIRES)

DIR. GESTION DES PROG. ET SERV. PROF.

205, BOUL. YORK OUEST
C.P. 39
GASPÉ (QUÉBEC)

G0C 1R0 (418) 368-3381

MICHEL LACHAPPELLE (PROT. RENS.) (DOSSIERS DU PERSONNEL)

DIR. DES SERVICES ADMINISTRATIFS

205, BOUL. YORK OUEST
C.P. 39
GASPÉ (QUÉBEC)
G0C 1R0 (418) 368-3381

MONTREAL

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX VILLE-MARIE

MICHELINE LABERGE
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

4018, RUE SAINTE-CATHERINE OUEST
WESTMOUNT (QUÉBEC)
H3Z 1P2 (514) 989-1885

NORD-OUEST DU QUÉBEC

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

MADELEINE BISSON
DIRECTRICE DES SERVICES PROF.

341, RUE PRINCIPALE-NORD
5^e ÉTAGE
AMOS (QUÉBEC)
J9T 2L8 (819) 732-3244

CENTRES D'ACCUEIL**BAS-SAINT-LAURENT/GASPÉSIE**

CORPORATION DU FOYER D'ACCUEIL DE MATANE INC.
(LA)

MARCEL NOLET
DIRECTEUR GÉNÉRAL

150, AVENUE SAINT-JÉRÔME
MATANE (QUÉBEC)
G4W 3A2 (418) 562-4154

CENTRE D'ACCUEIL RELAIS JEUNE EST

PIERRE SAINT-PIERRE
DIRECTEUR GÉNÉRAL

84, RUE SAINT-GERMAIN EST
LOCAL 216
RIMOUSKI (QUÉBEC)

SAGUENAY/LAC-SAINT-JEAN

CENTRART

SYLVIE BERGERON

DIRECTRICE DES SERVICES PROFESSIONNELS DE RÉADAPTATION

1331, 2^e AVENUE
C.P. 83
LA BAIE (QUÉBEC)
G7B 1M6 (418) 544-7383

QUÉBEC

CENTRE CARDINAL VILLENEUVE INC.

BERNARD TREMBLAY (ACCÈS DOC.)

DIRECTEUR GÉNÉRAL

2975, CHEMIN SAINT-LOUIS
SAINTE-FOY (QUÉBEC)
G1W 1P9 (418) 653-8766

MONIQUE RIOUX (PROT. RENS.) (DOSSIERS DES BÉNÉFICIAIRES)

DIRECTRICE DES SERVICES PROF.

2975, CHEMIN SAINT-LOUIS
SAINTE-FOY (QUÉBEC)
G1W 1P9 (418) 653-8766

LYETTE CHEDORE (PROT. RENS.)

CHEF DE SERVICE DES RES. HUM.

2975, CHEMIN SAINTE-FOY
SAINTE-FOY (QUÉBEC)
G1W 1P9 (418) 653-8766

*CENTRE D'ACCUEIL CINQUIÈME SAISON

FRANÇOIS PIGEON

PRÉSIDENT

2475, AVENUE ST-VIATEUR
BEAUPORT (QUÉBEC)
G1E 6E8 (418) 661-3707

CENTRE D'ACCUEIL THÉRÈSE MARTIN

ÉMILE ÉMOND

DIRECTEUR GÉNÉRAL

100, CHEMIN DE LA PETITE ANSE
RIVIÈRE-OUELLE (QUÉBEC)
G0L 2C0 (418) 856-1941

FOYER DE NOTRE-DAME DU SACRÉ-COEUR DE
SAINT-SIMÉON INC.

BENOIT GUÉRIN

DIRECTEUR

371, RUE SAINT-LAURENT
C.P. 7
SAINT-SIMÉON (QUÉBEC)
G0T 1X0 (418) 638-2244

FOYER DESJARDINS

BERTHE GOBEIL

DIRECTRICE GÉNÉRALE

122, RUE PRINCIPALE
SAINT-ANDRÉ (QUÉBEC)
G0L 2H0 (418) 493-2112

FOYER DE SAINTE-PERPÉTUE DE L'ISLET INC.

DONAT PELLETIER

DIRECTEUR GÉNÉRAL

8, AVENUE DU FOYER
C.P. 370
SAINTE-PERPÉTUE (QUÉBEC)
G0R 3Z0 (418) 359-2247

OASIS DE L'ENFANCE (SAINT-CYPRIEN) INC. (L')

GAÉTAN ÉMOND

DIRECTEUR GÉNÉRAL

101, RUE DE L'ÉGLISE
C.P. 159
SAINT-CYPRIEN (QUÉBEC)
G0L 2P0 (418) 963-2016

VILLA FRASERVILLE INC.

YVES ROUSSEL

DIRECTEUR GÉNÉRAL

70, RUE SAINT-HENRI
RIVIÈRE-DU-LOUP (QUÉBEC)
G5R 2A1 (418) 862-7251

VILLA SAINT-ODILON

SÉBASTIEN RANCOURT

DIRECTEUR GÉNÉRAL

377, RUE LANGEVIN
C.P. 39
SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE (QUÉBEC)
G0S 3A0 (418) 464-4731

TROIS-RIVIÈRES

CORPORATION DU CENTRE D'ACCUEIL DE LA TUQUE
INC.

MARJOLAINE SAINT-PIERRE

DIRECTRICE DES SOINS DE SANTÉ

455, RUE SAINT-ANTOINE
C.P. 696
LA TUQUE (QUÉBEC)
G9X 3P5 (819) 523-9549

MICHELLE OUELLET-BOILEAU

CHEF DE SERVICE DU CENTRE DE JOUR

455, RUE SAINT-ANTOINE
C.P. 696
LA TUQUE (QUÉBEC)
G9X 3P5 (819) 523-9549

FOYER DE FORTIERVILLE INC.

RAYMOND DION

DIRECTEUR GÉNÉRAL

2130, RANG ST-ALPHONSE
FORTIERVILLE (QUÉBEC)
G0S 1J0 (819) 287-5906

FOYER ROMAIN BECQUET

CLAUDE BERGERON
DIRECTEUR GÉNÉRAL
255, ROUTE MARIE-VICTORIN
LES BECQUETS (QUÉBEC)
G0X 2Z0 (819) 263-2245

MONTREAL**À LA CROISÉE**

JACQUES STEINGUE
DIRECTEUR GÉNÉRAL
8700, PLACE RAY-LAWSON
ANJOU (QUÉBEC)
H1J 1Z2 (514) 351-2234

ATELIERS RIVERAINS (LES)

SYLVIE DUCASSE
COORDONNATRICE DES PROGRAMMES
15, RUE ALBERT
SOREL (QUÉBEC)
J3P 3T9 (514) 743-1213

ATELIERS RICHELIEU (LES)

ANTOINE THÉRIAULT
DIRECTEUR GÉNÉRAL
35, RUE ST-CHARLES
BELOEIL (QUÉBEC)
J3G 4L2 (514) 467-0501

CENTRE D'ACCUEIL MIRIAM (LE)

DANIEL E. STEVENS
DIRECTEUR GÉNÉRAL
4321, AVENUE GUIMONT
LAVAL (QUÉBEC)
H7W 1E7 (514) 681-9256

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINT-BENOÎT

PAULINE LA ROCHE
DIRECTRICE GÉNÉRALE
9100, RUE DUMOUCHEL
SAINT-BENOÎT (QUÉBEC)
J0N 1K0 (514) 258-2481

CENTRE D'ACCUEIL DE COWANSVILLE

LUCIEN RIOUX
DIRECTEUR GÉNÉRAL
200, RUE PRINCIPALE
COWANSVILLE (QUÉBEC)
J2K 1J2 (514) 263-5142

CENTRE D'ACCUEIL ANNE LESEIGNEUR

JACQUES BOILY
DIRECTEUR GÉNÉRAL
1501, RUE SALABERRY
CHAMBLY (QUÉBEC)
J3L 4V8 (514) 658-4341

CENTRE D'ACCUEIL NAZAIRE PICHÉ

YVON CARRIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
150, 15^e AVENUE
LACHINE (QUÉBEC)
H8S 3L9 (514) 637-2326

LUCIE LABARRE
DIRECTRICE DES SOINS

150, 15^e AVENUE
LACHINE (QUÉBEC)
H8S 3L9 (514) 637-2326

CENTRE D'ACCUEIL RÉAL MOREL

JOSÉ LEMOINE
DIRECTEUR GÉNÉRAL
3500, RUE WELLINGTON
VERDUN (QUÉBEC)
H4G 1T3 (514) 761-5874

CENTRE D'ACCUEIL CAPROL-RAYON DE SOLEIL

JEAN-JACQUES CAMÉRA
DIR. DU SERVICE PROF. ET DE RÉADAP.
2000, RUE CUNARD
CHOMEDEY DE LAVAL (QUÉBEC)
CHRISTIANE GEOFFROY
AGENTE DE LA GESTION DU PERSONNEL
1154, RUE BERLIER
CHOMEDEY DE LAVAL (QUÉBEC)
H7L 3R9 (514) 668-9840

CENTRE DE RÉADAPTATION LUCIE-BRUNEAU

JACQUES-GILLES LABERGE
DIRECTEUR GÉNÉRAL
2275, AVENUE LAURIER EST
MONTREAL (QUÉBEC)
H2H 2N8 (514) 527-4521

CENTRE ROSALIE JETTE

DENIS CARON (ACCÈS DOC./PROT. RENS.) (DOSSIERS DU PERS.)
DIR. DES SERVICES DE RÉADAPTATION
4245, AVENUE LAVAL
MONTREAL (QUÉBEC)
H2W 2J6 (514) 842-5283

PIERRE BEAUBIEN (PROT. RENS.) (DOSSIERS DES BÉNÉFICIAIRES)

DIR. DES SERVICES PROFESSIONNELS
4245, AVENUE LAVAL
MONTREAL (QUÉBEC)
H2W 2J6 (514) 842-5283

CENTRES D'ACCUEIL LANAUDIÈRE (LES)

YVON POIRIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
60, BOUL. AUBERT
REPENTIGNY (QUÉBEC)
J6A 4N8 (514) 585-5933

CENTRES D'ACCUEIL SAINTE-ÉLIZABETH ET SAINT-THOMAS

P.-YVES LAVIOLETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL
2410, RUE PRINCIPALE
SAINTE-ÉLISABETH (QUÉBEC)
J0K 2J0 (514) 756-1036

FOYER DE RIGAUD INC.

LÉONARD VINCENT (PAR INTÉRIM)
DIRECTEUR GÉNÉRAL
5, RUE D'AMOUR
C.P. 370
RIGAUD (QUÉBEC)
J0P 1P0 (514) 451-5320

INSTITUT DOMINIQUE SAVIO (MONTREAL)

ACHILLE FORTIN (PAR INTÉRIM) (ACCÈS DOC./PROT. RENS.) (DOSSIERS DU PERSONNEL)
DIRECTEUR GÉNÉRAL
9335, RUE SAINT-HUBERT
MONTREAL (QUÉBEC)
H2M 1Y7 (514) 381-4491

ROLAND MAISONNEUVE (PROT. RENS.) (DOSSIERS DES BÉNÉFICIAIRES)

DIR. DES SERVICES PROFESSIONNELS
9335, RUE SAINT-HUBERT
MONTREAL (QUÉBEC)
H2M 1Y7 (514) 381-4491

MAISON NOTRE-DAME DE LAVAL INC.

PIERRE PATENAUDE
DIRECTEUR GÉNÉRAL
310, BOUL. CARTIER
LAVAL-DES-RAPIDES (QUÉBEC)
H7N 2J2 (514) 382-1110

MANOIR CARTIERVILLE

GILBERT GAGNON
DIRECTEUR GÉNÉRAL
12235, RUE GRENET
MONTREAL (QUÉBEC)
H4J 2N9 (514) 337-7300

VILLA NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

GEORGETTE GAUTHIER (ACCÈS DOC.)
DIRECTRICE GÉNÉRALE
4434, BOUL. DÉCARIE
MONTREAL (QUÉBEC)
H4A 3P2 (514) 487-5756

PAUL BÉLANGER (PROT. RENS.) (DOSSIERS DES BÉNÉFICIAIRES)

DIRECTEUR DES SERVICES PROF.
4434, BOUL. DÉCARIE
MONTREAL (QUÉBEC)
H4A 3P2 (514) 487-5756

PATRICE BLAIS (PROT. RENS.) (DOSSIERS DU PERSONNEL)

CHEF DES RESSOURCES HUMAINES
4434, BOUL. DÉCARIE
MONTREAL (QUÉBEC)
H4A 3P2 (514) 487-5756

OUTAOUAIS**CENTRE D'ACCUEIL LA PETITE NATION**

ANDRÉ DUPUIS
DIRECTEUR GÉNÉRAL
76, RUE SAINT-ANDRÉ
C.P. 230
SAINT-ANDRÉ-AVELLIN (QUÉBEC)
J0V 1W0 (819) 983-2731

NICOLE FILION

DIRECTRICE DES SOINS INFIRMIERS
76, RUE SAINT-ANDRÉ
C.P. 230
SAINT-ANDRÉ-AVELLIN (QUÉBEC)
J0V 1W0 (819) 983-2731

CENTRE D'ACCUEIL LES JEUNES DE L'OUTAOUAIS

ROGER PAQUET
DIRECTEUR GÉNÉRAL
920, BOUL. SAINT-JOSEPH
HULL (QUÉBEC)
J8Z 1S9 (819) 777-3000

NORD-OUEST DU QUÉBEC**CENTRE D'ORIENTATION L'ÉTAPE INC.**

LUC PARADIS
DIRECTEUR GÉNÉRAL
700, BOUL. FOREST
VAL D'OR (QUÉBEC)
J9P 2L3 (819) 824-9618

MAISON (ROUYN-NORANDA) INC.

JEAN-CLAUDE BEAUCHEMIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL
40, RUE TARDIF OUEST
C.P. 1055
ROUYN (QUÉBEC)
J9X 5C8 (819) 762-6592

CENTRES HOSPITALIERS**BAS-SAINT-LAURENT/GASPÉSIE**

HÔTEL-DIEU DE GASPÉ
GÉRALD O'CONNOR
DIRECTEUR DU PERSONNEL
225, BOUL. YORK OUEST
C.P. 120
HAVRE DE GASPÉ (QUÉBEC)
G0C 1S0 (418) 368-3301

SAGUENAY/LAC-SAINT-JEAN**CENTRE HOSPITALIER DE JONQUIÈRE**

JEAN MICHAUD
DIRECTEUR GÉNÉRAL
2230, RUE DE L'HÔPITAL
C.P. 1200
JONQUIÈRE (QUÉBEC)
G7X 7X2 (418) 547-3651

HÔTEL-DIEU D'ALMA

JACQUES TREMBLAY
DIRECTEUR GÉNÉRAL
300, BOUL. CHAMPLAIN SUD
ALMA (QUÉBEC)
G8B 5W3 (418) 668-9696

HÔTEL-DIEU DE ROBERVAL

PAUL-ANDRÉ GARON
DIRECTEUR GÉNÉRAL
140, AVENUE LIZOTTE
ROBERVAL (QUÉBEC)
G8H 1B9 (418) 275-0110

QUÉBEC**CENTRE HOSPITALIER ROBERT GIFFARD**

RÉJEAN CANTIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL
2601, CHEMIN DE LA CANARDIÈRE
BEAUPORT (QUÉBEC)
G1J 2G3 (418) 663-5124

HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC

JEAN-JACQUES MIŊGUY
DIRECTEUR GÉNÉRAL
260, BOUL. L'ANGELIER
QUÉBEC (QUÉBEC)
G1K 5N1 (418) 529-0931

MONTREAL**CENTRE D'ACCUEIL DRAPEAU****CÉCILE CHARLEBOIS**

DIRECTRICE GÉNÉRALE

2, RUE BLAINVILLE EST
SAINTE-THÉRÈSE (QUÉBEC)
J7E 1L6 (514) 435-0856**CENTRE HOSPITALIER DU COMTÉ DE HUNTINGDON****PAUL-ANDRÉ GERVAIS**

DIRECTEUR GÉNÉRAL

198, RUE CHATEAUGUAY
HUNTINGDON (QUÉBEC)
J0S 1H0 (514) 264-6111**CENTRE HOSPITALIER JACQUES VIGER****GEORGES MATAKIAS**

DIRECTEUR GÉNÉRAL

1051, RUE SAINT-HUBERT
MONTREAL (QUÉBEC)
H2L 3Y5 (514) 842-7181**CENTRE HOSPITALIER THORACIQUE DE MONTREAL****GÉRARD BRONSARD**

DIRECTEUR DES SERVICES ADM.

3650, RUE SAINT-URBAIN
MONTREAL (QUÉBEC)
H2X 2P4 (514) 849-5201***CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES****RAYNALD BEAUCHEMIN**

PRÉSIDENT

4565, CHEMIN DE LA REINE MARIE
MONTREAL (QUÉBEC)
H3W 1W5 (514) 344-3700**CORPORATION DE L'HÔPITAL SAINT-CHARLES
BORROMÉE****J.-GILLES SENÉCAL (ACCÈS DOC.)**

DIRECTEUR GÉNÉRAL

66, BOUL. DORCHESTER EST
MONTREAL (QUÉBEC)
H2X 1N3 (514) 861-9331**PIERRE PAQUETTE (PROT. RENS.) (DOSSIERS DES
BÉNÉFICIAIRES)**

DIRECTEUR DES SERVICES PROF.

66, BOUL. DORCHESTER EST
MONTREAL (QUÉBEC)
H2X 1N3 (514) 861-9331**PIERRE SOURDIF (PROT. RENS.) (DOSSIERS DU PERSONNEL)**

DIRECTEUR DU PERSONNEL

66, BOUL. DORCHESTER EST
MONTREAL (QUÉBEC)
H2X 1N3 (514) 861-9331**HÔPITAL DES CONVALESCENTS DE MONTREAL INC.****MICHEL A. BRUNET**

DIRECTEUR GÉNÉRAL

6363, CHEMIN HUDSON
MONTREAL (QUÉBEC)
H3S 1M9 (514) 737-3661**HÔPITAL DOUGLAS****JOYCE BOILLAT**

DIRECTRICE DES SERVICES PROF.

6875, BOUL. LA SALLE
VERDUN (QUÉBEC)
H4H 1R3 (514) 761-6131**HÔPITAL GRACE DART****A.H. VAN DE VEN**

DIRECTEUR GÉNÉRAL

6085, RUE SHERBROOKE EST
MONTREAL (QUÉBEC)
H1N 1C2 (514) 256-9021**HÔPITAL MONT-SINAÏ****WALTER FRIETAG (ACCÈS DOC. / PROT. RENS.) (DOSSIERS DU
PERS.)**

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJ.

CHEMIN TRUDEL
C.P. 1000
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS (QUÉBEC)
J8C 3A4 (819) 326-2303**MICHAEL GROSZMAN (PROT. RENS.) (DOSSIERS DES
BÉNÉFICIAIRES)**

DIRECTEUR DES SERVICES HOSPITALIERS

CHEMIN TRUDEL
C.P. 1000
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS (QUÉBEC)
J8C 3A4 (819) 326-2303**HÔPITAL SAINT-LUC (L')****ROBERT RACICOT (ACCÈS DOC.)**

ADJ. AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

1058, RUE SAINT-DENIS
MONTREAL (QUÉBEC)
H2X 3J4 (514) 285-1525**CLAIRE SICOTTE (PROT. RENS.) (DOSSIERS DES
BÉNÉFICIAIRES)**

CHEF DU SERVICE DES ARCHIVES

1058, RUE SAINT-DENIS
MONTREAL (QUÉBEC)
H2X 3J4 (514) 285-1525**VINCENT VARACALLI (PROT. RENS.) (DOSSIERS DU
PERSONNEL)**

COORDONNATEUR ADM.

1058, RUE SAINT-DENIS
MONTREAL (QUÉBEC)
H2X 3J4 (514) 285-1525**INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTREAL****YVES LAROCHELLE**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF

5000, RUE BÉLANGER EST
MONTREAL (QUÉBEC)
H1T 1C8 (514) 376-3330**OUTAOUAIS****CENTRE HOSPITALIER DE BUCKINGHAM****FERNAND LAFLEUR**

DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

500, RUE BÉLANGER
BUCKINGHAM (QUÉBEC)
J8L 2M4 (819) 986-3341**CENTRE HOSPITALIER PIERRE-JANET****SAMIR A. NAOUM**

DIRECTEUR GÉNÉRAL

20, RUE PHARAND
HULL (QUÉBEC)
J9A 1K7 (819) 771-7761**CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE L'OUTAOUAIS****FRANÇOIS LATREILLE (ACCÈS DOC.)**

DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS

116, BOUL. LIONEL ÉMOND
HULL (QUÉBEC)
J8Y 1W7 (819) 776-1581

MADELEINE MORIN (PROT. RENS.) (DOSSIERS DES BÉNÉFICIAIRES)

CHEF DU SERVICE DES ARCHIVES MÉDICALES

116, BOUL. LIONEL ÉMOND
HULL (QUÉBEC)
J8Y 1W7 (819) 776-1581**RAYMOND BLOUIN (PROT. RENS.) (DOSSIERS DU PERSONNEL)**

DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

116, BOUL. LIONEL ÉMOND
HULL (QUÉBEC)
J8Y 1W7 (819) 776-1581**HÔPITAL NOTRE-DAME DE SAINTE-CROIX****GUY LEFÈVRE**

DIRECTEUR GÉNÉRAL

ROUTE RURALE 1
C.P. 504
MONT-LAURIER (QUÉBEC)
J9L 3G3 (819) 623-1234**NORD-OUEST DU QUÉBEC****CENTRE HOSPITALIER HÔTEL-DIEU D'AMOS****GUY DANSEREAU**

DIRECTEUR GÉNÉRAL

622, 4^e RUE OUEST
AMOS (QUÉBEC)
J9T 2S2 (819) 732-3341**CENTRE HOSPITALIER ROUYN-NORANDA****NORMAN LALIBERTÉ**

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

4, 9^e RUE
NORANDA (QUÉBEC)
J9X 2B2 (819) 764-5131**CÔTE-NORD****CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL
BAIE-COMEAU/HAUTERIVE****MARC FATTER**

DIRECTEUR GÉNÉRAL

635, BOUL. JOLIET
HAUTERIVE (QUÉBEC)
G5C 1P1 (418) 589-3701

ÉDUCATION

COMMISSIONS SCOLAIRES**BAS-SAINT-LAURENT/GASPÉSIE**

LA MITIS, CS DE

PATRICK BOULIANNE

SECRETÉIRE GÉNÉRAL

45, AVENUE DE LA GROTTÉ
MONT-JOLI (QUÉBEC)
G5H 1W4 (418) 775-7529**QUÉBEC**

CHAUVEAU, CSR

ROGER PLÉAU

SECRETÉIRE GÉNÉRAL

1, AVENUE CHAUVEAU
QUÉBEC (QUÉBEC)
G2C 1A1 (418) 842-8451

DES FRONTIÈRES, CS

JULES CÔTÉ

DIRECTEUR GÉNÉRAL

RUE DES ÉTUDIANTS
C.P. 99
POHÉNÉGAMOOK, (QUÉBEC)
G0L 4J0 (418) 893-5555

LAURE-CONAN, CS

JEAN-LOUIS DESPAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

250, RUE SAINT-ÉTIENNE
C.P. 668
LA MALBAIE (QUÉBEC)
G0T 1J0 (418) 665-3765**TROIS-RIVIÈRES**

BOIS-FRANCS, CSR DES

J. YVON POULIOT

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

40, BOUL. BOIS-FRANCS NORD
C.P. 40
VICTORIAVILLE (QUÉBEC)
G6P 6S5 (819) 758-7201

VICTORIAVILLE, CS DE

MARCEL LAURIN

SECRETÉIRE GÉNÉRAL

42, RUE MONFETTE
VICTORIAVILLE (QUÉBEC)
G6P 1K3 (819) 758-3125**MONTRÉAL**

BROSSARD, CS DE

JEAN-RENÉ HAMEL

DIRECTEUR GÉNÉRAL

3020, BOUL. ROME
BROSSARD (QUÉBEC)
J4Y 1W8 (514) 656-1450

CHOMEDEY DE LAVAL, CS

JEAN-GILLES LAFRANCE

SECRETÉIRE GÉNÉRAL

125, BOUL. DES PRAIRIES
LAVAL (QUÉBEC)
H7N 2T6 (514) 663-8660

DES MILLE-ÎLES, CS

LÉO DION

SECRETÉIRE GÉNÉRAL

2275, RUE HONORÉ-MERCIER
LAVAL (QUÉBEC)
H7L 2T1 (514) 625-6951

HONORÉ-MERCIER, CSR**PIERRE PRÉVOST**

SECRETÁIRE GÉNÉRAL

69, BOUL. SAINT-JOSEPH
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU (QUÉBEC)
J3B 1V8 (514) 348-3074**SAINTE-EXUPÉRY, CS****ANDRÉ BARRETTE**

SECRETÁIRE GÉNÉRAL

790, BOUL. QUINN
LONGUEUIL (QUÉBEC)
J4H 2N5 (514) 463-2230**OUTAOUAIS****HAUTE GATINEAU, CS DE LA****RALPH BAKER**

SECRETÁIRE GÉNÉRAL

331, RUE DU COUVENT
MANIWAKI (QUÉBEC)
J9E 1H5 (819) 449-4590**VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE, CS****LINE ALLAIRE**

CONSEILLÈRE EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

146 A, RUE MACLAREN EST
BUCKINGHAM (QUÉBEC)
J8L 1K1 (814) 986-5942**NORD-OUEST DU QUÉBEC****ABITIBI, CS****RITA BEAULIEU-BARETTE**

SECRETÁIRE GÉNÉRALE

500, RUE PRINCIPALE
LA SARRÉ (QUÉBEC)
J9Z 2A2 (819) 333-5411**HARRICANA, CSR****PIERRE TREMBLAY**

SECRETÁIRE GÉNÉRAL

341, RUE PRINCIPALE NORD
AMOS (QUÉBEC)
J9T 2L8 (819) 732-6561**QUÉVILLON, CS DE****LUCIEN VALLÉE**

DIRECTEUR GÉNÉRAL

223, PLACE QUÉVILLON
C.P. 70
LEBEL-SUR-QUÉVILLON (QUÉBEC)
J0Y 1X0 (819) 755-4833**CÉGÉPS****BAS-SAINT-LAURENT/GASPÉSIE****MATANE, COLLÈGE****RÉGINALD LAVERTU**

DIRECTEUR GÉNÉRAL

616, SAINT-RÉDEMPTEUR
MATANE (QUÉBEC)
G4W 3P7 (418) 562-1240**QUÉBEC****LA POCATIÈRE, COLLÈGE****J.-ALBERT ANCTIL**

ARCHIVISTE

140, 4^e AVENUE
LA POCATIÈRE (QUÉBEC)
G0R 1Z0 (418) 856-1525**CANTON-DE-L'EST****SHERBROOKE, COLLÈGE****JOCELYN VALLÉE**

SECRETÁIRE GÉNÉRAL

475, RUE PARC
SHERBROOKE (QUÉBEC)
J1H 5M7 (819) 564-6123**MONTREAL****AHUNTSIC, COLLÈGE****YVES MONGEAU**

SECRETÁIRE GÉNÉRAL

9155, RUE SAINT-HUBERT
MONTREAL (QUÉBEC)
H2M 1Y8 (514) 389-5921**ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS
SUBVENTIONNÉS****QUÉBEC****EXTERNAT SAINT-JEAN-EUDES****CAROL PELLETIER**

DIRECTEUR GÉNÉRAL

2350, AVENUE DU COLISÉE
QUÉBEC (QUÉBEC)
G1L 3Z9 (418) 529-4565**CANTONS-DE-L'EST****SÉMINAIRE DE SHERBROOKE****CLAUDE BUREAU**

SECRETÁIRE GÉNÉRAL

195 RUE MARQUETTE
C.P. 790
SHERBROOKE (QUÉBEC)
J1H 1L6 (819) 563-2050**MONTREAL****COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET****GILLES FORTIER**

REGISTRAIRE

1001, BOUL. CRÉMAZIE EST
MONTREAL (QUÉBEC)
H2M 1M3 (514) 381-4293

COLLÈGE DE MONTRÉAL**CHARLES SAINT-GERMAIN**

DIRECTEUR DES SERVICES PED

1931, RUE SHERBROOKE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H3H 1E3 (514) 933-7397**MARCEL BROUILLETTE**

DIRECTEUR DES SERV. AUX ÉTUDIANTS

1931, RUE SHERBROOKE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H3H 1E3 (514) 933-7397**COLLÈGE DUROCHER****JEANNINE THIFAUT**

DIRECTRICE ADJOINTE AUX SERV. PED

857, RIVERSIDE DRIVE
SAINT-LAMBERT (QUÉBEC)
J4P 1C2 (514) 465-7213**COLLÈGE JEAN DE BRÉBEUF INC.****RODOLPHE TREMBLAY**

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

3200, CHEMIN SAINTE-CATHERINE
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H3T 1C1 (514) 342-1320**GINETTE BONNEAU-DAIGNAULT (PROT. RENS.) (DOSSIERS DES ÉLÈVES)**

REGISTRAIRE

3200, CHEMIN SAINTE-CATHERINE
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H3T 1C1 (514) 342-1320**COLLÈGE MARIANOPOLIS****FRANÇOISE BOISVERT**

REGISTRAIRE

3880, CÔTE DES NEIGES
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H3H 1W1 (514) 931-8792**COLLÈGE SAINT-MAURICE****ÉDITH LAVOIE**

DIRECTRICE GÉNÉRALE

630, RUE GIROUARD OUEST
SAINT-HYACINTHE (QUÉBEC)
J2S 2Y3 (514) 773-7478**YVONNE DAUDELIN**

RESP. DU PERSONNEL ET SERV. FIN.

630, RUE GIROUARD OUEST
SAINT-HYACINTHE (QUÉBEC)
J2S 2Y3 (514) 773-7478**SÉMINAIRE DU SACRÉ-COEUR****MAURICE LÉGARÉ**

DIRECTEUR ADJOINT

1042, ROUTE 148
POINTE-AU CHÊNE (QUÉBEC)
J0V 1T0 (819) 242-2611**UNIVERSITÉS****QUÉBEC**ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE
(UNIVERSITÉ DU QUÉBEC)**ALBERT DUMAS**

SECÉTAIRE GÉNÉRAL

945, RUE WOLFE
SAINTE-FOY (QUÉBEC)
G1V 3J9 (418) 657-2489**MONTRÉAL**ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES DE
MONTRÉAL**J. DENIS DUQUETTE (ACCÈS DOC.)**

SECÉTAIRE GÉNÉRAL

5255, AVENUE DE CELLES
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H3T 1V6 (514) 343-4300**MAURICE PERREAULT (PROT. RENS.) (DOSSIERS DES ÉTUDIANTS)**

REGISTRAIRE

5255, AVENUE DE CELLES
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H3T 1V6 (514) 343-4300**MONIQUE TAILLEFER (PROT. RENS.) (DOSSIERS DU PERSONNEL)**

DIRECTRICE DU PERSONNEL

5255, AVENUE DE CELLES
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H3T 1V6 (514) 343-4300**MONTRÉAL, UNIVERSITÉ DE****MICHEL LESPÉRANCE (ACCÈS DOC.)**

SECÉTAIRE GÉNÉRAL

C.P. 6128
SUCCURSALE A
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H3C 3J7 (514) 343-6800**CLAUDE SAINT-ARNAUD (PROT. RENS.) (DOSSIERS DES ÉTUDIANTS)**

REGISTRAIRE

C.P. 6128
SUCCURSALE «A»
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H3C 3J7 (514) 343-6800**PIERRE-O. DUPRAS (PROT. RENS.) (DOSSIERS DU PERSONNEL)**

DIRECTEUR DU SERVICE DU PERSONNEL

C.P. 6128
SUCCURSALE «A»
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H3C 3J7 (514) 343-6800**NORMAND CINQ-MARS (PROT. RENS.) (DOSSIERS DU PERSONNEL)**

DIRECTEUR DU SERVICE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

C.P. 6128
SUCCURSALE «A»
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H3C 3J7 (514) 343-6800

AFFAIRES MUNICIPALES

MUNICIPALITÉS**BAS-SAINT-LAURENT/GASPÉSIE**

AMQUI (VILLE)

FRANÇOIS DURANLEAU

GREFFIER

20, AVENUE DU PARC
C.P. 784
AMQUI (QUÉBEC)
G0J 1B0 (418) 629-4242

CARLETON (VILLE)

ANDRÉ ALLARD
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
 776, BOUL. PERRON
 CARLETON (QUÉBEC)
 G0C 1J0 (418) 364-7434

NEW-CARLISLE

DOUGLAS SMOLLETT
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
 C.P. 40
 NEW-CARLISLE (QUÉBEC)
 G0C 1Z0 (418) 752-3141

PORT-DANIEL, PARTIE EST (CANTON)

ROBERT MC-INNIS
 MAIRE
 C.P. 116
 PORT-DANIEL EST (QUÉBEC)
 G0C 2N0 (418) 396-5225

BERNARD GRENIER
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
 C.P. 116
 PORT-DANIEL EST (QUÉBEC)
 G0C 2N0 (418) 396-5225

RIVIÈRE-À-CLAUDE

CLAUDINE AUCLAIR
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 C.P. 10
 RIVIÈRE-À-CLAUDE (QUÉBEC)
 G0E 1Z0 (418) 797-2422

SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE (PAROISSE)

HUGUETTE PROULX
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 ROUTE 5^e RANG EST
 LADRIÈRE (QUÉBEC)
 G0L 1P0 (418) 869-2582

SAINT-FABIEN (PAROISSE)

MURIELLE CLOUTIER
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 10, 7^e AVENUE
 C.P. 127
 SAINT-FABIEN (QUÉBEC)
 G0L 2Z0 (418) 869-2950

SAINT-JEAN-BAPTISTE-VIANNEY (PAROISSE)

ADRIEN BEAUPRÉ
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
 C.P. 39
 SAINT-VIANNEY (QUÉBEC)
 G0J 3J0 (418) 629-4481

SAINT-PIERRE-DU-LAC (PAROISSE)

FRANCE RINGUET
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 ROUTE 132
 VAL-BRILLANT (QUÉBEC)
 G0J 3L0 (418) 742-3480

SAINT-RAPHAËL-D'ALBERTVILLE (PAROISSE)

GÉRARD BERGER
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
 C.P. 8
 ALBERTVILLE (QUÉBEC)
 G0J 1A0 (418) 756-3289

SAINTE-FÉLICITÉ (PAROISSE)

DENISE B. OTIS
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 C.P. 55
 SAINTE-FÉLICITÉ (QUÉBEC)
 G0J 2K0 (418) 733-4230

SAINTE-FLAVIE (PAROISSE)

SUZANNE L. FOURNIER
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 775, ROUTE JACQUES-CARTIER
 SAINTE-FLAVIE (QUÉBEC)
 G0J 2L0 (418) 775-7050

VAL-BRILLANT (VILLAGE)

GUY LECLERC
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
 11, RUE SAINT-PIERRE OUEST
 C.P. 215
 VAL-BRILLANT (QUÉBEC)
 G0J 3L0 (418) 742-3212

SAGUENAY/LAC-SAINT-JEAN**NORMANDIN (VILLE)**

FLORIAN GIRARD
 GREFFIER
 1048, SAINT-CYRILLE
 C.P. 520
 NORMANDIN (QUÉBEC)
 G0W 2E0 274-2004

QUÉBEC**BAIE-SAINT-PAUL (VILLE)**

MAURICE LAVOIE
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
 15, SAINT-JEAN-BAPTISTE
 C.P. 127
 BAIE-SAINT-PAUL (QUÉBEC)
 G0A 1B0 (418) 435-2205

BERTHIER-SUR-MER (PAROISSE)

SUZANNE G. BLAIS
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 8, BOUL. BLAIS-EST
 BERTHIER-SUR-MER (QUÉBEC)
 G0R 1E0 (418) 259-7343

CHARLESBOURG (VILLE)

ROSAIRE GODBOUT
 GREFFIER
 7575, BOUL. HENRI-BOURASSA
 CHARLESBOURG (QUÉBEC)
 GIH 3E7 (418) 628-7241

JEAN-MARC GUAY
 DIRECTEUR DU SERVICE DU PERSONNEL
 7575, BOUL. HENRI-BOURASSA
 CHARLESBOURG (QUÉBEC)
 GIH 3E7 (418) 628-7241

LÉVIS (VILLE)

SYLVIE DIONNE
 GREFFIÈRE
 225, CÔTE DU PASSAGE
 C.P. 1186
 LÉVIS (QUÉBEC)
 G6V 5P4 (418) 833-3261

LYSTER

DENISE FOURNIER
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 114, ISABELLE
 LYSTER (QUÉBEC)
 G0S 1V0 (819) 389-5787

PACKINGTON (PAROISSE)

DENIS MOREAU
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR
 13, RUE DE LA CASERNE
 PACKINGTON (QUÉBEC)
 G0L 1Z0 (418) 853-2269

SAINT-ATHANASE

FRANCINE MORIN BÉLANGER
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 RUE PRINCIPALE
 SAINT-ATHANASE (QUÉBEC)
 G0L 2L0 (418) 859-2575

SAINT-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE (PAROISSE)

GASTON LEMAY
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
 607, RUE PARADIS
 RIVIÈRE-BOIS-CLAIR (QUÉBEC)
 G0S 1Y0 (418) 796-2971

SAINT-FLAVIEN (VILLAGE)

MARIO ROY
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
 6, RUE CAUX
 SAINT-FLAVIEN (QUÉBEC)
 G0S 2M0 (418) 728-4190

***SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES-RIVIÈRE-DU-SUD (PAROISSE)**

JACQUES DUMAS
 MAIRE
 534, BOUL. SAINT-FRANÇOIS
 SAINT-FRANÇOIS (QUÉBEC)
 G0R 3A0 (418) 259-7228

SAINT-GODARD-DE-LEJEUNE

LYNDA CARON DAMBOISE
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 33, RUE DE LA GRANDE COULÉE
 C.P. 40
 LEJEUNE (QUÉBEC)
 G0L 1S0 (418) 855-2428

SAINT-HONORÉ

THÉRÈSE R. LANDRY
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 99, RUE PRINCIPALE
 C.P. 70
 SAINT-HONORÉ-TÉMISCOUATA, (QUÉBEC)
 G0L 3K0 (418) 497-2588

SAINT-HUBERT (PAROISSE)

FRANCE THÉRIAULT
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 4, CHEMIN TACHÉ EST
 SAINT-HUBERT-TÉMISCOUATA, (QUÉBEC)
 G0L 3L0 (418) 497-3394

SAINT-MARC-DU-LAC-LONG (PAROISSE)

CLAUDETTE BEAULIEU
 SECRÉTAIRE MUNICIPALE
 12, RUE DE L'ÉGLISE
 SAINT-MARC-DU-LAC-LONG (QUÉBEC)
 G0L 1T0 (418) 893-2643

SAINT-NARCISSE-DE-BEAURIVAGE (PAROISSE)

SOLANGE D. BOULANGER
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 391, RUE SAINT-PIERRE
 NEUBOIS (QUÉBEC)
 G0S 1W0 (418) 475-6842

SAINT-ZACHARIE

JEAN-CLAUDE ARSENAULT
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
 942, 14^e RUE
 SAINT-ZACHARIE (QUÉBEC)
 G0M 2C0 (418) 593-3085

TROIS-RIVIÈRES**DURHAM-SUD**

MONIQUE MANSEAU
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 70, HÔTEL-DE-VILLE
 C.P. 70
 DURHAM-SUD (QUÉBEC)
 J0H 2C0 (819) 858-2044

LOUISEVILLE (VILLE)

GHISLAIN LESSARD
 DIRECTEUR GÉNÉRAL
 105, RUE SAINT-LAURENT
 LOUISEVILLE (QUÉBEC)
 J5V 2L6 (819) 228-5115

NICOLET-SUD

CLAUDE BOUCHARD
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
 405, RANG SAINT-ALEXIS
 C.P. 26
 SAINT-CÉLESTIN (QUÉBEC)
 J0C 1G0 (819) 229-3642

SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC (PAROISSE)

LOUISE PÉLOQUIN
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 189, RUE GLADU
 SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC (QUÉBEC)
 J0G 1M0 (514) 568-2124

SAINT-GÉRARD-DES-LAURENTIDES (PAROISSE)

DENIS BRODEUR
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
 431, RUE DES FRÈNES
 C.P. 430
 SAINT-GÉRARD-DES-LAURENTIDES (QUÉBEC)
 G9N 6T6 (819) 539-9121

SAINT-JEAN-BAPTISTE-DE-NICOLET (PAROISSE)

SYLVIE PROVENCHER
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 525, ROUTE DU PORT
 NICOLET (QUÉBEC)
 J0G 1E0 (819) 293-6161

SAINT-MAURICE (PAROISSE)

GISÈLE LEFEBVRE
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 2510, SAINT-JEAN
 SAINT-MAURICE (QUÉBEC)
 G0X 2X0 (819) 374-4525

SAINT-SAMUEL (PAROISSE)**LUCIE CONSTANT**

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

141, RUE DE L'ÉGLISE

SAINT-SAMUEL-DE-HORTON (QUÉBEC)

G0Z 1G0 (819) 353-1242

SAINT-TITE (VILLE)**PIERRE A. DESAULNIERS**

DIRECTEUR GÉNÉRAL

540, NOTRE-DAME

SAINT-TITE (QUÉBEC)

G0X 3H0 (418) 365-5143

SAINT-CLOTHILDE-DE-HORTON (PAROISSE)**MARLÈNE LANGLOIS**

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

ROUTE RURALE 2

C.P. 29

SAINT-CLOTHILDE-DE-HORTON (QUÉBEC)

J0A 1H0 (819) 336-5344

SAINTE-FRANÇOISE**E. BOISVERT**

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

SAINTE-FRANÇOISE (QUÉBEC)

G0S 2N0 (819) 287-5755

SHAWINIGAN-SUD (VILLE)**DANIELLE LÉBOEUF**

GREFFIÈRE

1550, 118^e RUE

SHAWINIGAN-SUD (QUÉBEC)

G9P 3G8 (819) 536-5671

SERGE AUDET

DIR. DU SERVICE DE POLICE ET INCENDIE

1550, 118^e RUE

SHAWINIGAN-SUD (QUÉBEC)

G9P 3G8 (819) 536-5671

CANTONS-DE-L'EST**ROCK-FOREST (VILLE)****HÉLÈNE SIMONEAU**

GREFFIÈRE

4339, BOUL. BOURQUE

C.P. 29

ROCK-FOREST (QUÉBEC)

J0B 2J0 (819) 564-7444

SAINT-HERMÉNÉGILDE**CÉLINE DUBOIS**

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

SAINT-HERMÉNÉGILDE (QUÉBEC)

J0B 2W0 (819) 849-4443

MONTRÉAL**ARUNDEL (CANTON)****BERNICE GOULET**

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

C.P. 40

ARUNDEL (QUÉBEC)

J0T 1A0 (819) 687-3991

BROSSARD (VILLE)**MARIE-PAULE DAOST**

GREFFIÈRE

3200, BOUL. LAPINIÈRE

BROSSARD (QUÉBEC)

J4Z 2B4 (514) 676-0201

DUNHAM (VILLE)**DOMINIQUE DION**

GREFFIER

411, RUE PRINCIPALE

C.P. 70

DUNHAM (QUÉBEC)

J0E 1M0 (514) 295-2418

GRANBY (CANTON)**RÉAL PARÉ**

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

735, RUE DUFFERIN

C.P. 579

GRANBY (QUÉBEC)

J2G 8E9 (514) 372-3442

GREENFIELD-PARK (VILLE)**LINE CHAREST (ACCÈS DOC./PROT. RENS.)**

GREFFIER ADJOINT

156, BOUL. CHURCHILL

GREENFIELD-PARK (QUÉBEC)

J4V 2M3 (514) 671-5955

ROGER LAJOIE (ACCÈS DOC./PROT. RENS.) (DOSSIERS DU SERV. DE POLICE)

DIR. DU SERVICE DE POLICE

156, BOUL. CHURCHILL

GREENFIELD-PARK (QUÉBEC)

J4V 2M3 (514) 671-5955

L'ÉPIPHANIE (VILLE)**LOUIS BILODEAU**

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

66, NOTRE-DAME

C.P. 190

L'ÉPIPHANIE (QUÉBEC)

J0K 1J0 (514) 588-5515

LAVAL (VILLE)**RONALD BOURCIER**

GREFFIER

1, PLACE DU SOUVENIR

CHOMEDEY DE LAVAL (QUÉBEC)

H7V 2W7 (514) 688-6221

LAVALTRIE (VILLAGE)**YVON MOUSSEAU**

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

1370, NOTRE-DAME

C.P. 300

LAVALTRIE (QUÉBEC)

J0K 1H0 (514) 586-1366

LONGUEUIL (VILLE)**CLAUDE GAUTHIER**

GREFFIER

300, RUE ST-CHARLES OUEST

C.P. 5000

LONGUEUIL (QUÉBEC)

J4K 4Y7 (514) 651-4100

MARIEVILLE (VILLE)**YVES G. VINCENT**

GREFFIER

682, RUE SAINT-CHARLES

C.P. 980

MARIEVILLE (QUÉBEC)

J0L 1J0 (514) 460-4444

MILLE-ISLES

LAURETTE SHEWCHUCK

SECRETAIRES-TRÉSORIÈRE

ROUTE RURALE 1
BELLEFEUILLE (QUÉBEC)
J0R 1A0 (514) 438-2958

MIRABEL (VILLE)

CLAUDE BELISLE

GREFFIER

14111, RUE SAINT-JEAN
C.P. 60
SAINTE-MONIQUE (QUÉBEC)
J0N 1R0 (514) 476-0360

PIERREFONDS (VILLE)

GABRIEL LEGAULT

GREFFIER

11072, BOUL. GOUIN OUEST
PIERREFONDS (QUÉBEC)
H8Y 1X5 (514) 684-4480

SAINT-ALPHONSE-DE-RODRIGUEZ (PAROISSE)

ANDRÉ JULIEN

SECRETAIRES-TRÉSORIER

101, AVENUE DE LA PLAGE
SAINT-ALPHONSE-DE-RODRIGUEZ (QUÉBEC)
J0K 1W0 (514) 883-5188

SAINT-BARTHÉLÉMY (PAROISSE)

LINCOLN LEBRETON

SECRETAIRES-TRÉSORIER

1980, RUE BONIN
SAINT-BARTHÉLÉMY (QUÉBEC)
J0K 1X0 (514) 885-3511

SAINT-CÉSaire (PAROISSE)

LOUISE BENOIT

SECRETAIRES-TRÉSORIÈRE

1638, RUE SAINT-PAUL
SAINT-CÉSaire (QUÉBEC)
J0L 1T0 (514) 469-3700

SAINT-ESPRIT (PAROISSE)

RÉAL BEAUDOIN

SECRETAIRES-TRÉSORIER

21, RUE PRINCIPALE
SAINT-ESPRIT (QUÉBEC)
J0K 2L0 (514) 839-3868

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU (VILLE)

CHARLOTTE MORAIS

GREFFIÈRE

188, RUE JACQUES-CARTIER NORD
C.P. 1025
SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU (QUÉBEC)
J3B 7B2 (514) 347-5351

SAINT-OURS (PAROISSE)

DIANE BÉLANGER

SECRETAIRES-TRÉSORIÈRE

2540, IMMACULÉE CONCEPTION
C.P. 129
SAINT-OURS (QUÉBEC)
J0G 1P0 (514) 785-2203

SAINT-POLYCARPE (VILLAGE)

FLEURETTE SAUVÉ

SECRETAIRES-TRÉSORIÈRE

84, RUE ÉLIE-AUCLAIR
SAINT-POLYCARPE (QUÉBEC)
J0P 1X0 (514) 265-3612

SAINT-POLYCARPE (PAROISSE)

FLEURETTE SAUVÉ

SECRETAIRES-TRÉSORIÈRE

84, RUE ÉLIE-AUCLAIR
SAINT-POLYCARPE (QUÉBEC)
J0P 1X0 (514) 265-3612

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (VILLE)

CLAUDE BARRETTE (ACCÈS DOC.)

GREFFIER

61, RUE SAINTE-CÉCILE
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (QUÉBEC)
J6T 1L8 (514) 373-2030**CLAIRE BRIÈRE (PROT. RENS.)**

COORDONNATRICE AUX RESSOURCES HUMAINES

61, RUE SAINTE-CÉCILE
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (QUÉBEC)
J6T 1L8 (514) 373-2030**RENÉ CHEVRIER (PROT. RENS.)**

DIR. DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

61, RUE SAINTE-CÉCILE
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (QUÉBEC)
J6T 1L8 (514) 373-2030

TRACY (VILLE)

LAVAL TARDIF (ACCÈS DOC. / PROT. RENS.)

GREFFIER

3025, BOUL. DE LA MAIRIE
TRACY (QUÉBEC)
J3R 1C2 (514) 742-5671**JEAN-PAUL GORMAN (ACCÈS DOC. / PROT. RENS.)**

(DOSSIERS DU SERVICE DE POLICE)

DIR. DU SERVICE DE POLICE

3025, BOUL. DE LA MAIRIE
TRACY (QUÉBEC)
J3R 1C2 (514) 742-5671

WESTMOUNT (VILLE)

P. PATENAUE

GREFFIER

4333, SHERBROOKE
WESTMOUNT (QUÉBEC)
H3Z 1E2 (514) 935-8531

OUTAOUAIS

ANGE-GARDIEN

NORMAND VACHON

SECRETAIRES-TRÉSORIER

ROUTE RURALE 1
CHEMIN DONALDSON
BUCKINGHAM (QUÉBEC)
J8L 2W7 (819) 986-7470

HULL (VILLE)

MICHEL LÉGÈRE

MAIRE

25, RUE LAURIER
C.P. 1970, SUCCURSALE «B»
HULL (QUÉBEC)
J8X 3Y9 (819) 777-2781

SAINT-ANDRÉ-AVELLIN (PAROISSE)

BENOIT WHISELL

MAIRE

17, RUE CHARRON
C.P. 60
SAINT-ANDRÉ-AVELLIN (QUÉBEC)
J0V 1W0 (819) 983-6116

SAINT-SIXTE

JACQUES MÉTHOT
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
 68, RUE PRINCIPALE
 C.P. 447
 SAINT-ANDRÉ-AVELLIN (QUÉBEC)
 JOV 1W0 (819) 983-6116

NORD-OUEST DU QUÉBEC**AMOS (VILLE)**

JEAN COTTEN
 GREFFIER
 182, 1^{re} RUE EST
 AMOS (QUÉBEC)
 J9T 2G1 (819) 732-3254

D'ALEMBERT

ALINE DALLAIRE-GAGNÉ
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 ROUTE RURALE 1
 NORANDA (QUÉBEC)
 J9X 5A3 (819) 764-3103

LAFORCE

YVES NOLET
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
 C.P. 25
 LAFORCE (QUÉBEC)
 JOZ 2J0 (819) 722-2461

LAUNAY (CANTON)

ROLANDE ROCHEFORT
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 LAUNAY (QUÉBEC)
 JOY 1W0 (819) 796-2677

RAPIDE-DANSEUR

YVETTE FOURNIER BOUTIN
 SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
 RAPIDE-DANSEUR (QUÉBEC)
 JOZ 3G0 (819) 787-2237

ORGANISMES MUNICIPAUX**QUÉBEC****COMMISSION DE L'EXPOSITION PROVINCIALE DE QUÉBEC**

PIERRE BROUSSEAU
 DIRECTEUR GÉNÉRAL
 2205, AVENUE DU COLISÉE
 QUÉBEC (QUÉBEC)
 G1L 4W7 (418) 694-7110

CORPORATION DU MAIL ST-ROCH

CHARLES ROBITAILLE
 GÉRANT
 771, RUE ST-JOSEPH EST
 LOCAL 202
 QUÉBEC (QUÉBEC)
 G1K 3C7 (418) 522-4787

MONTRÉAL**COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

RAYMOND M. DROLET
 SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 110, BOUL. CRÉMAZIE OUEST
 MONTRÉAL (QUÉBEC)
 H2P 1B4 (514) 384-6840

ORGANISMES SUPRA-MUNICIPAUX**MONTRÉAL****COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL (CUM)**

JEAN-PIERRE BLAIS
 SECRÉTAIRE ADJOINT
 2, COMPLEXE DESJARDINS
 C.P. 129
 MONTRÉAL (QUÉBEC)
 H5B 1E6 (514) 872-6840
DANIEL CRÉPEAU
 DIR. DU SOUTIEN OPÉRATIONNEL DU SERVICE DE POLITIQUE
 2, COMPLEXE DESJARDINS
 C.P. 129
 MONTRÉAL (QUÉBEC)

OUTAOUAIS**COMMUNAUTÉ RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS**

CLAUDE LAMARCHE
 SECRÉTAIRE
 25, RUE LAURIER, SUITE 500
 C.P. 2210, SUCCURSALE B
 HULL (QUÉBEC)
 J8X 4C8 (819) 770-1380

OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION**BAS-SAINT-LAURENT/GASPÉSIE****OMH DE CAP-AUX-MEULES**

HUBERT POIRIER
 DIRECTEUR
 C.P. 309
 195, CHEMIN PRINCIPAL
 CAP-AUX-MEULES (QUÉBEC)
 GOB 1B0 (418) 986-2460

OMH DE MONT-JOLI

BERNARD CÔTÉ
 DIRECTEUR
 75, RUE BEAUPRÉ
 MONT-JOLI (QUÉBEC)
 G5H 1C8 (418) 775-2554

OMH DE NOUVELLE

EUGÈNE SLEIGHER
 DIRECTEUR
 C.P. 68
 NOUVELLE (QUÉBEC)
 G0C 2E0 (418) 794-2253

SAGUENAY/LAC-SAINT-JEAN**OMH DE GIRARDVILLE****JOCELYN GENEST**

GÉRANT

774, RUE DES PINS
GIRARDVILLE (QUÉBEC)
G0W 1R0 (418) 258-3294**OMH DE LA VILLE DE ROBERVAL****LOUIS-GILLES DUBOIS**

DIRECTEUR

965, PARADIS
C.P. 41
ROBERVAL (QUÉBEC)
G8H 2N4 (418) 275-3408**OMH DE LA VILLE DE JONQUIÈRE****YVON MARTEL**

DIRECTEUR GÉNÉRAL

2351, SAINT-DOMINIQUE
JONQUIÈRE (QUÉBEC)
G7X 6L9 (418) 542-6472**OMH DE SAINTE-JEANNE-D'ARC****MARTHE LAROUCHE**

DIRECTRICE

505, CHUTE BLANCHE
SAINTE-JEANNE-D'ARC (QUÉBEC)
G0W 1E0 (418) 276-5641**OMH DE SAINT-AMBROISE****JEAN-ROCK CLAVEAU**

DIRECTEUR

330, BOUL. GAGNON
C.P. 190
SAINT-AMBROISE (QUÉBEC)
G0V 1R0 (418) 672-4601**OMH DE TACHÉ****ROGER BOUCHARD**

DIRECTEUR

199, PRINCIPALE
C.P. 130
SAINT-NAZAIRE (QUÉBEC)
G0W 2V0 (418) 662-4154**QUÉBEC****OMH DE BEAUMONT****J. EDWARD WALSH**

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

2, BOUL. MERCIER
SAINT-ÉTIENNE-DE-BEAUMONT (QUÉBEC)
G0R 1C0 (418) 833-3369**OMH DE BEAUPRÉ****JEAN-PAUL PARÉ**

DIRECTEUR GÉNÉRAL

216, RUE PRÉVOST
C.P. 310
BEAUPRÉ (QUÉBEC)
G0A 1E0 (418) 827-4541**OMH DE CHARLESBOURG****DANIELLE JUTEAU**

DIRECTRICE

8500, BOUL. HENRI-BOURASSA
SUITE 228
CHARLESBOURG (QUÉBEC)
G1G 5X1 (418) 626-7756**OMH DE DONNACONA****DENIS DENIS**

PRÉSIDENT

138, AVENUE PLEAU
DONNACONA (QUÉBEC)
G0A 1T0 (418) 285-1991**OMH DE QUÉBEC****DENIS LUNEAU**

DIRECTEUR GÉNÉRAL

575, RUE DU ROI
QUÉBEC (QUÉBEC)
G1K 8A4 (418) 694-6104**OMH DE SAINTE-FOY****JACQUES MIVILLE-DESCHÈNES**

DIRECTEUR GÉNÉRAL

3370, RUE DE LA PÉRADE
SAINTE-FOY (QUÉBEC)
G1X 2L7 (418) 653-2155**OMH DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE****ANDRÉ FECTEAU**

DIRECTEUR

104, RUE VACHON
C.P. 100
SAINT-ODILON (QUÉBEC)
G0S 3A0 (418) 464-4801**OMH DE SAINT-CÔME LINIÈRE****ROMÉO RODRIGUE**

DIRECTEUR

BUREAU DE POSTE, C.P. 219
LINIÈRE (QUÉBEC)
G0M 1J0 (418) 685-3485**OMH DE SAINT-ÉPHREM-DE-TRING****THÉRÈSE BOLDUC**

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

16, CÔTE DE LA CROIX
C.P. 87
SAINT-ÉPHREM-DE-TRING
G0M 1R0 (418) 484-2114**OMH DE SAINT-FRÉDÉRIC****DENISE B. LESSARD**

DIRECTRICE

RUE OLIVIER
C.P. 97
SAINT-FRÉDÉRIC DE BEAUCE (QUÉBEC)
G0N 1P0 (418) 426-2309**OMH DE SAINTE-MARIE-DE-BEAUCE-NORD****JEAN-GUY GRENIER**

DIRECTEUR

270, MARGUERITE-BOURGEOIS
C.P. 1750
SAINTE-MARIE-DE-BEAUCE-NORD (QUÉBEC)
G0S 2Y0 (418) 387-5817

OMH DE SAINTE-CATHERINE DE PORTNEUF**ROBERT PICHÉ**

DIRECTEUR

21, LOUIS-JOLIETTE
C.P. 122
SAINTE-CATHERINE (QUÉBEC)
G0A 3M0 (418) 875-2685**OMH DE TRING-JONCTION****LAURÉAT CLICHE**

DIRECTEUR

291, AVENUE SYLVAIN
C.P. 146
TRING-JONCTION (QUÉBEC)
G0N 1X0 (418) 426-2054**OMH DU VILLAGE DE PONT-ROUGE****YVES LAROCHE**

DIRECTEUR

212, DU PONT EST
C.P. 1240
PONT-ROUGE (QUÉBEC)
G0A 2X0 (418) 873-4481**OMH SAINT-HUBERT (RIVIÈRE-DU-LOUP)****RENÉ MALENFANT**

PRÉSIDENT

83, PRINCIPALE NORD
SAINT-HUBERT (QUÉBEC)
G0L 3L0 (418) 497-3703**TROIS-RIVIÈRES****OMH DE LOUISEVILLE****LAURENT ROBITAILLE**

DIRECTEUR

105, RUE SAINT-LAURENT
LOUISEVILLE (QUÉBEC)
J5V 1J6 (819) 228-5115**OMH DE PRINCEVILLE****ROBERT BOUCHER**

SECRÉTAIRE-GÉRANT

50, SAINT-JACQUES EST
C.P. 878
PRINCEVILLE (QUÉBEC)
G0P 1E0 (819) 364-2713**OMH DE SAINTE-PERPÉTUE-DE-NICOLET****RENÉ LEMAIRE**

DIRECTEUR

50, RUE SAINT-CHARLES
SAINTE-PERPÉTUE (QUÉBEC)
J0C 1R0 (819) 393-2142**OMH DE TROIS-RIVIÈRES-OUEST****CLAUDE TOUZIN**

DIRECTEUR

500, CÔTE RICHELIEU
TROIS-RIVIÈRES (QUÉBEC)
G9A 2Z1 (819) 375-7731**OMH DE WICKHAM****CHANTAL CHARRON**

DIRECTRICE

823, PRINCIPALE
C.P. 89
WICKHAM (QUÉBEC)
J0C 1S0 (819) 398-7414**CANTONS-DE-L'EST****OMH DE MAGOG****YVES LANGLOIS**

DIRECTEUR

1050, BOUL. DES ÉTUDIANTS
MAGOG (QUÉBEC)
J1X 4Z7 (819) 843-6501**OMH DE WINDSOR****GILLES MORISSETTE**

PRÉSIDENT

22, SAINT-GEORGES
C.P. 1400
WINDSOR (QUÉBEC)
J1S 1J3 (819) 845-3476**OMH DU LAC-MÉGANTIC****JEAN PERREAULT**

DIRECTEUR

5527, RUE FRONTENAC
BUREAU 200
LAC-MÉGANTIC (QUÉBEC)
G6B 1H6 (819) 583-2441**MONTRÉAL*****OMH DE BOIS-DES-FILION****JACQUES LANGEVIN**

PRÉSIDENT

439, ÉDOUARD LAFORTUNE
BOIS-DES-FILION (QUÉBEC)
J6Z 2G6 (514) 621-1460**OMH DE FARNHAM****GHYSLAINE CAMPBELL-L.**

DIRECTRICE

391, RUE EXPO NORD
FARNHAM (QUÉBEC)
J2N 2V6 (514) 293-6771**OMH DE LAC-BROME****FRANK MATTHEWS**

DIRECTEUR

15, RUE CRANDALL
C.P. 60
KNOWLTON (QUÉBEC)
J0E 1V0 (514) 243-5736**OMH DE SAINT-OURS****LUC ALLAIRE**

GÉRANT

2535, IMMACULÉE-CONCEPTION
C.P. 129
SAINT-OURS (QUÉBEC)
J0G 1P0 (514) 785-2203**OMH DE SAINT-HYACINTHE****JEAN-CLAUDE MESSIER**

DIRECTEUR

2975, RUE SAINT-PROSPER
C.P. 624
SAINT-HYACINTHE (QUÉBEC)
J2S 7V9 (514) 774-5188**OMH DE SAINT-CÉSaire****PIERRE DESPARS**

GÉRANT

1111, RUE SAINT-PAUL
SAINT-CÉSaire (QUÉBEC)
J0L 1T0 (514) 469-3108

OMH DE SAINT-LAMBERT*SUZANNE CAMPBELL***PRÉSIDENTE*55, RUE ARGYL
SAINT-LAMBERT (QUÉBEC)
J4P 2M2 (514) 671-8898**OMH DE SAINT-CÔME****MICHELINE BEAUDRY GAREAU***DIRECTRICE*40, 47^e AVENUE
SAINT-CÔME (QUÉBEC)
J0K 2B0 (514) 883-5660**OMH DE SAINT-ZOTIQUE****MARTINE H. LAPOINTE***DIRECTRICE*155, 37^e AVENUE
C.P. 225
SAINT-ZOTIQUE (QUÉBEC)
J0P 1Z0 (514) 267-4471**OMH DE VILLE D'ANJOU****JOCELYNE MARTIN***DIRECTRICE*7800, BOUL. CHÂTEAUNEUF
SUITE 107
ANJOU (QUÉBEC)
H1K 4J4 (514) 351-2153**OUTAOUAIS****OMH DE BRYSON****JEAN-GUY LALLEMAND***DIRECTEUR*C.P. 119
BRYSON (QUÉBEC)
J0X 1H0 (819) 648-5940**NORD-OUEST DU QUÉBEC****OMH DE VAL-D'OR****GÉRARD MAILHOT***DIRECTEUR*1290, AVENUE DELORIMIER
VAL-D'OR (QUÉBEC)
J9P 5S6 (819) 825-8280**CÔTE-NORD****OMH DE CHUTE-AUX-OUTARDES****MONIQUE NADEAU***DIRECTRICE*44, RUE JEAN
C.P. 670
CHUTES-AUX-OUTARDES (QUÉBEC)
G0H 1C0 (418) 567-8200**COMMISSARIATS INDUSTRIELS****TROIS-RIVIÈRES**SERVICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIEL
DU TROIS-RIVIÈRES MÉTROPOLITAIN**JEAN-PAUL PÉPIN***DIRECTEUR GÉNÉRAL*1401, RUE ROYALE, 2^e ÉTAGE
ÉDIFICE FRANÇOIS-NOBERT, C.P. 1746
TROIS-RIVIÈRES (QUÉBEC)
G9A 5M4 (819) 374-4061**MONTREAL**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE
COWANSVILLE ET DE LA RÉGION**GEORGES-H. BERNIER***SECRÉTAIRE-TRÉSORIER*220, PLACE MUNICIPALE
COWANSVILLE (QUÉBEC)
J2K 1T4 (514) 263-0141**RÉGIES INTERMUNICIPALES****QUÉBEC**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DE L'EAU
POTABLE SAINT-ROMUALD / SAINT-JEAN**JACQUES LEBLOND***SECRÉTAIRE*1245, RUE COMMERCIALE
SAINT-ROMUALD (QUÉBEC)
G6W 5M3 (418) 839-4141**MONTREAL**

RÉGIES DES SERVICES D'EAU DE VARENNES

NORMAND MASSICOTTE*DIRECTEUR GÉNÉRAL*1870, MARIE-VICTORIN
VARENNES (QUÉBEC)
J0L 2P0 (514) 652-2052**MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE
COMTÉ****BAS-SAINT-LAURENT/GASPÉSIE**

MRC DE LA MITIS

LUC SÉGUIN*SECRÉTAIRE-TRÉSORIER*1419, BOUL. JACQUES-CARTIER
C.P. 547
MONT-JOLI (QUÉBEC)
G5H 3L3 (418) 775-8445

QUÉBEC**MRC DE MONTMAGNY****BERNARD LÉTOURNEAU**
SECRÉTAIRE-TRÉSORIERC.P. 38
MONTMAGNY (QUÉBEC)
GSV 3S3 (418) 248-5985**MRC DE TÉMISCOUATA****CHARLES-AIMÉ BÉLANGER**
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER3, RUE HÔTEL DE VILLE
C.P. 460
NOTRE-DAME-DU-LAC (QUÉBEC)
G0L 1X0 (418) 899-6725**TROIS-RIVIÈRES****MRC DE MÉKINAC****JOSETTE TESSIER**
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER540, NOTRE-DAME
SAINT-TITE (QUÉBEC)
GOX 3H0 (418) 365-5151**MONTREAL****MRC D'ACTON****FRANCINE LAMARCHE**
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE1025, RUE BOULAY
ACTON VALE (QUÉBEC)
JOH 1A0 (514) 546-3961**MRC D'ARGENTEUIL****YVES PARÉ**
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER430, RUE GRÂCE
C.P. 188
LACHUTE (QUÉBEC)
J8H 3X3 (514) 562-2474**MRC DE THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE****LUCILLE VINCELLI**
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE6, RUE DE L'ÉGLISE
C.P. 100
SAINTE-THÉRÈSE (QUÉBEC)
J7E 4H7 (514) 434-1036**CÔTE-NORD****MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD****ALAIN TREMBLAY**
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER9, RUE ROUSSEL
APP. 1
LES ESCOUMINS (QUÉBEC)
G0T 1K0 (418) 233-2102/2375**Aménagement et l'urbanisme —
Loi sur l'****Municipalité régionale de comté de La
Nouvelle-Beauce**

Prenez avis qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), je prolonge jusqu'au 5 mars 1985, à compter de ce jour, le délai imparti à la ville de Sainte-Marie, aux villages de Saint-Bernard, Saint-Elzéar, Saint-Isidore, Scott et Vallée-Jonction, aux paroisses de L'Enfant-Jésus, Saints-Anges, Saint-Bernard, Saint-Édouard-de-Frampton, Sainte-Hénédine, Saint-Isidore et Sainte-Marguerite, aux municipalités de Saint-Elzéar-de-Beauce et de Taschereau-Fortier, pour leur permettre de donner un avis sur la proposition préliminaire d'aménagement de la municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce.

Québec, le 4 janvier 1985

Le ministre des Affaires municipales,
12 ALAIN MARCOUX

Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières

Prenez avis que le Règlement de modification no 2-84 relatif au Règlement de contrôle intérimaire de la municipalité régionale de comté de Sept-Rivières est entré en vigueur en date du 15 novembre 1984.

Sept-Îles, le 19 décembre 1984

39159 *La secrétaire-trésorière,*
SUZANNE MIGNEAULT

Assurance-récolte — Loi sur l'

Céréales commerciales

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., chap. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1985, les prix unitaires et les taux de cotisation suivants:

1. Prix unitaires:

Pour toutes les catégories de céréales assurables:

Option 1: 120,00 \$ les 1 000 kilogrammes (15 % d'humidité)

Option 2: 150,00 \$ les 1 000 kilogrammes (15 % d'humidité)

Option 3: 180,00 \$ les 1 000 kilogrammes (15 % d'humidité)

2. Taux de cotisation applicables à la valeur assurée:

a) pour les nouveaux assurés: 3,85 %

b) pour les anciens assurés: le taux de cotisation est fonction de l'indice de perte et des années d'expérience selon la grille suivante:

Indice de perte	Années d'expérience									
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7ans	8 ans	9 ans	10 ans
0,00 — 0,10	3,83	3,67	3,50	3,33	3,17	3,00	2,83	2,67	2,50	2,33
0,11 — 0,40	3,88	3,77	3,65	3,53	3,42	3,30	3,18	3,07	2,95	2,83
0,41 — 0,70	3,92	3,83	3,75	3,67	3,58	3,50	3,42	3,33	3,25	3,17
0,71 — 1,00	4,00	3,99	3,98	3,97	3,96	3,95	3,94	3,93	3,92	3,91
1,01 — 1,25	4,07	4,22	4,44	4,66	4,88	5,10	5,32	5,54	5,76	5,98
1,26 — 1,50	4,13	4,29	4,58	4,87	5,17	5,45	5,75	6,05	6,35	6,65
1,51 — 2,00	4,30	4,59	4,89	5,30	5,73	6,17	6,60	6,70	6,80	6,90
2,01 — 3,00	4,57	5,13	5,70	6,26	6,87	7,58	8,30	8,60	9,09	9,59
3,01 — 4,00	4,99	5,99	6,98	7,97	8,97	9,96	10,95	11,94	12,94	13,93
4,01 et plus	5,28	6,56	7,83	9,11	10,39	11,67	12,94	14,22	15,50	16,78

Un escompte est applicable sur la cotisation exigible lorsque l'adhérent signe sa demande d'assurance avant le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur. Cet escompte est calculé à raison de 2 % par mois complet de paiement par anticipation, sans toutefois dépasser le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur.

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale.

Le secrétaire,
JEAN-MARC LAFRANCE

Céréales cultivées pour la semence

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., chap. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1985, les prix unitaires et les taux de cotisation suivants:

1. Prix unitaire:

210,00 \$ les 1 000 kilogrammes de semence pedigree commercialisable.

2. Taux de cotisation applicables à la valeur assurée:

Pour l'avoine:

a) pour les nouveaux assurés: 4,00 %

b) pour les anciens assurés: le taux de cotisation est fonction de l'indice de perte et des années d'expérience, selon la grille suivante:

Indice de perte	Années d'expérience									
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7ans	8 ans	9 ans	10 ans
0,00 — 0,10	3,85	3,69	3,54	3,39	3,24	3,08	2,93	2,78	2,63	2,48
0,11 — 0,50	3,92	3,83	3,75	3,66	3,58	3,49	3,41	3,32	3,24	3,15
0,51 — 1,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
1,01 — 1,50	4,09	4,17	4,26	4,34	4,43	4,51	4,60	4,68	4,77	4,85
1,51 — 2,00	4,17	4,34	4,51	4,68	4,85	5,02	5,19	5,36	5,53	5,70
2,01 — 2,50	4,26	4,51	4,77	5,02	5,28	5,53	5,79	6,04	6,30	6,55
2,51 — 3,00	4,34	4,68	5,02	5,36	5,70	6,04	6,38	6,72	7,06	7,40
3,01 — 3,50	4,43	4,85	5,28	5,70	6,13	6,55	6,98	7,40	7,83	8,25
3,51 — 4,00	4,51	5,02	5,53	6,04	6,55	7,06	7,57	8,08	8,59	9,10
4,01 et plus	4,60	5,19	5,79	6,38	6,98	7,57	8,17	8,76	9,36	9,95

Pour l'orge:

a) pour les nouveaux assurés: 6,50 %

b) pour les anciens assurés: le taux de cotisation est fonction de l'indice de perte et des années d'expérience, selon la grille suivante:

Anciens assurés Indice de perte	Années d'expérience									
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7ans	8 ans	9 ans	10 ans
0,00 — 0,10	6,35	6,20	6,05	5,90	5,75	5,60	5,45	5,30	5,15	5,00
0,11 — 0,50	6,42	6,33	6,25	6,17	6,08	6,00	5,91	5,83	5,72	5,64
0,51 — 1,00	6,50	6,50	6,50	6,50	6,50	6,50	6,50	6,50	6,50	6,50
1,01 — 1,50	6,58	6,67	6,75	6,83	6,92	7,01	7,09	7,18	7,26	7,35
1,51 — 2,00	6,67	6,83	7,00	7,17	7,33	7,50	7,67	7,84	8,01	8,18
2,01 — 2,50	6,75	7,00	7,25	7,50	7,75	8,00	8,25	8,50	8,75	9,00
2,51 — 3,00	6,83	7,17	7,50	7,83	8,17	8,50	8,83	9,16	9,49	9,82
3,01 — 3,50	6,92	7,33	7,75	8,17	8,58	8,99	9,40	9,81	10,22	10,63
3,51 — 4,00	7,00	7,50	8,00	8,50	9,00	9,50	10,00	10,50	11,00	11,50
4,01 et plus	7,08	7,67	8,25	8,83	9,42	10,01	10,60	11,19	11,78	12,37

Pour le blé:

a) pour les nouveaux assurés: 6,50 \$

b) pour les anciens assurés: le taux de cotisation est fonction de l'indice de perte et des années d'expérience, selon la grille suivante:

Anciens assurés Indice de perte	Années d'expérience									
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7ans	8 ans	9 ans	10 ans
0,00 — 0,10	6,35	6,20	6,05	5,90	5,75	5,60	5,45	5,30	5,15	5,00
0,11 — 0,50	6,42	6,33	6,25	6,17	6,08	6,00	5,91	5,83	5,72	5,64
0,51 — 1,00	6,50	6,50	6,50	6,50	6,50	6,50	6,50	6,50	6,50	6,50
1,01 — 1,50	6,58	6,67	6,75	6,83	6,92	7,01	7,09	7,18	7,26	7,35
1,51 — 2,00	6,67	6,83	7,00	7,17	7,33	7,50	7,67	7,84	8,01	8,18
2,01 — 2,50	6,75	7,00	7,25	7,50	7,75	8,00	8,25	8,50	8,75	9,00
2,51 — 3,00	6,83	7,17	7,50	7,83	8,17	8,50	8,83	9,16	9,49	9,82
3,01 — 3,50	6,92	7,33	7,75	8,17	8,58	8,99	9,40	9,81	10,22	10,63
3,51 — 4,00	7,00	7,50	8,00	8,50	9,00	9,50	10,00	10,50	11,00	11,50
4,01 et plus	7,08	7,67	8,25	8,83	9,42	10,01	10,60	11,19	11,78	12,37

Un escompte est applicable sur la cotisation exigible lorsque l'adhérent signe sa demande d'assurance avant le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur. Cet escompte est calculé à raison de 2 % par mois complet de paiement par anticipation, sans toutefois dépasser le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur.

N.B.: Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale.

39237

Le secrétaire,
JEAN-MARC LAFRANCE

Pommes de terre

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., chap. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1985, les prix unitaires et les taux de cotisation suivants:

1. Prix unitaires:

Option 1: 90,00 \$ les 1 000 kilogrammes

Option 2: 120,00 \$ les 1 000 kilogrammes

Option 3: 135,00 \$ les 1 000 kilogrammes

2. Taux de cotisation applicables à la valeur assurée:

a) pour les nouveaux assurés: 3,70 %

b) pour les anciens assurés: le taux de cotisation est fonction de l'indice de perte et des années d'expérience, selon la grille suivante:

Indice de perte	Années d'expérience											
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans
0,00 — 0,10	3,70	3,50	3,30	3,10	2,90	2,70	2,50	2,38	2,25	2,13	2,00	1,88
0,11 — 0,50	4,00	3,85	3,70	3,55	3,40	3,25	3,10	3,00	2,90	2,80	2,70	2,60
0,51 — 0,75	4,25	4,11	3,97	3,83	3,68	3,54	3,40	3,32	3,24	3,16	3,08	3,00
0,76 — 1,00	4,65	4,59	4,53	4,47	4,41	4,35	4,31	4,27	4,23	4,19	4,15	4,11
1,01 — 1,50	5,01	5,03	5,04	5,06	5,07	5,09	5,10	5,12	5,13	5,14	5,16	5,18
1,51 — 2,00	5,10	5,19	5,29	5,39	5,48	5,58	5,68	5,78	5,87	5,97	6,07	6,17
2,01 — 3,00	5,20	5,40	5,61	5,81	6,01	6,21	6,42	6,62	6,82	7,02	7,23	7,43
3,01 — 4,00	5,35	5,69	6,04	6,39	6,74	7,08	7,43	7,78	8,12	8,47	8,82	9,17
4,01 — 5,00	5,49	5,98	6,48	6,97	7,46	7,95	8,44	8,93	9,43	9,92	10,41	10,90
5,01 et plus	5,64	6,27	6,91	7,55	8,18	8,82	9,45	10,09	10,73	11,36	12,00	12,63

(1) Ces taux doivent être diminués de 0,5 % lorsque le producteur possède un système d'irrigation.

Un escompte est applicable sur la cotisation exigible lorsque l'adhérent signe sa demande d'assurance avant le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur. Cet escompte est calculé à raison de 2 % par mois complet de paiement par anticipation, sans toutefois dépasser le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur.

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale.

39238

Le secrétaire,
JEAN-MARC LAFRANCE

Avis divers

Assemblée évangélique de la Rive-Sud

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., chap. C-71) et de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1984 12 07, à la corporation « Assemblée évangélique de la Rive-Sud ».

Modifiant les objets.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2162-4911

10

Succession Armand Veilleux

Prenez avis que Roland Veilleux, Monique Veilleux et Laval Veilleux, personnes habiles à se porter héritières de la succession de feu Armand Veilleux, en son vivant d'East-Broughton, décédé le 1^{er} septembre 1984, ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession dudit

feu Armand Veilleux tel qu'il en appert d'un acte à cet effet passé devant Jacques Martel, notaire, résidant et pratiquant au 551, 10^e Avenue sud, East-Broughton, district de Frontenac, le 4 septembre 1984, et enregistré en la division d'enregistrement de Beauce, le 13 septembre 1984 sous le numéro 357554.

East-Broughton, le 21 décembre 1984

Pour les héritiers bénéficiaires,
39248 JACQUES MARTEL

Succession Gérald Ménard

Avis est, par les présentes, donné que André Rousseau, menuisier, résidant et domicilié à Bishopton, comté de Wolfe; QC, JOB 1G0, agissant en sa qualité de tuteur ad hoc aux enfants mineurs Julie Ménard et André Ménard, nommé à cette fonction en vertu d'une ordonnance de la Cour supérieure, district de Saint-François, datée du vingt et un (21) août mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984), dans une cause portant le numéro 450-14-000265-841 des dossiers de ladite Cour, a accepté pour et au nom de ses pupilles et cela sous bénéfice d'inventaire, la succession de feu Gérald Ménard en son vivant résidant et domicilié au 306, Saint-Jean ouest, East-Angus, QC, décédé le quatorze (14)

juin mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984). Cette acceptation, sous bénéfice d'inventaire, est constatée aux termes d'un acte reçu devant Roger Gosselin, notaire, au 189, rue Saint-Jacques, East-Angus, daté le vingt (20) décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984) et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Compton à Cookshire, le vingt-quatre (24) décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984) sous le numéro 112168.

Un inventaire des biens du défunt a été fait le cinq (5) novembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984) devant le même notaire et peut être consulté à ses bureaux à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, les créanciers seront payés à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

East-Angus, le 24 décembre 1984

39227

Le procureur,
ROGER GOSSELIN, notaire

Succession Gérard Tellier

Avis est, par les présentes, donné que dame Gemma Morin Tellier en sa qualité de tutrice à ses filles mineures Guylaine et Renée Tellier, a accepté pour lesdits enfants mineurs la succession de Gérard Tellier, père desdits enfants, en son vivant, journalier, demeurant au 113, lac Trottier, Saint-Tite, par acte passé le quinzième jour du mois de décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre devant Mario Gagnon, notaire, 50, boulevard Saint-Joseph, Saint-Tite, et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Shawinigan, le dix-huit décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre sous le numéro 119747.

Saint-Tite, le 21 décembre 1984

39185

Le notaire et conseiller juridique,
ME MARIO GAGNON

Succession Hubert Thiemann

Avis public est donné que Waltraud Kock, personnellement et en qualité de tutrice à son fils mineur Rudolph Thiemann, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Hubert Thiemann, selon acte devant Wilfrid St-Amand, notaire, 440, boulevard Saint-Joseph, Hull, J8Y 3Y7, le 13 décembre 1984, enregistré à la division de Hull, le 14 décembre 1984, sous

le numéro 333207, et à la division de Gatineau, le 17 décembre 1984, sous le numéro 214269.

Hull, le 19 décembre 1984

39102

Le procureur,
WILFRID ST-AMAND, notaire

Succession Madeleine Fortier

Avis est, par les présentes, donné que dame Jeannine Fortier Houle, ménagère, demeurant au 117, 18^e Avenue nord, Sherbrooke, J1E 3A7, agissant aux présentes en sa qualité de tutrice à ses neveu et nièces mineurs, Brigitte, Steve et Nancy Roadnight, conformément à l'autorisation à elle donnée, sur avis du conseil de famille tenu le 8 novembre 1984, homologué par la Cour supérieure, district de Saint-François, le 29 novembre 1984, dossier 450-14-000384-840, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte reçu devant Michel Lamoureux, notaire, le 13 décembre 1984, enregistré à Sherbrooke, le 18 décembre 1984, sous le numéro 313568, la succession de Madeleine Fortier, décédée sans testament, le 14 octobre 1984, en son vivant secrétaire, domiciliée au 381, 11^e Avenue nord, no 4, Sherbrooke.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant le notaire Michel Lamoureux, et peut être consulté à ses bureaux, sis au 520, rue Bowen sud, Sherbrooke, J1G 2E1.

Après deux mois du présent avis, la tutrice paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront selon la loi.

Sherbrooke, le 20 décembre 1984

39168

Le procureur,
MICHEL LAMOUREUX, notaire

Succession Pierre-Paul Hallé

Prenez avis que madame Liliane Vigneault, domiciliée au 1552, rue Saint-Cyrille, Ancienne-Lorette, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de feu Pierre-Paul Hallé, décédé le 30 octobre 1984, suivant acte reçu par Éméa Charest, notaire, au 2815, boulevard Laurier, local R-18, Sainte-Foy, G1V 4H3, le 18 décembre, dont copie a été enregistrée à Québec, le 20 décembre 1984, sous le numéro 1134184.

39103

Le procureur,
ÉMÉA CHAREST, notaire

Succession Réjean Gilbert

Avis est, par la présente, donné que madame Johanne Péloquin, ménagère, demeurant au 259A, rue Saint-Georges, Windsor-Mills, QC, agissant aux présentes en sa qualité de tutrice de Adam Gilbert, conformément à l'autorisation à elle donnée, sur avis du conseil de famille, homologuée par la Cour supérieure, district de Saint-François, le 3 décembre 1984 dossier numéro 450-14-000394-849, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte d'acceptation, sous bénéfice d'inventaire, reçu devant Pierre Langlois, notaire, le 7 décembre 1984, enregistré à Sherbrooke, sous le numéro 313335, la succession de Réjean Gilbert, journalier autrefois, demeurant au 3967, chemin Dunant, Rock Forest, décédé le 28 août 1984, sans testament.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Pierre Langlois, notaire à Sherbrooke, le 7 décembre 1984, minute numéro 7203, et peut être compulsé à ses bureaux, situés au 100, rue King est, Sherbrooke.

Après deux mois du présent avis, le tuteur paiera les créanciers à mesure qu'ils se feront connaître, et selon la loi.

Sherbrooke, le 21 décembre 1984

39228

Le procureur,
PIERRE LANGLOIS

Succession Réjean Gilbert

Avis est, par la présente, donné que madame Sylvia Westover, ménagère, demeurant au 6, 8^e Avenue sud, Sherbrooke, QC, agissant aux présentes en sa qualité de tutrice de Manon Gilbert, conformément à l'autorisation à elle donnée, sur avis du conseil de famille, homologuée par la Cour supérieure, district de Saint-François, le 12 octobre 1984, dossier numéro 450-14-000336-840, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte d'acceptation, sous bénéfice d'inventaire, reçu devant Pierre Langlois, notaire, le 7 décembre 1984, enregistré à Sherbrooke, sous le numéro 313335, la succession de Réjean Gilbert, journalier autrefois, demeurant au 3967, chemin Dunant, Rock Forest, décédé le 28 août 1984, sans testament.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Pierre Langlois, notaire à Sherbrooke, le 7 décembre 1984, minute numéro 7203, et peut être compulsé à ses bureaux, situés au 100, rue King est, Sherbrooke.

Après deux mois du présent avis, le tuteur paiera les créanciers à mesure qu'ils se feront connaître, et selon la loi.

Sherbrooke, le 21 décembre 1984

39229

Le procureur,
PIERRE LANGLOIS

Succession Roland Noël

Avis est, par les présentes, donné que madame Murielle Martel, représentante, domiciliée au 4805, 6^e Avenue ouest, Charlesbourg, province de Québec, G1H 6Y7, madame Pauline Noël, avocate, domiciliée au 7401, rue des Chalets, Rivière-Brochu, province de Québec, G0G 2M0, monsieur Jean-Pierre Noël, gardien, domicilié au 83, rue Lavigneur, 3^e étage, Québec, province de Québec, G1R 1A8, monsieur Bernard Noël, ingénieur, domicilié au 83, rue Lavigneur, 3^e étage, Québec, province de Québec, G1R 1A8, légataires de feu Roland Noël, en son vivant domicilié au 4805, 6^e Avenue ouest, appartement 306, Charlesbourg, province de Québec, G1H 6Y7, lequel est décédé à Québec, le 7 avril 1984, en laissant un testament sous la forme dérivée de la Loi d'Angleterre, lequel a été vérifié à la Cour supérieure du district de Québec, suivant un jugement rendu, le 30 avril 1984, par Nicole Bélanger, protonotaire adjoint, et portant le numéro de dossier 200-14-000317-849 de ladite Cour, ont accepté la succession dudit Roland Noël, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Michel Babin, notaire, 24, boulevard des Îles, bureau 110, Port-Cartier, province de Québec, G5B 2M9, daté, le 2 novembre 1984, et enregistré à Québec, le 11 décembre 1984, sous le numéro 1133111.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Michel Babin et peut être consulté à son bureau à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront selon la loi.

Port-Cartier, le 19 décembre 1984

39230

Le procureur,
MICHEL BABIN, notaire

Ville de Drummondville

Avis est donné qu'en vertu de (l'article 458.16 de la Loi sur les cités et villes) ou (l'article 420 o du Code municipal) l'inspecteur général des institutions financières a enregistré, le 1984 11 29, la résolution autorisant la constitution d'une société d'initiative et de développement d'artères commerciales sous la dénomination sociale de « Sidac Alain Limoges de Drummondville ».

Drummondville, le 29 novembre 1984

*Le greffier de la ville de
Drummondville,
LAURIER BERNIER
2310-6172*

39106

Ville de Montréal

Avis est donné, en vertu du paragraphe 15 de l'article 543b de la Charte, que le Conseil municipal de la ville de Montréal, lors de sa séance tenue le 17 décembre 1984, a adopté la résolution 84-19430, constituant une société d'initiative et de développement d'artères commerciales sous le nom de « La Promenade Fleury ». Le territoire couvert par cette S.I.D.A.C. est formé sommairement de la rue Fleury comprise entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau.

Montréal, le 27 décembre 1984

*Le greffier de la ville,
MAURICE BRUNET*

39226

Ville de Saint-Georges-Ouest*Rachat d'obligations*

Avis public est, par les présentes, donné par le sousigné, greffier de la municipalité.

Que conformément aux procédures adoptées, la ville de Saint-Georges-Ouest, rachètera le 1^{er} mars 1985, un montant de 7 000,00 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 1^{er} mars 1989, de son émission d'obligations originale de 107 500,00 \$ datée du 1^{er} mars 1969 et portant intérêt au taux de 8 % l'an, payable semi-annuellement le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort, sont les suivants:

Dénominations de 1 000,00 \$: numéros M-058, M-062, M-064, M-066, M-069, M-088, M-090.

Les obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} mars 1985 et devront être présentées pour remboursement.

Ce dont tous intéressés sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

Ville de Saint-Georges-Ouest, le 14 janvier 1985

*Le greffier de la ville,
LAURENT NADEAU*

39140

Ville d'Hudson

Avis est, par les présentes, donné que le Conseil municipal a décidé, par résolution du Conseil en date du 5 avril 1983, de se prévaloir de l'article 422 qui cite (textuellement):

« 422. Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1);

3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;

c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1. et 2. ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard des rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes. »

Le Conseil par cette même résolution a donc décidé de devenir propriétaire de la rue ci-après décrite:

Une portion de la rue Mont Pleasant se situant, en partie, vis-à-vis les numéros d'immeuble 100, 102, 105 et 106, Mont Pleasant. L'acquisition s'étend, à partir de sa jonction avec la rue Upper McNaughton en direction ouest, du côté nord, sur une distance de 166,70 mètres (SI) soit 546,9 pieds (m.a.), et du côté sud sur une distance de 147,04 mètres (SI) soit 482,4 pieds (m.a.).

La superficie totale étant de 3 155,6 mètres carrés soit 33 967 pieds carrés.

La description technique dont fait l'objet la résolution du 5 avril 1983 fut préparée par M. Clément Arsenault, arpenteur-géomètre, en date du 20 septembre 1984 sous le numéro 1687 de ses minutes (dossier: 84-1457) accompagnée d'un plan.

Hudson, le 21 septembre 1984

37570-41-2

Le greffier,
LOUISE L. VILLANDRÉ, o.m.a.

Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

Caisse d'économie de la Vallée de l'Amiante

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé le règlement adopté le 29 mai 1984 par la « Caisse d'économie de la Vallée de l'Amiante » changeant son groupe qui était « les employés, leurs conjoints, les pensionnés et les retraités des entreprises, sociétés et institutions suivantes: la Société Asbestos Ltée, Lac d'Amiante du Québec Ltée, Lac d'Amiante du Québec Ltée, Division Nationale, Les Mines d'Amiante Bell Ltée, La Métallurgie Frontenac Ltée, la Commission scolaire régionale de l'Amiante, la Commission scolaire de Thetford-Mines, Hôpital général de la Région de l'Amiante Inc., Les Breuvages Appalaches Inc., Les Industries Fournier Inc., magasin Cooprix no. 8 de Thetford-Mines et ses membres, la Caisse d'économie de la Vallée de l'Amiante, cité de Thetford-Mines, Collège d'enseignement général et professionnel de la région de l'Amiante, Les Produits industriels Métivier Inc., Hôpital

St-Julien, Les Conversions A.J.L. Cloutier Inc., Le Courrier Frontenac, Gosselin, Division de ciment St-Laurent Inc., la municipalité de St-Joseph de Coleraine, la ville de Black-Lake, Restaurant Moca Thetford Inc. (McDonald no 4651), Les Entreprises Tuméré Inc., Auto Point Inc., la Commission scolaire de Black-Lake et Disraeli » en celui de: « les employés, leurs conjoints, les pensionnés et les retraités des entreprises, sociétés et institutions suivantes: La Société Asbestos Ltée, Lac d'Amiante du Québec Ltée, Lac d'Amiante du Québec Ltée, Division Nationale, Les Mines d'Amiante Bell Ltée, La Métallurgie Frontenac Ltée, la Commission scolaire régionale de l'Amiante, la Commission scolaire de Thetford-Mines, Hôpital général de la Région de l'Amiante Inc., Les Breuvages Appalaches Inc., Les Industries Fournier Inc., magasin Cooprix no. 8 de Thetford-Mines et ses membres, la Caisse d'économie de la Vallée de l'Amiante, cité de Thetford-Mines, Collège d'enseignement général et professionnel de la région de l'Amiante, Les Produits industriels Métivier Inc., Hôpital St-Julien, Les Conversions A.J.L. Cloutier Inc., Le Courrier Frontenac, Gosselin Division de ciment St-Laurent Inc., la municipalité de St-Joseph-de-Coleraine, la ville de Black-Lake, Restaurant Moca Thetford Inc. (McDonald no 4651), Les Entreprises Tuméré Inc., la Commission scolaire de Black-Lake et Disraeli, Carey Canada Inc., Société nationale de l'Amiante, Magnag Inc. »

Québec, le 17 décembre 1984

39104

Le ministre des Finances,
YVES L. DUHAIME

Caisse d'économie des employés Pétro-Canada et sa version Petro-Canada employees Credit Union

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé le règlement adopté le 2 mai 1984 par la « Caisse d'Économie FINA — FINA credit Union » changeant son nom en celui de la « CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS PÉTRO-CANADA et sa version PETRO-CANADA EMPLOYEES CREDIT UNION ».

Québec, le 17 décembre 1984

39105

Le ministre des Finances,
YVES L. DUHAIME

Caisse populaire de Frampton

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé le règlement adopté le 30 avril 1984 par « LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE Frampton » changeant son nom en celui de la « Caisse populaire de Frampton ».

Québec, le 17 décembre 1984

39107

Le ministre des Finances,
YVES L. DUHAIME

La Caisse Populaire de Saint-Sauveur

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé le règlement adopté le 20 février 1984 modifiant le territoire de « La Caisse Populaire de Saint-Sauveur » qui était « la cité de Québec » en celui de « la Communauté urbaine de Québec ».

Québec, le 17 décembre 1984

39098

Le ministre des Finances,
YVES-L. DUHAIME

La Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame des Pins

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé le règlement adopté le 29 août 1984 par « LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE N.D. de la Providence » changeant son nom en celui de « La Caisse populaire Desjardins de Notre-Dame des Pins ».

Québec, le 17 décembre 1984

39099

Le ministre des Finances,
YVES-L. DUHAIME

La caisse populaire Desjardins de St-François du Lac

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit, « La Caisse Populaire Desjardins de St-François-du-Lac » et « La Caisse Populaire de St-Pie de Guire » datée du 4 juillet 1984 demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la caisse résultant de cette fusion est « La caisse populaire Desjardins de St-François du Lac ».

Le siège social de cette caisse sera situé à Saint-François-du-Lac dans la circonscription électorale de Nicolet-Yamaska.

Le territoire dans lequel la caisse pourra recruter ses membres est: municipalité de paroisse de Saint-François-du-Lac; municipalité de village de Saint-François-du-Lac; municipalité de paroisse de Saint-Pie-de-Guire.

La caisse sera affiliée à la Fédération des caisses populaires Desjardins du Centre du Québec.

Québec, le 21 décembre 1984

39231

Le ministre des Finances,
YVES-L. DUHAIME

Caisse populaire Tête à la Baleine

Avis est donné que le ministre des Finances, après avoir pris l'avis de l'inspecteur général des institutions financières, a approuvé le règlement adopté le 2 septembre 1984 par « LA CAISSE POPULAIRE DE La Tête à la Baleine » changeant son nom en celui de la « Caisse populaire Tête à la Baleine ».

Québec, le 17 décembre 1984

39100

Le ministre des Finances,
YVES-L. DUHAIME

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes**Albertino Grenier**

Prenez avis que Albertino Grenier, domicilié au 6, des Bouleaux, Saint-Colomban, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Albert Grenier.

Saint-Colomban, le 16 octobre 1984

39240-3-2

Pour le requérant,
RAYMONDE VÉZINA

Anthony Norman Vieira

Prenez avis que Anthony Norman Vieira, domicilié à chemin Multimore, West-Brome, district de Bedford, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Anthony Norman Nevin.

Montréal, le 14 décembre 1984

39041-2-2 *Le procureur de la compagnie,*
MIRIAM GRASSBY

Cécile Josephte Tremblay

Prenez avis que Cécile Josephte Tremblay, domiciliée au 493, Daviace, Les Cèdres, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Cécile Josée Tremblay.

Sainte-Foy, le 17 décembre 1984

39126-3-2 *Le procureur de la requérante,*
PATRICK QUESSY, avocat

Claire Beaudoin

Prenez avis que Claire Beaudoin, domiciliée au 2064, rue Saint-Hubert, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claire Kero Beaudoin.

Brossard, le 7 décembre 1984

39179-3-2 *Le procureur de la requérante,*
JEAN STE-MARIE, notaire

Edgar Petralba

Prenez avis que Edgar Petralba, domicilié au 1375, boulevard Provencher, appartement 1, Brossard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Edgar Sanson.

Les personnes dont le nom peut être changé à la suite de sa requête sont Mercedes Petralba, née Valle, épouse du requérant ainsi que Almer Jeremy Petralba alias Sanson et Bryan Matthew Petralba alias Sanson,

filis mineurs du requérant, tous domiciliés et résidant à la même adresse que le requérant.

Montréal, le 30 novembre 1984

39058-2-2 *Le procureur du requérant,*
BASILE PAPACHRISTOU

Francine Morin

Prenez avis que Francine Morin, domiciliée au 1911, rang Kempt, Saint-Alexandre, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de France Morin.

Saint-Alexandre, le 16 octobre 1984

39148-3-2 *La requérante,*
FRANCINE MORIN

Françoise Poitras

Prenez avis que Françoise Poitras, domiciliée au 2829, Le Prevost, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Micheline Poitras.

Sainte-Foy, le 10 janvier 1985

39241-3-2 *Pour la requérante,*
JACQUES BOULET

Georges Prekatsounakis

Prenez avis que Georges Prekatsounakis, domicilié au 3460, rue Peel, appartement 1804, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Georges Prekas.

Montréal, le 23 novembre 1984

39059-2-2 *Le requérant,*
GEORGES PREKATSOUNAKIS

Germain Vir alias Vear

Prenez avis que Germain Vir alias Vear, domicilié au 10911, rue London, Montréal-Nord, s'adressera au mi-

nistre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Germain Vear.

Montréal, le 17 décembre 1984

39127-3-2 *Les procureurs du requérant,*
PAQUETTE ET MELOCHE, *avocats*

Giambattista Cattaneo

Prenez avis que Giambattista Cattaneo, domicilié au 821, boulevard Normandie, appartement 28, Saint-Jean-sur-Richelieu, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son prénom en ceux de Carl Jean-Baptiste.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 19 décembre 1984

39149-3-2 *Les procureurs du requérant,*
LAUZON & POULIN

Gilles Clément

Prenez avis que Gilles Clément, domicilié au 3555, rue Sophie, Saint-Louis-de-Terrebonne, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gilles Rémillard.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Saint-Louis-de-Terrebonne, le 11 décembre 1984

39128-3-2 *Les procureurs du requérant,*
FORGET-MORIN & GABOURY, *avocats*

Gilles Léger dit Gilles Vachon

Prenez avis que Gilles Léger dit Gilles Vachon, domicilié sur la rue Principale, Tring-Jonction, district de Beauce, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gilles Vachon.

Saint-Joseph-de-Beauce, le 21 novembre 1984

39129-3-2 *Les procureurs du requérant,*
GIROUX ET LAFOND, *avocats*

Jean-Louis Boutin

Prenez avis que Jean-Louis Boutin, domicilié au 141, rue Provost, Châteauguay, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Louis Bouchard.

LaSalle, le 18 décembre 1984

39075-2-2 *Les procureurs du requérant,*
CHABOT, LAURIER, CÉRÉ & DAUPHIN

Joseph Charles Fernand Mottet

Prenez avis que Joseph Charles Fernand Mottet, domicilié au 6139, rue Bélanger est, Saint-Léonard, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Charles Paul Mottet.

Saint-Léonard, le 17 septembre 1984

39042-2-2 *Le requérant,*
CHARLES MOTTET

Joseph Gratien Roland dit Christian Côté

Prenez avis que Joseph Gratien Roland dit Christian Côté, domicilié au 1085, rue Murray, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Christian Roland Côté.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Chicoutimi, le 8 janvier 1985

39242-3-2 *Le procureur du requérant,*
ME DENIS-MARIO TREMBLAY

Joseph Réal Michel Prévost dit Labelle

Prenez avis que Joseph Réal Michel Prévost dit Labelle, domicilié au 26, 93^e Avenue ouest, Blainville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Réal Michel Labelle.

Pont-Viau, le 18 décembre 1984

39150-3-2 *Le procureur du requérant,*
LUCIEN RENAUD, *notaire*

Julie L'Écuyer

Prenez avis que Julie L'Écuyer, domiciliée au 1331, rue Nantes, Bernières, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Julie Demers.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Lauzon, le 5 janvier 1985

Les procureurs de la requérante,
39243-3-2 TURGEON, LAMONTAGNE, FORTIN & PATRY

Marie Antoinette Marguerite Pilotte

Prenez avis que Marie Antoinette Marguerite Pilotte, domiciliée au 117, rue Westhill, Saint-Bruno, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Antoinette Marguerite Christina De Brossini.

Montréal, le 18 décembre 1984

Le procureur de la requérante,
39076-2-2 J-ÉLOI GERVAIS, C.R.

Marie Blanche Hélène Domaine

Prenez avis que Marie Blanche Hélène Domaine, domiciliée au 950, des Ruisseaux, Trois-Rivières, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Blanche Hélène Diamond.

Trois-Rivières, le 27 décembre 1984

La requérante,
39151-3-2 HÉLÈNE DOMAINE

Marie Caroline Armande St-Pierre

Prenez avis que Marie Caroline Armande St-Pierre, domiciliée au 521, Vieux-Chemin, Dégelis, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Caroline Armande Hermense St-Pierre.

Dégelis, le 10 décembre 1984

Le procureur de la requérante,
39060-2-2 LISE MARTIN, notaire

Marie Perpétue Herménie Lessard dite Laurence Lessard

Prenez avis que Marie Perpétue Herménie Lessard dite Laurence Lessard, domiciliée à R.R. no 3, Saint-Joseph-de-Beauce, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Perpétue Laurence Lessard.

Saint-Joseph-de-Beauce, le 16 novembre 1984

Les procureurs de la requérante,
39133-3-2 GIROUX ET LAFOND, avocats

Marie Rose de Lima

Prenez avis que Marie Rose de Lima, domiciliée au 131, d'Argenson, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rita Massicotte.

Québec, le 23 novembre 1984

Les procureurs de la requérante,
39130-3-2 CÔTÉ, DEMERS & LAMBERT

Mary Ann Carmen Mercier

Prenez avis que Mary Ann Carmen Mercier, domiciliée au 168B, Perreault, Val-d'Or, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mary Ann Carmen Boissoneau.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Val-d'Or, le 19 novembre 1984

Le procureur de la requérante,
39131-3-2 DENIS LAVERGNE, avocat

Maurice Boisvert

Prenez avis que Maurice Boisvert, domicilié au 2900, Joseph-Nolin, appartement 7, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lucien Lefèvre.

Montréal, le 4 janvier 1985

Le requérant,
39180-3-2 MAURICE BOISVERT

Meyer Hazizi

Prenez avis que Meyer Hazizi, domicilié au 4968, Fredmir, Pierrefonds, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Meyer Harel.

Pierrefonds, le 18 décembre 1984

39132-3-2

Le requérant,
MEYER HAZIZI

Myer Naiman

Prenez avis que Myer Naiman, domicilié au 2525, boulevard Cavendish, appartement 629, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Max Nayman.

Montréal, le 19 décembre 1984

39077-2-2

Le procureur du requérant,
CECIL JOE POSMAN, *avocat*

Raymonde Bouchard (Raymonde Cauchon)

Prenez avis que Raymonde Bouchard (Raymonde Cauchon), domiciliée au 1756, Beauséjour, Jonquière, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Raymonde Tremblay Bouchard.

Jonquière, le 16 décembre 1984

39043-2-2

La requérante,
RAYMONDE BOUCHARD

Rosabelle Galarneau

Prenez avis que Rosabelle Galarneau, domiciliée au 2754, rue de Châteauguay, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rose-Hélène Galarneau.

Montréal, le 3 décembre 1984

Les procureurs de la requérante,
39061-2-2 BRISSON, BOURDEAU, OUELLET & TRUDEL

Sandra Margaret Hayford

Prenez avis que Sandra Margaret Hayford, domiciliée au 631, Strathmore, Dorval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sandra Margaret Lunan.

Lachine, le 17 décembre 1984

39181-3-2

Les procureurs de la requérante,
BARRIÈRE, NEUER ET ASS.

Vann Kin So

Prenez avis que Vann Kin So, domicilié au 7975, rue de Normandville, appartement 30, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Vann Kin Chan.

Montréal, le 19 décembre 1984

39134-3-2

Le requérant,
VANN KIN SO

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-14-000001-855

Dans l'affaire de la succession de feu Bernard Jacobson.

Prenez avis que Me Normand Malus, ès qualités d'exécuteur testamentaire, exerçant sa profession au 407, rue McGill, local 503, Montréal, présentera en date du 28 février 1985 à 9 h 30, au local 2.69 du palais de justice du district judiciaire de Terrebonne, 400, rue Laviolette, Saint-Jérôme, une requête afin d'obtenir des lettres de vérifications confirmant ce qui suit:

- que le feu Bernard Jacobson, en son vivant domicilié à R.R. 2, Sainte-Agathe-des-Monts, est décédé le 28 mars 1983;
- que ledit Bernard Jacobson a fait un testament sous forme authentique devant Norman Malus et Élie M. Solomon, notaires, le 29 octobre 1982;
- que ledit testament est valide et reconnu en vertu des lois de la province de Québec;
- qu'un testament authentique n'a pas besoin d'être vérifié en vertu des lois de la province de Québec;

e) qu'il n'existe aucune procédure pour confirmer la nomination des exécuteurs testamentaires nommés dans le testament authentique, ni pour l'émission d'une lettre d'administration et que les exécuteurs testamentaires sont saisis d'après les termes d'un testament authentique dès le moment du décès du testateur.

Toute personne intéressée et désirant avoir copie de ladite requête sera priée de faire sa demande au procureur soussigné ou au greffe de la Cour supérieure du district de Terrebonne.

Les procureurs,
PASCAL, GARONCE, COHEN,
DEVINE & LEITER

39225

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution — Demandes de

2313-3697 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2313-3697 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 décembre 1984

Les procureurs de la compagnie,
CLARKSON, TÉTRAULT

39163

AGENCE BERNARD TARDIF INC. BERNARD TARDIF AGENCY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AGENCE BERNARD TARDIF INC.—BERNARD TARDIF AGENCY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 janvier 1985

Les procureurs de la compagnie,
ROBINSON, SHEPPARD, BORENSTEIN, SHAPIRO

39202

ALAIN HÉBERT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ALAIN HÉBERT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 18 décembre 1984

Les procureurs de la compagnie,
BEAUMIER, RICHARD & ASSOCIÉS

39164

ATELIER DE RESTAURATION DE MONTRÉAL

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ATELIER DE RESTAURATION DE MONTRÉAL» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 décembre 1984

Le procureur de la compagnie,
SUSAN ALTSCHUL

39175

AU CHALET DORÉ INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AU CHALET DORÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Longueuil, le 9 novembre 1984

Le procureur de la compagnie,
GILLES R. GAMACHE

39135

BOIS DE CHAUFFAGE DE LA CAPITALE (1981) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BOIS DE CHAUFFAGE DE LA CAPITALE (1981) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lévis, le 21 décembre 1984

Le procureur de la compagnie,
GAÉTAN FORTIN, notaire

39108

BOUTIQUE L'INSPIRATION INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BOUTIQUE L'INSPIRATION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 8 janvier 1985

39216

Le procureur de la compagnie,
JEAN BROCHU, avocat

BOUTIQUE PIERRETTE LEGROS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BOUTIQUE PIERRETTE LEGROS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Anjou, le 27 décembre 1984

39136

Pour la compagnie,
DANIELLE LECAVALIER, C.A.

BRASSERIE STE-ANNE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BRASSERIE STE-ANNE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 20 décembre 1984

39109

Le procureur de la compagnie,
PIERRE JOLIN, avocat

**FOURRURES CANADIENNES LEVER DU SOLEIL LTÉE.
CANADIAN SUNRISE FUR LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FOURRURES CANADIENNES LEVER DU SOLEIL LTÉE.—CANADIAN SUNRISE FUR LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 décembre 1984

39176

Les procureurs de la compagnie,
MILLER, GREEN ET ASSOCIÉS

CENTRE DE PSYCHOLOGIE COGNITIVE ET DÉVELOPPEMENTALE (QUÉBEC) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE DE PSYCHOLOGIE COGNITIVE ET DÉVELOPPEMENTALE (QUÉBEC) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 9 janvier 1985

39244

Le procureur de la compagnie,
MICHÈLE HÉROUX, avocate

CHARTRAND, COUTURE & ASSOCIÉS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CHARTRAND, COUTURE & ASSOCIÉS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 20 décembre 1984

39165

Les procureurs de la compagnie,
GAGNON, DE BILLY, CANTIN, MARTIN,
BEAUDOIN, LESAGE & ASSOCIÉS

CLUB AUTO NEIGE 65 D'ALMA INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB AUTO NEIGE 65 D'ALMA INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Alma, le 13 décembre 1984

39203

Le procureur de la compagnie,
MICHEL PARIZEAU, notaire

COMPAGNIE DE GESTION BREault & DÉSILETS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMPAGNIE DE GESTION BREault & DÉSILETS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Brossard, le 9 août 1984

39110

Le président,
CLAUDE BREault

CONSEILLERS EN ADMINISTRATION ET EN INFORMATIQUE C.A.D.I.N. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CONSEILLERS EN ADMINISTRATION ET EN INFORMATIQUE C.A.D.I.N. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 décembre 1984

39111

Le procureur de la compagnie,
FRANCINE LAVOIE, *avocate*

CONSTRUCTION VELUM INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CONSTRUCTION VELUM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 3 décembre 1984

39112

Le procureur de la compagnie,
PIERRE L. LAMBERT

CRÉATION PAULINE RAYMOND INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CRÉATION PAULINE RAYMOND INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 décembre 1984

39182

Les procureurs de la compagnie,
POULIOT, MERCURE & ASSOCIÉS

ELMHURST ST. HOLDINGS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ELMHURST ST. HOLDINGS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 décembre 1984

39166

Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

GESTION H. & B. LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION H. & B. LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Drummondville, le 6 décembre 1984

39217

Le président,
JOSEPH HEPPELL

HAG INVESTMENT CO. LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HAG INVESTMENT CO. LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 janvier 1985

39245

Le procureur de la compagnie,
MICHAEL GREENBLATT, Q.C.

HARNOR HOLDINGS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HARNOR HOLDINGS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 décembre 1984

39113 *Les procureurs de la compagnie,*
MENDELSONN, ROSENTZVEIG, SHACTER

JARDIN DU PLATEAU INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «JARDIN DU PLATEAU INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Alma, le 4 décembre 1984

39114 *Le procureur de la compagnie,*
ANDRÉ TREMBLAY, *notaire*

HARRY PARNASS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HARRY PARNASS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 novembre 1984

39137 *Le procureur de la compagnie,*
LÉONARD ROSEN, *notaire*

JULIEN DUBÉ INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «JULIEN DUBÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 4 janvier 1985

39153 *Le secrétaire,*
JULIEN DUBÉ

HÔTEL UNION INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HÔTEL UNION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 décembre 1984

39152 *Les procureurs de la compagnie,*
BYERS, CASGRAIN

**KOM INTERNATIONAL LTD.
KOM INTERNATIONAL LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «KOM INTERNATIONAL LTD.—KOM INTERNATIONAL LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 décembre 1984

39218 *Les procureurs de la compagnie,*
PHILLIPS & VINEBERG

**PLACEMENTS HUZAR LTÉE
HUZZAR HOLDINGS LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENTS HUZAR LTÉE—HUZZAR HOLDINGS LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 décembre 1984

39167 *Les procureurs de la compagnie,*
PHILLIPS & VINEBERG

LA CIE DE BOIS E. BOUILLON LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA CIE DE BOIS E. BOUILLON LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rimouski, le 7 janvier 1985

39246 *Les procureurs de la compagnie,*
GENDREAU, PELLETIER & ASSOCIÉS, *avocats*

LA COMPAGNIE DE L'ÉCLAIREUR LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA COMPAGNIE DE L'ÉCLAIREUR LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 décembre 1984

39115

La secrétaire,
JOHANNE PÉRUSSE

**LA CORPORATION D'IMMEUBLES RENAUD
RENAUD REALTIES CORPORATION**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA CORPORATION D'IMMEUBLES RENAUD—RENAUD REALTIES CORPORATION» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sillery, le 6 décembre 1984

39116

Le secrétaire-trésorier,
P. M. RENAUD

**L'ASSOCIATION DES LOCATAIRES DES
APPARTEMENTS DU PORTAGE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «L'ASSOCIATION DES LOCATAIRES DES APPARTEMENTS DU PORTAGE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Hull, le 24 décembre 1984

39154

Le secrétaire,
YVES BOVET

**LE CENTRE THOMAS MERTON - MAISON
STE-MONICA
THOMAS MERTON CENTRE - ST. MONICA
HOUSE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE CENTRE THOMAS MERTON - MAISON STE-

MONICA—THOMAS MERTON CENTRE - ST. MONICA HOUSE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 novembre 1984

39247

La secrétaire,
AUDREY J. WILLIAMS

LEFEBVRE & LEDOUX INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LEFEBVRE & LEDOUX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 décembre 1984

39138

Les procureurs de la compagnie,
GUY & GILBERT,

**LES CHANTIERS MARITIMES DE
CHARLEVOIX LIMITÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES CHANTIERS MARITIMES DE CHARLEVOIX LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 28 décembre 1984

39155

Pour la compagnie,
BENOIT LAVERDIÈRE

LES ENTREPRISES COMPARE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES COMPARE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 décembre 1984

39177

Le procureur de la compagnie,
ANTONIO SCIASCIA

LES ENTREPRISES EN MÉCANIQUE P.M.V. LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES EN MÉCANIQUE P.M.V. LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Beloil, le 4 janvier 1985

39219

Pour la compagnie,
PHILIPPE VÉZINA

LES ENTREPRISES R. BRASGOLD INC. R. BRASGOLD ENTERPRISES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES R. BRASGOLD INC.—R. BRASGOLD ENTERPRISES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 novembre 1984

39117

Les procureurs de la compagnie,
FRANÇOIS GOTTLIEB, *avocat*

LES ESSENCES R.D.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ESSENCES R.D.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Bruno, le 4 décembre 1984

39118

Pour la compagnie,
YVAN RODGERS

LES IMMEUBLES STRASBOURG INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMMEUBLES STRASBOURG INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 31 décembre 1984

39156

Le secrétaire,
MARC LAVEAU

LES LOCATIONS ROCOTO LTÉE.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES LOCATIONS ROCOTO LTÉE.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Jonquière, le 18 décembre 1984

39224

Le procureur de la compagnie,
CLÉMENT MICLETTE, *notaire*

LES PORTES COLONIAL (ST-HYACINTHE) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PORTES COLONIAL (ST-HYACINTHE) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hyacinthe, le 12 décembre 1984

39178

Le procureur de la compagnie,
ALAIN ALLARD, *notaire*

LIBRAIRIE ALYRE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LIBRAIRIE ALYRE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Arthabaska, le 17 décembre 1984

39139

Le procureur de la compagnie,
JACQUES CÔTÉ, *notaire*

LOCATION DE CAMION C.T.L. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LOCATION DE CAMION C.T.L. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 décembre 1984

39183 *Les procureurs de la compagnie,*
LAFLEUR, BROWN, DE GRANDPRÉ

MEUBLES BERNARD AUGER LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MEUBLES BERNARD AUGER LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-André-Avellin, le 1^{er} octobre 1984

39120 *La secrétaire,*
LORRAINE AUGER

LUKIAN PLASTIC CORP.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LUKIAN PLASTIC CORP.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 décembre 1984

39204 *Les procureurs de la compagnie,*
SHRIAR, POLAK, COOPERSTONE & SHENKER

O C A I INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «O C A I INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 19 décembre 1984

39157 *Pour la compagnie,*
GUY GAGNON

M. DROLET TRANSPORT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «M. DROLET TRANSPORT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 décembre 1984

39119 *Les procureurs de la compagnie,*
ROBITAILLE, MALO

PETER DRY CLEANERS LTD

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PETER DRY CLEANERS LTD» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Noranda, le 7 décembre 1984

39121 *Le secrétaire,*
JEAN-CLAUDE DORÉ, C.A.

MÉCANIQUE VÉGA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MÉCANIQUE VÉGA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Beloil, le 4 janvier 1985

39220 *Pour la compagnie,*
PHILIPPE VÉZINA

PHILIPPE VÉZINA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PHILIPPE VÉZINA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Beloil, le 4 janvier 1985

39221 *Pour la compagnie,*
PHILIPPE VÉZINA

PHOTO PROGRÈS LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PHOTO PROGRÈS LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 janvier 1985

39222

Le procureur de la compagnie,
ARMANDO FARGNOLI

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT DE L'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT DE L'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 10 décembre 1984

39123

Les procureurs de la compagnie,
POTHIER & ASSOCIÉS

PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES BREST INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES BREST INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Beauport, le 6 janvier 1985

39223

La trésorière,
MARILYN VENDITTI

TÉMISKO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TÉMISKO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 janvier 1985

39205

Le secrétaire,
GILLES PLANTE

RESTAURANT LA LORRAINE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RESTAURANT LA LORRAINE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 décembre 1984

39184

Les procureurs de la compagnie,
SPIEGEL, SOHMER

TEXTILE BIAIS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TEXTILE BIAIS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 décembre 1984

39158

Le président,
SIDNEY BERKOWITZ

RYJE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RYJE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lévis, le 27 décembre 1984

39122

Le secrétaire,
ROBERT CAYER

VALROYAL CORPORATION

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «VALROYAL CORPORATION» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 décembre 1984

39124

Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

W.H. ADAM LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «W.H. ADAM LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 décembre 1984

Les procureurs de la compagnie,
39125 McALLISTER, BLAKELY, TURGEON & HESLER

Compagnies minières — Loi sur les**Avis divers****LES PÉTROLES LADUBORO LTÉE
(Libre de responsabilité personnelle)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies minières (L.R.Q., chap. C-47) et de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1984 12 19 à la compagnie « LES PÉTROLES LADUBORO LTÉE (Libre de responsabilité personnelle) ».

Modifiant le capital-actions.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1158-7953

10

Curatelle publique — Loi sur la**Succession Jean Lapointe**

Succession de Lapointe, Jean, en son vivant du 4002, rue De La Voye, Jonquière, décédé le 22 juin 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers

la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

39171

Succession Louis-Philippe Larue

Succession de Larue, Louis-Philippe, en son vivant du 2705, boulevard Laurier, Sainte-Foy, décédé le 12 mai 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

39198

Succession Mario Côté

Succession de Côté, Mario, en son vivant du 24, rue Montgomery, East-Angus, décédé le 22 février 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

39172

Succession Mario Patry

Succession de Patry, Mario, en son vivant du 2102, avenue Larivière, Rouyn, décédé le 25 novembre 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

39199

Succession Micheline Côté

Succession de Côté, Micheline, en son vivant domiciliée à la Villa du Retour, Saint-Félix-de-Dalquier (Abitibi), décédée le 17 avril 1984

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

39200

Succession Pierre Roy

Succession de Roy, Pierre, en son vivant du 386, rue Principale, Saint-Thomas-Didyme, décédé le 5 octobre 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

39201

Succession Richard Salib

Succession de Salib, Richard, en son vivant du 3355, rue Toupin, ville Saint-Laurent, décédé le 30 juillet 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

39173

Succession Stéphane Mathieu

Succession de Mathieu, Stéphane, en son vivant du 340, rue de l'Escale, Bernières, décédé le 6 juin 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

39174

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy

Entente sur la gestion des déchets

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, que la Commission municipale du Québec en date du 13 décembre 1984 et le ministre de l'Environnement en date du 30 novembre 1984 ont approuvé l'entente intermunicipale relative à l'exploitation d'un système de gestion des déchets, telle qu'autorisée par les Règlements nos 20-84 de la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, 84-172 de la municipalité de Chambord, 131-1984 de la municipalité du Lac-Bouchette, 84-107 de la municipalité de Saint-Prime, 209-84 de la municipalité de Saint-Méthode, 84-134 de la ville de Saint-Félicien et 866 de la ville de Roberval, laquelle entente a été signée entre les parties le 16 décembre 1984.

Roberval, le 7 janvier 1985

Le secrétaire-trésorier,
DENIS TAILLON

39249

[L.S.] J. GILLES LAMONTAGNE
Gouvernement
du Québec

Municipalité de la paroisse de Sainte-Agathe (Lettres patentes)

CONCERNANT la fusion de la municipalité de la paroisse de Sainte-Agathe et de la municipalité du canton de Nelson

ATTENDU QU'en vertu de l'article 14 de la Loi favorisant le regroupement des municipalités (L.R.Q., chap. R-19), le gouvernement peut décréter la délivrance de lettres patentes fusionnant des municipalités;

ATTENDU QUE chacun des conseils municipaux de la municipalité de la paroisse de Sainte-Agathe et de la municipalité du canton de Nelson a adopté un règlement autorisant la présentation d'une requête conjointe au gouvernement le priant d'octroyer des lettres pa-

tentes fusionnant ces municipalités et créant une nouvelle municipalité sous l'autorité de la Loi favorisant le regroupement des municipalités;

ATTENDU QUE les publications requises par la loi ont été faites;

ATTENDU QU'un exemplaire de la requête conjointe a été transmis au ministre des Affaires municipales et à la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QU'aucune demande d'enquête n'a été faite à la Commission municipale du Québec et cette dernière n'a pas tenu d'audition publique;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à la requête conjointe;

ATTENDU QUE la Commission de toponymie a émis un avis favorable.

EN CONSÉQUENCE, conformément à la proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 19 décembre 1984 par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 2806-84, il est déclaré et ordonné:

QUE la municipalité de la paroisse de Sainte-Agathe et la municipalité du canton de Nelson soient fusionnés et que soit créée une nouvelle municipalité sous le nom de « Municipalité de la paroisse de Sainte-Agathe », aux conditions mentionnées dans la requête conjointe.

Ces conditions sont les suivantes:

1. Le nom de la nouvelle municipalité est « Municipalité de la paroisse de Sainte-Agathe »;
2. Le territoire de la nouvelle municipalité est celui qu'a décrit officiellement le ministre de l'Énergie et des Ressources le 30 juin 1984; cette description apparaît comme annexe A du Décret portant le numéro 2806-84, du 19 décembre 1984;
3. La nouvelle municipalité est régie par le Code municipal et a le statut de paroisse;
4. Le Conseil provisoire sera composé des membres du Conseil de la municipalité de la paroisse de Sainte-Agathe et de la municipalité du canton de Nelson. Le quorum sera de huit (8) membres. Le maire de la municipalité de la paroisse de Sainte-Agathe en fonction à la date de l'entrée en vigueur des lettres patentes est le maire de la nouvelle municipalité pour la première moitié du terme du Conseil provisoire; le maire de la municipalité du canton de Nelson en fonction à la date de l'entrée en vigueur des lettres patentes est le maire de la nouvelle municipalité pour la deuxième moitié du terme du Conseil provisoire;
5. Le maire de la municipalité du canton de Nelson agira comme maire suppléant et conseiller pour la

moitié du terme du Conseil provisoire et le maire de la paroisse de Sainte-Agathe agira comme maire suppléant et conseiller pour la deuxième moitié du terme du Conseil provisoire;

6. Le salaire du maire de la nouvelle municipalité sera celui déterminé par la loi tout comme celui des conseillers;

7. La première séance du Conseil provisoire sera tenue le deuxième lundi juridique suivant l'entrée en vigueur des lettres patentes. Elle aura lieu à 20 heures à la salle de l'hôtel de ville de Sainte-Agathe et sans autre convocation;

8. Pour la première élection générale, seules peuvent être candidates aux sièges 1, 3 et 5 les personnes possédant le cens d'éligibilité conformément à l'article 268 du Code municipal du Québec à l'égard d'un immeuble situé dans le territoire de l'ex-municipalité de la paroisse de Sainte-Agathe et seules peuvent être candidates aux sièges 2, 4 et 6 les personnes possédant le cens d'éligibilité conformément à l'article 268 du Code municipal du Québec à l'égard d'un immeuble situé sur le territoire de l'ex-municipalité de canton de Nelson;

9. La première élection générale aura lieu le premier dimanche du troisième mois suivant le mois de l'entrée en vigueur des lettres patentes. Si le troisième mois est le mois de janvier, l'élection générale est reportée au premier dimanche du mois suivant. L'élection subséquente aura lieu le premier dimanche de novembre 1988. La durée du mandat des membres du Conseil est de quatre (4) ans et les sièges sont numérotés de un (1) à six (6);

10. Tous les employés permanents des municipalités demeurent à l'emploi de la nouvelle municipalité aux postes qui leur sont assignés et ce, sous réserve des dispositions de la loi et de la condition suivante:

La secrétaire-trésorière, étant la même pour les deux municipalités, devient la secrétaire-trésorière de la nouvelle municipalité.

11. La nouvelle municipalité succède aux droits, obligations et charges des municipalités intéressées; elle devient, sans reprise d'instance, partie à toute instance, aux lieu et place des municipalités intéressées. Les règlements, résolutions, procès-verbaux, rôles d'évaluation, rôles de perception et autres actes de chacune des municipalités requérantes demeurent en vigueur dans le territoire pour lequel ils ont été faits, jusqu'à ce qu'ils soient amendés, annulés ou abrogés par la nouvelle municipalité.

12. Un inventaire sera fait de tous les documents (règlements, procès-verbaux, rôles d'évaluation, photogra-

phies, permis de construire, cartes, plans, rapports et autres) produits ou reçus par les ex-municipalités regroupées sous la direction de la secrétaire-trésorière dans les six (6) mois qui suivront la publication des lettres patentes;

13. Tous les biens mobiliers et immobiliers appartenant à chacune des municipalités requérantes deviennent la propriété de la nouvelle municipalité;

14. Les surplus ou déficits accumulés des ex-municipalités, à la date de l'entrée en vigueur des lettres patentes, demeurent au bénéfice ou à la charge de la municipalité qui a accumulé les surplus ou déficits;

15. Toute dette qui pourrait survenir à la suite d'une poursuite judiciaire ou d'une transaction, pour un ou des actes posés par une des municipalités, est à la charge ou au bénéfice de cette ex-municipalité.

16. La nouvelle municipalité devient effective conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, le gouvernement émet les présentes lettres patentes sous le grand sceau du Québec.

TÉMOIN: l'honorable J. GILLES LAMONTAGNE, C.P., lieutenant-gouverneur du Québec.

À Québec, le dix-neuf décembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre.

Par ordre,

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 1546

Folio: 3

Avis de la délivrance des lettres patentes ci-dessus est donné conformément à l'article 16 de la Loi favorisant le regroupement des municipalités (L.R.Q., chap. R-19).

Le sous-ministre des Affaires municipales,
JACQUES O'BREADY

12

Nominations

Il a plu au lieutenant-gouverneur du Québec, l'honorable Gilles Lamontagne, C.P., C.D., de nommer les personnes suivantes comme aides de camp honoraires pendant la durée de son mandat:

Lieutenant-colonel Gilles Bissonnette, C.D.

Lieutenant-colonel Guy Lambert, C.D.

Lieutenant-colonel Michel Giguère, C.D.

Québec, le 8 janvier 1985

Le chef de cabinet du lieutenant-gouverneur,

14 ROBERT-PAUL BOUCHER

Protection du territoire agricole — Loi sur la

Territoires non organisés de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chap. P-41.1, art. 53) le décret approuvant la zone agricole des Territoires non organisés (TNO) de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle a été adopté par le Gouvernement du Québec en date du 84 12 19, Décret numéro 2867,84. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,

13 ME PIERRE LUC BLAIN

Soumissions — Demandes de

Municipalité de Chambord (Roberval)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la municipalité de Chambord» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 377 000 \$ d'obligations de la municipalité de Chambord datées du 4 mars 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 4 septembre et 4 mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 4 février 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions

Division des obligations

Édifice Cook-Chauveau

20, avenue Chauveau

Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 mars 1985.

Tableau d'amortissement — 377 000 \$

Année	Capital
4 mars 1986	35 000 \$
4 mars 1987	40 000
4 mars 1988	46 000
4 mars 1989	52 000
4 mars 1990	59 000
4 mars 1990	145 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Chambord où à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La municipalité de Chambord s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 mars 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 81-150 — 377 000 \$ renouvellements d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 4 février 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 4 février 1985 à 20 h, au bureau municipal, 104, rue Principale, municipalité de Chambord, comté de Roberval, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Municipalité de Chambord, comté de Roberval, le 7 janvier 1985

Le secrétaire-trésorier,

JEAN-PIERRE TREMBLAY

Bureau municipal
104, rue Principale
municipalité de Chambord
comté de Roberval, QC G0W 1G0
téléphone: 342-6274, code 418

39232

Municipalité de Paspébiac

(Bonaventure)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la municipalité de Paspébiac» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 447 000 \$ d'obligations de la municipalité de Paspébiac datées du 4 mars 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 4 septembre et 4 mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 4 février 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 mars 1985.

Tableau d'amortissement — 447 000 \$

Année	Capital
4 mars 1986	34 000 \$
4 mars 1987	38 000
4 mars 1988	42 000
4 mars 1989	46 000
4 mars 1990	50 000
4 mars 1990	237 000
	(à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La municipalité de Paspébiac s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 mars 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 447 000 \$.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 4 février 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 4 février 1985 à 20 h, au bureau municipal, 6, boulevard Notre-Dame est, case postale 130, municipalité de Paspébiac, comté de Bonaventure, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Municipalité de Paspébiac, comté de Bonaventure, le 7 janvier 1985

Le secrétaire-trésorier,
JEAN-GUY DUGUAY

Bureau municipal
6, boulevard Notre-Dame est
case postale 130
municipalité de Paspébiac
comté de Bonaventure, QC G0C 2K0
téléphone: 752-2277, code 418

39233

Ville de Granby (Shefford)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Granby» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 3 150 000 \$ d'obligations de la ville de Granby datées du 11 mars 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 11 septembre et 11 mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 4 février 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions

Division des obligations

Édifice Cook-Chauveau

20, avenue Chauveau

Québec, G1R 4J3

(téléx: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 mars 1985.

Tableau d'amortissement — 3 150 000 \$

Année	Capital
11 mars 1986	194 000 \$
11 mars 1987	216 000
11 mars 1988	218 000
11 mars 1989	243 000
11 mars 1990	273 000
11 mars 1990	2 006 000
	(à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Granby s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 mars 1985,

sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 2 440 700 \$; 1237-79 — 5 900 \$ voirie; 1495-84 — 5 000 \$ aqueduc, égout, voirie; 1497-84 — 55 000 \$ voirie; 1498-84 — 34 000 \$ aqueduc, égout, voirie; 1506-84 — 65 000 \$ aménagement de parcs; 1507-84 — 544 400 \$ voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 4 février 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 4 février 1985 à 20 h, à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, ville de Granby, comté de Shefford, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Granby, comté de Shefford, le 9 janvier 1985

Le greffier,
ALAIN NOËL

Hôtel de ville
87, rue Principale
ville de Granby
comté de Shefford, QC J2G 2T8
téléphone: 372-6671, code 514

39234

Ville de Saint-Georges-Ouest (Beauce-Sud)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Georges-Ouest» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 618 000 \$ d'obligations de la ville de Saint-Georges-Ouest datées du 4 mars 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 4 septembre et 4 mars de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 4 février 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 4 mars 1985.

Tableau d'amortissement — 618 000 \$

Année	Capital
4 mars 1986	36 000 \$
4 mars 1987	39 000
4 mars 1988	43 000
4 mars 1989	49 000
4 mars 1990	55 000
4 mars 1990	396 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Georges-Ouest s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 4 mars 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 618 000 \$.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 4 février 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 4 février 1985 à 20 h, à l'hôtel de ville, 1500, 6^e Avenue, ville de Saint-Georges-Ouest, comté de Beauce-Sud, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Georges-Ouest, comté de Beauce-Sud, le 7 janvier 1985

Le greffier,
LAURENT NADEAU

Hôtel de ville
1500, 6^e Avenue
ville de Saint-Georges-Ouest
comté de Beauce-Sud, QC G5Y 3W1
téléphone: 228-2370, code 418 39235

Syndicats professionnels — Loi sur les

COMITÉ SYNDICAL DES RÔTISSERIES BENNY (LONGUEUIL) INC.

La formation d'une association, sous le nom de « COMITÉ SYNDICAL DES RÔTISSERIES BENNY (LONGUEUIL) INC. », pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 1984 12 03.

Le siège principal de l'association est au 7705, boulevard Gouin est, Montréal, district judiciaire de Montréal.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

39101

Vente par licitation

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-006280-828

LE CURATEUR PUBLIC DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, en la personne de Rémi Lussier, notaire, tenant un bureau à la Tour de la Bourse, 800, place Victoria, agissant en qualité de curateur à dame Gertrude Dufresne-Paquette, incapable, demandeur, contre JACQUES DUFRESNE, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Conformément à un jugement rendu par le protonotaire spécial du district de Montréal, Me Hélène G. Homyk,

daté du 28 septembre 1982, ordonnant la licitation des immeubles décrits comme suit:

« a) d'un emplacement ayant front sur la rue Charron en la ville de Montréal, connu et désigné sous le numéro trois mille deux cent vingt-neuf (3229) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal; avec les bâtisses y érigées portant les numéros 655 à 659 de ladite rue Charron (autrefois 309 à 311), avec les servitudes actives et passives y attachées.

b) D'un emplacement ayant front sur la rue Charron en la ville de Montréal, connu et désigné sous le numéro trois mille deux cent trente (3230) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, contenant vingt-deux pieds de largeur sur quatre-vingt-sept pieds de profondeur, plus ou moins, avec les droits attachés audit terrain dans une ruelle commune de dix-huit pieds de largeur sur la profondeur dudit lot de terre; avec les bâtisses y érigées portant les numéros 651 à 653 (autrefois 307) de ladite rue Charron; avec des servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

c) D'un emplacement ayant front sur la rue Paris, en la ville de Montréal, connu et désigné sous le numéro cent trente-six de la subdivision officielle du lot originaire trois mille deux cent trente-neuf (3239-136) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal; avec bâtisses y érigées portant les numéros 2069 à 2067 (autrefois 37 et 37A) de ladite rue Paris; avec les servitudes actives et passives y attachées, notamment un droit de passage en commun dans la ruelle en arrière.

d) Un emplacement ayant front sur la rue Charron en la ville de Montréal, contenant vingt-deux pieds de front ou quatre-vingt-sept pieds de profondeur, connu et désigné sous le lot numéro trois mille deux cent vingt-huit (3228) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal; avec bâtisses y érigées portant les numéros 661 à 665-B de ladite rue Charron (autrefois 313-315) avec droit de passage en commun dans la ruelle située à la profondeur dudit emplacement ainsi que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 9 712,50 \$ quant aux immeubles mentionnés au paragraphe a, dont l'adresse est 655 à 659, rue Charron, Montréal. La mise à prix est fixée à 3 052,50 \$ quant à l'immeuble situé au 651 à 653, Charron, Montréal. La mise à prix est fixée à 4 162,50 \$ quant à l'immeuble situé au 2069 à 2067 rue Paris, Montréal. Ces montants représentent 25 %

de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, Saint-Antoine-Est, local 7.81, le QUATRIÈME jour de MARS 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 4 janvier 1985

Les immeubles mentionnés aux paragraphes a et d sont vendus ensemble.

39215

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES ET HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
Nos 605-02-000828-832
615-18-000010-840

JACQUES VIENS, FRANÇOIS GODBOUT, GUY GAGNON et GILLES AYOTTE, avocats, faisant affaires sous les nom et raison sociale de VIENS GODBOUT GAGNON & ASSOCIÉS, 492, 1^{re} Rue ouest, Amos, district d'Abitibi, partie demanderesse, contre JEAN LIZOTTE, commerçant, domicilié et résidant à Val-d'Or, district d'Abitibi, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Abitibi, 891, 3^e Rue ouest, Amos, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot soixante-deux (lot 62) du bloc A, canton de Dubuisson, avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 15 500,70 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Val-d'Or, salle numéro Trois, 900, 7^e Rue, le JEUDI VINGT ET UNIÈME jour de FÉVRIER 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
DENISE COULOMBE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Val-d'Or, le 18 décembre 1984 39186

Beauharnois

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-15-000628-832
760-18-000032-848

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 13, rue Sainte-Catherine, Saint-Polycarpe, district judiciaire de Beauharnois, partie demanderesse, contre MICHEL MERCIER, domicilié et résidant au 505, rue Celanese, appartement 2, Drummondville, district de Drummond, et NICOLE MARTEL, domiciliée et résidant au 636 B, rue Scott, Drummondville, district de Drummond, partie défenderesse, et JEAN OSTIGUY, syndic, ayant un bureau au 228, Hériot, local 204, Drummondville, district de Drummond, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Soulanges, mis en cause.

Un certain emplacement ayant front sur la rue Curé-Cholet, municipalité du village de Saint-Polycarpe, comté de Soulanges, province de Québec, connu et désigné comme formant partie du lot numéro six cent trois (ptie 603) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Polycarpe, division d'enregistrement de Soulanges, mesurant trente-huit pieds (38 pi) de largeur sur une profondeur de cent vingt-deux pieds (122 pi), mesures anglaises et contenu dans les limites suivantes: en front, vers le sud-est, par la rue Curé-Cholet, en profondeur par la partie dudit lot délimité par une clôture en planches, d'un côté, vers le sud-

ouest, par l'emplacement de dame Arthur Vincent (étant aujourd'hui le lot numéro trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent trois (no 603-3) dudit cadastre, propriété de Jacques Proulx), et de l'autre côté, vers le nord-est, par une autre partie dudit lot appartenant à René Bourgon ou représentants; la ligne nord-est de l'emplacement présentement décrit est située à quatre pieds et dix pouces (4 pi 10 po), centre, du solage de la maison située au nord-est dudit emplacement; avec les bâtisses y érigées, portant les numéros d'immeuble 25 et 27, rue Curé-Cholet, Saint-Polycarpe susdit, circonstances et dépendances.

Avec et sujet aux servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, y attachées et notamment sujet à une servitude réelle devant être consentie et enregistrée incessamment en faveur du lot numéro trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent trois (no 603-3) dudit cadastre de la paroisse de Saint-Polycarpe, propriété de Jacques Proulx, de manière à légaliser les vues illégales de la propriété de ce dernier.

La mise à prix est fixée à 11 977,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Soulanges, 199, Principale, Coteau-Landing, le VINGT-SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ROBERT V. CHARTRAND

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 11 décembre 1984 39141

Iberville

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Nos 500-05-10961-843
755-18-032-848

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 600, de Lagauchetière ouest, Montréal, partie demanderesse,

contre LES BOÎTES ST-JEAN INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 221, Château-neuf, L'Acadie, QC, partie défenderesse.

1. « Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quarante-sept (247-78) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie; et, contenant en superficie trente-cinq mille deux pieds carrés (35 002 pi²); sans bâtisse. Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve de la part du vendeur.

2. Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quarante-sept (247-70) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie; avec une bâtisse dessus érigée portant le numéro 221, Château-neuf à L'Acadie. Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur. »

Évaluation municipale: 121 750,00 \$

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 30 437,50 \$ compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Saint-Jean, 320, Séminaire, Saint-Jean, le VINGT-SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1985 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif,
SERGE HÉBERT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 14 décembre 1984 39142

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
Nos 755-05-317-840
755-18-31-840

LAVIGNE ET FRÈRES INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 419, 3^e Rang sud, Iberville, partie demanderesse, contre RAYMOND BOUCHARD, résidant et domicilié au 290, 3^e Rang nord, Iberville, district d'Iberville, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR d'Iberville, 380, 4^e Avenue, Iberville, mis en cause.

« Une lisière de terrain connue et désignée comme étant une partie du lot trois cent dix-sept (ptie 317) du

cadastre officiel de la paroisse de Saint-Athanase, division d'enregistrement d'Iberville, mesurant 359,1 pieds le long du chemin public par cent pieds (100 pi) de profondeur, bornée comme suit: au nord et à l'est par une partie du lot 317, et à l'ouest par le chemin public (ptie 317). Le coin nord-ouest étant situé à 100 pieds de la ligne de division des lots nos 316 et 317 dudit cadastre; sans bâtisse.

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro trois cent dix-sept division d'enregistrement d'Iberville et plus particulièrement décrit comme suit: borné vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 317, chemin public, vers le nord par une partie du lot numéro 316, vers le nord-est par le lot numéro 81, vers le sud par une partie du lot numéro 317, mesurant quatre cent cinquante-neuf pieds et un dixième (459,1 pi, soit 139,93 m) dans une ligne nord-ouest, mille deux cent trente pieds trois cent soixante et onze pieds et un dixième (571,1 pi), soit 174,07 m) dans une ligne nord-est, mille huit cent soixante-deux pieds et deux dixièmes (1 862,2 pi, soit 597,59 m) dans une ligne sud; contenant en superficie six cent vingt-deux mille neuf cent dix-huit pieds carrés (622 918 pi², soit 57 870,9 m²).

Sauf et à distraire: une lisière de terrain que se réserve le présent vendeur connu et désigné comme étant une partie du lot trois cent dix-sept (ptie 317) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Athanase, division d'enregistrement d'Iberville, mesurant 359,1 pieds le long du chemin public par cent pieds (100 pi) de profondeur bornée comme suit: au nord et à l'est par une partie du lot 317 présentement vendu, au sud par une autre partie du lot 137 et à l'ouest par le chemin public (ptie 317).

Le coin nord-ouest étant situé à 100 pieds de la ligne de division des lots nos 316 et 317 dudit cadastre. »

Évaluation municipale: 37 750,00 \$.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 9 626,25 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement d'Iberville, 380, 4^e Avenue, Iberville, le VINGT-SIXIÈME jour de FÉVRIER 1985 à DIX heures TRENTE.

Le shérif,
SERGE HÉBERT

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 14 décembre 1984 39143

Joliette*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Montréal

No 500-05-008241-844

LA COMPAGNIE D'HYPOTHÈQUES CANADA PERMANENT, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 600, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre **LES ISOLATIONS BRANDON INC.**, corporation dûment constituée, ayant son siège social au 2408, rue Laverdure, Saint-Damien-de-Brandon, ayant élu domicile au bureau du protonotaire de la Cour supérieure du district de Montréal; et **LOUISE COULOMBE**, secrétaire, qui a élu domicile au bureau du protonotaire de la Cour supérieure du district de Montréal, et **CLAUDE BUREAU**, homme d'affaires, qui a élu domicile au bureau du protonotaire de la Cour supérieure du district de Montréal, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

Bref noté: 500-05-008242-842 **LA COMPAGNIE D'HYPOTHÈQUES CANADA PERMANENT**, partie demanderesse, contre **LOUISE COULOMBE**, et **CLAUDE BUREAU**, partie défenderesse.

« Un emplacement situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Damien-de-Brandon, comté de Berthier, connu et désigné comme étant le lot numéro cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent soixante (lot no 260-5) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Damien-de-Brandon, division d'enregistrement de Berthier, ayant en superficie, trois mille quatre cent quarante-quatre mètres carrés et quatre-vingt-quatorze centièmes de mètre carré (3 444,94 m²); avec la maison y érigée, circonstances et dépendances, sise au 2408, rue Laverdure, Saint-Damien-de-Brandon, comté de Berthier, QC. Le tout conformément au certificat de localisation préparé par Gilles Beaulieu, a.-g., le 20 juin 1979, sous le numéro 788-515-3 de ses dossiers; avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, inhérentes audit immeuble. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser, au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 15 066,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue Champlain, Berthierville, le **MERCREDI VINGTIÈME** jour de **FÉVRIER 1985** à **DOUZE** heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif

Cour supérieure

Joliette, le 3 janvier 1985

39187

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Joliette

Nos 705-02-000999-821

705-18-000151-841

GAGNÉ ET LAROUCHE INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 1811, rue Chartrand, Lachenaie, district de Joliette, partie demanderesse, contre **ALAIN GUILBAULT**, domicilié au 105, 6^e Avenue, lac Lapierre, Saint-Lin des Laurentides, district de Joliette, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

«Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Lin près du lac Lapierre, connu et désigné au cadastre officiel de ladite paroisse, comme faisant partie du lot numéro mille neuf cent trente (ptie lot no 1930); mesurant cent pieds (100 pi) de largeur du nord au sud, par une profondeur de soixante-quinze pieds (75 pi), le tout mesures anglaises et plus ou moins. Borné en front, à l'est, par un chemin privé, appartenant à Roméo Lapierre ou représentants, en arrière, à l'ouest par la terre de M. Oscar Morin ou représentants, d'un côté, au nord, et de l'autre côté, au sud, par parties du lot dont détaché appartenant à Roméo Lapierre ou représentants; avec les bâtisses y érigées portant le numéro d'immeuble 105, 6^e Avenue, lac Lapierre, Saint-Lin des Laurentides. Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes attachées audit immeuble, et plus spécialement avec les servitudes de droit de passage et au lac, tel que mentionné à l'acte d'acquisition de Fabien Brien.»

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 6 405,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le MARDI DIX-NEUVIÈME jour de FÉVRIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 20 décembre 1984 39160

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000413-842

GARAGE P. E. SAVIGNAC LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 671, rue Saint-Thomas, Joliette, district de Joliette, partie demanderesse, contre NORMAND SAVIGNAC, domicilié et résidant au 144, rue Sainte-Geneviève, Berthier, district de Joliette, et AUTOMOBILES CIRCUIT INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 760, rue Notre-Dame, Berthierville, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

«Un emplacement connu et désigné comme étant le lot trente-huit de la subdivision du lot originaire numéro quatre-vingt-trois (83-38) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Berthier à la division d'enregistrement de Berthier. Avec bâtisses dessus érigées au 760, route 138, Berthierville, de même que tous les accessoires équipements de garage se trouvant sur les lieux.»

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670^e du C.P.C., est fixé à la somme de 19 214,20 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, 180, rue Champlain, Berthierville, le MERCREDI VINGTIÈME jour de FÉVRIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 21 décembre 1984 39161

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
Nos 705-02-001567-841
705-18-000149-845

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-ALPHONSE-DE-RODRIGUEZ, corporation légalement constituée ayant son bureau au 101, de la Plage, Saint-Alphonse-de-Rodriguez, district de Joliette, partie demanderesse, contre ALAIN PLOUFFE, domicilié et résidant au 333, rue Pelletier, Lac-Bellevue, Sainte-Sophie, district de Terrebonne, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

«Un terrain situé dans la paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, comté de Joliette, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cinq-A (ptie 5-A), du 4^e Rang du canton de Cathcart, aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton de Cathcart, paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, division d'enregistrement de Joliette; mesurant ledit emplacement, cent quarante pieds (140 pi) de largeur, sur cent pieds (100 pi) de profondeur, mesure anglaises et plus ou moins; et borné comme suit, savoir: vers le sud-est par d'autres parties du même lot appartenant pour partie à monsieur Josaphat Maheu et pour autre partie à monsieur Jérémie Desroches, ou ses représentants, d'un côté, vers le sud-ouest, par une autre partie du même lot restant au vendeur, et de l'autre côté, vers le nord-est, par une autre partie ou ses représentants et de plus, cettedit limite nord-est, étant contiguë à un chemin privé de passage menant au chemin du 4^e Rang, en ladite paroisse de Saint-Alphonse-de-Rodriguez; sans bâtisse, avec toutes les servitudes inhérentes.»

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser, au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670^e du C.P.C., est fixé à la somme de 410,80 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame, Joliette, le MERCREDI VING-SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 28 décembre 1984

39188

Mingan

Bref *Fieri Facias de Terris*
Canada — Province de Québec
Cour municipale — District de Mingan
No C.M.C. 2766
S. 650-18-000033-849

VILLE DE SEPT-ÎLES, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Sept-Îles, 546, avenue Dequen, district de Mingan, partie demanderesse, contre ROBERT ROSS et DAME ELIZABETH BOWAN TWIST, épouse de feu ROBERT ROSS et héritière de la succession ROBERT ROSS, DAME ELIZABETH BOWAN TWIST, domiciliée et résidant a/s: D/W. Dugan 3219, Bearspaw Drive, N.W., Calgary, Alberta, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot cinq-un-A (ptie lot 5-1-A) rang Un (rg 1) du village des Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Letellier, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances; borné comme suit: au nord-est par la ligne de division du rang Un (rg 1) et du rang Deux (rg 2) au sud-est par la partie du lot cinq-deux-A (ptie lot 5-2-A), par le lot cinq-deux-A-onze (lot 5-2-A-11), par le lot cinq-deux-A-quatre (lot 5-2-A-4) et par le lot cinq-deux-A-un (lot 5-2-A-1), au nord-ouest par les lots quatre-A-dix (lot 4-A-10), par le lot quatre-A-onze (lot 4-A-11), par le lot quatre-A-douze (lot 4-A-12), le lot quatre-A-quatorze (lot 4-A-14), et au sud-ouest par le lot deux cent quatre (204), dudit cadastre.

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot cinq-un-B (ptie lot 5-1-B), rang Un (rg 1) du village des Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Letellier, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances; borné comme suit: au nord-est par le lot deux cent quatre (lot 204) au sud-ouest par la ligne des hautes eaux de la baie des Sept-Îles, au sud-est par la partie du lot cinq-deux-B (ptie lot 5-2-B) et au nord-ouest par la partie du lot quatre-B (ptie lot 4-B) dudit cadastre. »

Conformément à l'article 688.1 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif, au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 7 878,00 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, le MERCREDI VINGTIÈME jour de FÉVRIER 1985 à DIX heures.

Sept-Îles, le 21 décembre 1984

L'officier du shérif,
JEAN TRUCHON

Truchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, local 2
Sept-Îles, QC
Tél.: 962-4966

39144

Montréal

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-007872-821

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corps politique, ayant son siège social et son principal établissement pour la province de Québec dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre MADELEINE TRUDEAU *ET AL.*, résidant et domiciliée au 694, rue Jacques-Cartier, cité de Boucherville, district de Longueuil, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

L'immeuble de Madeleine Trudeau:

« Un terrain situé en la ville de Boucherville connu et désigné comme étant le numéro cinquante-huit de la subdivision officielle du lot original soixante-dix-neuf (79-58) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Famille au bureau d'enregistrement de Chambly avec l'immeuble dessus construit et portant le numéro 694 de la rue Jacques-Cartier en la ville de Boucherville. »

La mise à prix est fixée à 31 212,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et

modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le VINGT ET UNIÈME jour de FÉVRIER 1985 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 4 janvier 1985

39206

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-015779-828

BANQUE DE MONTRÉAL, corps politique et corporé, dûment incorporé selon la loi, ayant son siège social et son bureau principal en les ville et district de Montréal, demanderesse, contre ANTONIO GIACOMODONATO ET AL., domicilié et résidant au 7450, Lisieux, Saint-Léonard, QC, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Lisieux en la cité de Saint-Léonard, mesurant cinquante pieds (50 pi) en front par quatre-vingt-huit pieds et vingt-cinq centièmes de pied (88,25 pi) de profondeur et composé des lots suivants:

1. Le lot numéro deux de la resubdivision du lot numéro trois cent quatre-vingt-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent vingt-sept (427-386-2) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet;

2. Le lot numéro trois cent quatre-vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent vingt-sept (427-387) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet;

3. Le lot numéro huit de la resubdivision du lot numéro trois cent quatre-vingt-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent vingt-sept (427-388-8) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet.

4. La partie du lot numéro quatre cent treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent vingt-sept (427-ptie 413) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet, mesurant six pieds (6 pi) de largeur par une profondeur

de quatre-vingt-huit pieds et vingt-cinq centièmes de pied (88,25 pi) et borné comme suit: en front au nord-est par ladite rue Lisieux, en arrière, au sud-ouest, par une partie dudit lot numéro 427-partie 413, d'un côté au nord-ouest, par les lots numéros 427-387 et 427-388-8 et de l'autre côté au sud-est par partie du lot numéro 427-413 auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet. La partie dudit lot est décrite sous le numéro 427-413-1 sur un plan de subdivision proposé préparé par Jean Jacques Rondeau, arpenteur-géomètre.

Avec maison dessus érigée portant les numéros d'immeuble 7450, 7452 et 7454 de ladite rue Lisieux, dont le mur nord-ouest est mitoyen.

Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve et avec et sujet à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes affectant ledit immeuble et avec et sujet à une servitude mutuelle et réciproque de droit de vue et de droit de mitoyenneté en faveur et contre l'emplacement présentement hypothéqué et en faveur et contre l'emplacement voisin au nord-ouest, tel qu'établi aux termes d'un acte enregistré sous le numéro 1753368. »

La mise à prix est fixée à 29 904,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 4 janvier 1985

39207

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500-05-002533-840

BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA), corporation légalement constituée, ayant son siège social au no 1981, avenue McGill College, ville et district de Montréal, demanderesse, contre JOHANNES MEYER et LISE IWORCZUK, tous deux résidant et domiciliés au 34, chemin Devon, ville de Beaconsfield, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le chemin Devon, ville de Beaconsfield, province de Québec connu et désigné comme étant le lot numéro trente de la subdivision du lot originaire numéro un (1-30) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire, division d'enregistrement de Montréal; avec la bâtisse dessus construite portant le numéro d'immeuble 34, chemin Devon, ville de Beaconsfield; avec et sujet aux servitudes enregistrées au bureau d'enregistrement de Montréal sous les numéros 913591 et 922537. »

La mise à prix est fixée à 16 115,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGTIÈME jour de FÉVRIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
 PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Montréal, le 4 janvier 1985 39208

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500-05-008867-846
 Brefs notés nos 500-02-29478-844 et
 500-02-29237-844

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre ANDRÉ GAGNON, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Deux fractions de la propriété appelée « Promenade Paton », étant la bâtisse située au 4580, promenade Paton, Laval, province de Québec, connue et désignée comme étant le lot originaire numéro six cent quatre-vingt-seize (696) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin, et plus spécifiquement connue comme suit:

1. a) la partie exclusive connue et désignée comme étant le lot numéro quatre cent trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent quatre-vingt-seize (696-403) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Martin, étant la résidence.

b) La partie exclusive connue et désignée comme étant le lot numéro A cent quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent quatre-vingt-seize (696-A 104) auxdits plan et livre de renvoi officiels, étant le garage.

c) Les quotes-parts indivises des parties communes représentant pour la susdite partie exclusive le pourcentage de sept mille sept cent vingt-six millièmes pour cent des quotes-parts indivises des parties communes connues et désignées comme étant les subdivisions numéros un et deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent quatre-vingt-seize (696-1 et 2) auxdits plan et livre de renvoi officiels.

Portant le numéro d'appartement 408.

Sans exception ni réserve et sujet aux dispositions de la déclaration de copropriété reçue devant Gilbert Lamoureux, notaire, le onze (11) mai mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979) et enregistrée à Laval sous le numéro 441185. »

La mise à prix est fixée à 11 985,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le VINGT-SIXIÈME jour de FÉVRIER 1985 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
 PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Montréal, le 4 janvier 1985 39209

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500-05-002951-810

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre MICHEL MADORE, gentilhomme, résidant et domicilié au 380, Krugler, Duvernay, ville de Laval, et RICHARD BOULIANE, gentilhomme, résidant et domicilié au 5544, place Chénier, ville et district de Montréal, et PIERRE-PAUL CARON, gentilhomme, résidant et domicilié au 7215, rue Mauriac, Brossard, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Laprairie, mis en cause.

L'immeuble du défendeur, Pierre Paul Caron: « Un certain emplacement faisant face sur la rue Mauriac, ville de Brossard, province de Québec, connu et désigné comme étant la subdivision numéro soixante-sept du lot original cent quinze (115-67) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Laprairie-de-la-Magdeleine; avec bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 7215, rue Mauriac, Brossard. »

La mise à prix est fixée à 17 974,10 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, QC, le VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
 PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Montréal, le 4 janvier 1985 39210

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500-05-013167-802

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre MARILYN ROMOFF, résidant et domiciliée au 1453, promenade Franklin, Chomedey, Laval, district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Un terrain donnant sur la rue Franklin dans la ville de Saint-Martin, province de Québec, lequel terrain est

connu et désigné comme étant la subdivision cent un du lot soixante-six (66-101) figurant au cadastre de la paroisse de Saint-Martin. Ce terrain mesure cinquante-cinq pieds de largeur sur une profondeur de quatre-vingt-cinq pieds, mesures anglaises et plus ou moins; avec le bâtiment dessus construit, portant le numéro 1453 de la rue Franklin.

Sous réserve d'une servitude au profit de la compagnie de téléphone Bell Canada, accordant à ladite compagnie le droit d'installer ses poteaux, fils, câbles, etc., le tout tel qu'il est établi dans l'acte de servitude reçu par H. Vinet, notaire, le seize juin mil neuf cent cinquante-huit, et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Laval sous le numéro 122799. En l'état où la propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances, y rattachés, sans exception. »

La mise à prix est fixée à 16 626,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le VINGT-SIXIÈME jour de FÉVRIER 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint
 PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Montréal, le 4 janvier 1985 39211

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District d'Iberville
 No 755-02-000705-843

IMPRIMERIE LÉTOURNEAU LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 49, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, QC, demanderesse, contre GILLES BLAIN, résidant et domicilié au 271, rue Monseigneur-de-Belmon, Boucherville, QC, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

La subdivision vingt et un du lot originaire soixante-quatre (64-21) aux plan et livre de renvoi de la paroisse Sainte-Famille-de-Boucherville; avec une maison des-

sus construite et portant le numéro d'immeuble 271, Monseigneur-de Belmon, Boucherville. »

La mise à prix est fixée à 19 710,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoine, édifice Montval, Longueuil, QC, le VINGT ET UNIÈME jour de FÉVRIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 4 janvier 1985 39212

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-036001-829

LES PÉTROLES MOTOCO INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 2561, George V, Montréal-Est, district de Montréal, demanderesse contre PIERRE MICHEL SMITH, 517, 24^e Avenue, Lachine, QC, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

1. Un immeuble situé au 298, rue Soupras à l'Île-Bizard, connu et désigné comme étant:

« Un emplacement ayant front sur la rue Soupras dans la municipalité de la paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard, connu et désigné comme étant la subdivision dix-sept du lot originaire quatre-vingt-six (86-17) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de l'Île-Bizard, division d'enregistrement de Montréal. »

La mise à prix est fixée à 23 837,25 \$.

2. Un immeuble situé au 517-519 de la 24^e Avenue, Lachine, connu et désigné comme étant:

« Un emplacement situé en la cité de Lachine, ayant front sur la Vingt-quatrième Avenue, connu et désigné comme étant la partie sud du lot numéro soixante-treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent trente-huit (238-ptie S.73) aux plan et livre de renvoi officiels de la ville de Lachine, mesurant

vingt-quatre pieds et soixante-quinze centièmes de pied de profondeur (24,75 pi × 78,5 pi), mesures anglaises et plus ou moins, et borné comme suit: en front, à l'est, par la 24^e Avenue; en arrière, à l'ouest, par une ruelle (lot 238-92); d'un côté, au sud, par une ruelle (lot 238-72); et de l'autre côté, au nord, par le résidu dudit lot 238-73 du même cadastre. »

La mise à prix est fixée à 17 071,50 \$.

Ces montants représentent 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le VINGT-CINQUIÈME jour de FÉVRIER 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 4 janvier 1985 39213

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-009606-847

LES PLACEMENTS LAMANA INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1600, boulevard Saint-Martin est, tour A, Laval, district de Montréal, demanderesse, contre JEAN-CLAUDE DELORME, domicilié et résidant au 858, Hôtel-de-Ville, ville de Sainte-Dorothée, Laval, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Hôtel-de-Ville, ville de Laval, quartier Sainte-Dorothée, connu et désigné comme étant le lot numéro dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente-huit (38-10) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Dorothée, division d'enregistrement de Laval; avec une bâtisse dessus érigée portant le numéro 858, boulevard Hôtel-de-Ville, Sainte-Dorothée, ville de Laval. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, y attachées, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 13 591,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard, Je-me-Souviens, Laval, QC, le VINGT-SIXIÈME jour de FÉVRIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 4 janvier 1985

39214

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002955-842
S. 200-18-000280-840

FIDUCIE PRÊT & REVENU, corps politique dûment constitué, ayant son siège social et son bureau principal au 850, place d'Youville, Québec, en sa qualité de fiduciaire pour la Banque Royale du Canada, ayant un bureau au 700, place d'Youville, Québec, district de Québec, demanderesse, contre CLUB LE MONDE EN LIBERTÉ INC. a/s Jean Germain Huot, en sa qualité de syndic à la faillite de Le Club le Monde en Liberté Inc., exerçant sa profession au 888, rue Saint-Jean, Québec, défenderesse, et JEAN GERMAIN HUOT, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision deux du lot cent cinquante-neuf (159-2) du cadastre officiel pour la paroisse de Charlesbourg, avec bâtisses dessus construites portant notamment les numéros d'immeuble 48 et 54, boulevard Saint-Joseph, ville de Québec, circonstances et dépendances.

Désignation mobilière:

Haut-bâtisse

5 tables de patio avec parasols (plastique)

20 chaises de patio blanches (plastique)

2 air climatisé, no 517C3303

10 standing bars

9 bancs de bar

40 tabourets

5 tables rondes

3 tables carrées

1 système de discothèque comprenant:

2 tables tournantes Technis Quartz, séries nos 2A9J 05A 118 et DA9J 05A 137

1 amplificateur avec télé AB200, no 1445

4 caisses de son Cervin Véga, nos 2-B-36 et 2-D-32

1 enregistreuse Sharp, série no 211-267-59

1 égaliseur Télé EQ9

1 moniteur CMV, no C190077

1 radio AM-FM cassette et table tournante, no 444877

1 micro TOA IMP 2500, no 605

120 disques/33 tours

82 disques/45 tours

4 murs en miroir

1 piste de danse

4 bobines pour enregistrer

150 pieds de tube litgs

1 système de lumières comprenant:

2 roues de 4

1 roue de 12

2 roues de 1

2 spots

2 ventilateurs de 3 branches chaque

1 système de lumières de secours Magclay 07635

1 caisse enregistreuse Sharp ER 5500, no 6005555

1 toaster marque Kenmore

5 assiettes de métal

5 cabarets

1 cabaret de plastique

1 frigidaire 4 portes

1 frigidaire 1 porte
 1 kit de verres en vitre pour bar
 1 seau avec rouleau sur roulettes
 2 moppes
 2 balais
 1 seau à glace
 1 kit de bar
 1 kit de salières et de cendriers
 Bas-bâtisse
 4 bancs (dessus) de chaises en velours
 4 bancs de bar
 9 tables carrées
 20 chaises avec bras
 6 chaises en bois
 2 extincteurs chimiques 12272C
 1 moppe
 1 congélateur, no 865580
 2 compresseurs, nos AG3123306 et AA3090730
 1 compresseur (pepsi-cola), no 51899
 1 kit de jeu (faites la paire)
 1 chambre froide
 2 chauffe-eau, nos 30-25449 et 30-2678
 Division grange
 14 chaises de bois
 2 chaises en cuir
 1 kit de papier de 5 rouleaux
 1 kit de décoration de Noël
 1 boîte de verres en plastique
 1 boîte d'assiettes en plastique
 1 kit d'assiettes en vitre
 1 kit de couteaux, fourchettes, cuillères
 1 kit de verres en foam
 5 pots à bière
 1 cafetière
 2 poêles à 2 ronds, no 301
 8 tables en bois

5 bancs en métal
 1 chauffe-eau chaude, no 455871
 1 balleur pour blé d'inde, fabrication artisanale
 2 hots en métal
 1 kit de décoration d'antiquité comprenant: tout ce qui est attaché au mur et sur plancher dans la grange
 1 barrouette
 3 meules
 râteaux
 fourches
 3 roues de barrouette.

Pour être vendus en bloc, meubles et immeuble, suivant jugement de l'honorable Robert Lesage, J.C.S. du 28 décembre 1984.

La mise à prix est fixée à vingt-sept mille cinq cent soixante-deux dollars et cinquante cents (27 562,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT ET UNIÈME jour de FÉVRIER 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
 RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Québec, le 19 janvier 1985 39239

Rimouski

Fieri Facias de Terris
 Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Rimouski
 No 100-18-000039-842

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, bureau 500, Sainte-Foy, QC, G1V 4P2, ès qualités de mandataire de la Banque de Montréal, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la ville de Montréal, ayant un bureau au 1526, Jacques-Cartier, Mont-Joli, district de Rimouski, partie demanderesse,

contre YVON BANVILLE, domicilié à R.R. no 1, Mont-Joli, district de Rimouski, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rimouski, mis en cause.

Une terre située dans le Quatrième Rang de la Seigneurie Lepage et Thibierge dans la paroisse de Saint-Joseph-de-Lepage, de la contenance de six arpents de front par trente arpents de profondeur, borné au nord par la terre de Charles Beaulieu ou représentant, à l'est par celle d'Abraham Gagnon ou représentant, au sud par la Cinquième Rang et à l'ouest par la terre d'Édouard Morissette ou représentant, désignée comme étant les lots numéros quatre-vingt-trois, quatre-vingt-quatre et quatre-vingt-cinq (83, 84 et 85) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Lepage; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. À distraire la partie vendue suivant enregistrement 104921, les six lisières de terrain vendues au ministère de la Voirie, suivant enregistrement 142454, la partie vendue suivant enregistrement 125893 et la partie du lot 85 appartenant à Édouard Morissette, suivant enregistrement 141043, et à distraire des lots 84 et 85 parties vendues à Michel Banville suivant enregistrement 219978, et à distraire également dudit lot 85, la partie à être vendue à Marcel Banville, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur par deux cents pieds (200 pi) de profondeur, bornée à l'est à la propriété de Michel Banville, à l'ouest au résidu du lot 85, au nord au chemin du lac et au sud au résidu de la propriété de Yvon Banville. Sujet lesdits lots à une servitude de droit de passage en faveur d'Hydro-Québec, suivant enregistrement 141020 ainsi que celles portant enregistrement 84172, 84173 et 122583.

Un immeuble situé à Saint-Joseph-de-Lepage, composé d'un terrain désigné comme étant les lots numéros quatre-vingt-dix-huit et quatre-vingt-dix-neuf (98 et 99) de la paroisse de Saint-Joseph-de-Lepage; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. À distraire la partie vendue à Réginald Roussel suivant enregistrement 111218 et celles à Sa Majesté la Reine Elizabeth II, suivant enregistrement 149936 et la partie réservée par Marcel Banville, sujets à une servitude en faveur de la Compagnie de Pouvoir du Bas St-Laurent, suivant enregistrement 84179. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal, que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Rimouski, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à 32 025,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Rimouski, 337, rue Moreault, local SS04, Rimouski, le MERCREDI VINGT-SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MONIQUE LEPAGE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 7 janvier 1985

39250

Saguenay

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saguenay
Nos 240-18-000273-841
240-05-000059-841

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, ès qualités de mandataire de la Banque Nationale du Canada, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, et une succursale au numéro 11, rue Saint-Jean-Baptiste, Baie-Saint-Paul, district de Saguenay, partie demanderesse, contre DOMINIQUE LABROUSSE, éleveur de visons, demeurant au numéro 20, route 362, appartement 1, Baie-Saint-Paul, district de Saguenay, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la deuxième division d'enregistrement de Charlevoix, ayant un bureau au 4, rue Saint-Jean-Baptiste, Baie-Saint-Paul, mis en cause.

« La subdivision trois du lot originaire numéro cinq (5-3) au cadastre officiel pour la paroisse de Baie-Saint-Paul, seconde division d'enregistrement de Charlevoix.

Servitude: l'immeuble ci-dessus décrit à l'item désignation est sujet et jouit des servitudes suivantes savoir:

a) Une servitude par Visionnière Charlevoix Inc. en faveur de monsieur Jean-Guy Bilodeau établie aux termes d'un acte reçu devant Denis Cimon, notaire, le 16 décembre 1981, et dont copie a été enregistrée à Baie-Saint-Paul, le 18 décembre 1981, sous le numéro 60866.

b) Une servitude établie par destination de père de famille par monsieur Jean-Guy Bilodeau suivant acte en ce sens reçu devant Denis Cimon, notaire, le 28 décembre 1981, et dont copie a été enregistrée à Baie-Saint-Paul, le 29 décembre 1981, sous le numéro 60884.

Les biens suivants sont des immeubles par destination: 1 250 cages à reproduction avec nids et abreuvoirs; 2 000 cages à fourrure; 150 cages à reproduction; 150 cages à fourrure; 1 système de séchage des peaux. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 8 949,87 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Charlevoix no 2 à Baie-Saint-Paul, 4, rue Saint-Jean-Baptiste, Baie-Saint-Paul, le VINGT-SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1985 à QUINZE heures TRENTE.

Le shérif,

PIERRE GAUDREAU, *avocat*

Bureau du shérif
Cour supérieure

La Malbaie, le 20 décembre 1984

39145

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saguenay

Nos 240-18-000271-845

240-05-000082-843

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corporation légalement constituée, ayant un bureau à l'édifice Delta Phase ii, 2875, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Sainte-Foy, QC, partie demanderesse, contre DAME LUCETTE LAVOIE, maîtresse de maison, résidant et domiciliée au 25, route 138, Saint-Hilarion, comté de Charlevoix, district de Saguenay, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la deuxième division d'enregistrement de Charlevoix, ayant un bureau au 4, rue Saint-Jean-Baptiste, Baie-Saint-Paul, mis en cause.

« Un terrain de figure irrégulière, mesurant cent dix pieds (110 pi) de largeur dans sa ligne nord, sur trois cent deux pieds (302 pi) de profondeur dans sa ligne est et quatre cent seize pieds (416 pi) dans sa ligne ouest, mesures anglaises, étant partie du lot treize (ptie 13), rang trois, au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hilarion, avec maison d'habitation et dépendances dessus érigées; borné vers le nord par le rang IV, vers le sud par la route 138, vers l'ouest par le terrain de Léonidas Lavoie sur ledit lot 13 et vers l'est, partie par Lucette Lavoie et partie par Léonidas Lavoie ».

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment

de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 2 418,65 \$ compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Charlevoix no 2 à Baie-Saint-Paul, 4, rue Saint-Jean-Baptiste, Baie-Saint-Paul, le VINGT-SEPTIÈME jour de FÉVRIER 1985 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif,

PIERRE GAUDREAU, *avocat*

Bureau du shérif

Cour supérieure

La Malbaie, le 20 décembre 1984

39146

Saint-François

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saint-François

No 450-05-000126-835

S. 3065

CAISSE POPULAIRE DE ROCK FOREST, corporation légalement constituée et régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant un bureau au 5001, boulevard Bourque, Rock Forest, district de Saint-François, partie demanderesse, contre JEAN-GUY DION, homme d'affaires, domicilié et résidant au 897, route 220, Saint-Élie-d'Orford, district de Saint-François, partie défenderesse.

« Ces lots ou partie de lots connus comme étant:

A) Les subdivisions deux, cinq et sept du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-dix-huit (298-2, 298-5 et 298-7) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Ledit lot 298-2 est grevé d'un droit d'habitation en faveur de M. Roméo Dion, et Mme Emma Proteau, ledit droit d'habitation étant restreint à l'appartement que ledit Roméo Dion occupe présentement au second plancher d'un édifice commercial qui se trouve être une épicerie accommodation (au rez-de-chaussée), laquelle maison est construite sur la subdivision deux du lot originaire deux cent quatre-vingt-dix-huit (298-2) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford, ledit droit étant concédé pour la durée de la vie de M. Dion et de son épouse Emma Proteau, et ce, sans frais, étant non transportable, de plus, si ledit logement était inoccupé pendant une période d'un an consécutif, ce même et présent

droit d'habitation s'éteindrait automatiquement, le tout tel que plus amplement décrit à un acte enregistré sous le numéro 245844, le 13 juillet 1978, au bureau de la division d'enregistrement de Sherbrooke.

B) La redivision numéro quatre de la subdivision numéro trois du lot originaire numéro quatre cent soixante-six (466-3-4) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford.

C) Les redivisions cinq et six de la subdivision numéro un du lot originaire numéro quatre cent soixante et onze (471-1-5 et 471-1-6) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford.

D) Cette partie du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-dix-huit (298 partie) aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Orford. De figure irrégulière, cette partie du lot 298 est bornée vers le nord par le lot 298 partie (élargissement du chemin public), par les lots 298-7 et 298-2, vers l'est par les lots 298-7, 298-2 et 298 partie, vers le sud par le lot 298 partie, vers l'ouest par les lots 298-2 et 298 partie et peut être plus spécifiquement décrite comme suit: partant d'un point situé sur la nouvelle emprise nord du chemin public, cedit point étant situé à (7,62 m) à l'ouest du coin nord-ouest du lot 298-7; de là, dans une direction est, longeant le chemin public, suivant un azimuth de 184°35'12", une distance de (7,62 m) jusqu'au lot 298-7; de là, dans une direction sud, longeant la ligne ouest du lot 298-7, suivant un azimuth de 274°38'03", une distance de (45,72 m); de là, dans une direction est, longeant la ligne sud du lot 298-7, suivant un azimuth de 184°38'46", une distance de (30,48 m) jusqu'au lot 298-2; de là, dans une direction sud, longeant la ligne ouest du lot 298-2, suivant un azimuth de 274°38'03", une distance de (15,24 m); de là, dans une direction est, longeant la ligne sud du lot 298-2, suivant un azimuth de 184°38'46", une distance de (30,48 m); de là, dans une direction nord, longeant la ligne est du lot 298-2, suivant un azimuth de 94°38'03", une distance de (60,96 m) jusqu'au chemin public; de là, dans une direction est, longeant le chemin public, suivant un azimuth de 192°32'44", une distance de (11,59 m); de là, dans une direction est, longeant le chemin public, suivant un azimuth de 191°47'40", une distance de (6,29 m); de là, dans une direction sud, suivant un azimuth de 275°56'24", une distance de (182,21 m); de là, dans une direction ouest, suivant un azimuth de 5°56'27", une distance de (82,18 m); de là, dans une direction nord, suivant un azimuth de 94°38'03", une distance de (182,67 m) jusqu'au point de départ. Cette partie dudit lot 298 présentement décrite contient en superficie 12 198,75 mètres carrés; toutes les mesures indiquées à la présente description sont en mètres (SI). »

Les montants minimaux que les adjudicataires devront payer au shérif au moment des adjudications, en argent ou par chèques visés faits à l'ordre du ministre des Finances, sont fixés comme suit:

I. Pour les lots nos 298-7, 298-2 et la partie du lot no 298 décrite au paragraphe D de la présente description, tous ces lots étant du canton d'Orford et qui seront vendus en bloc, le prix minimal est de 43 562,50 \$;

II. Pour les lots nos 471-1-5 et 471-1-6 du canton d'Orford et qui seront vendus en bloc, le prix minimal fixé est de 400,00 \$;

III. Pour le lot no 298-5 dudit canton d'Orford, le prix minimal fixé est de 1 500,00 \$;

IV. Pour le lot no 466-3-4 dudit canton d'Orford, le prix minimal fixé est de 2,50 \$.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MARDI DIX-NEUVIÈME jour de FÉVRIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 24 décembre 1984

39162

Saint-Hyacinthe

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe

Nos 750-05-000568-82

750-18-000126-849

CAISSE DES JARDINS DE FINANCEMENT DE LONGUEUIL, ayant son bureau au 310, boulevard Sainte-Foy, Longueuil, district de Montréal, demanderesse, contre MARBOIS INC., ayant son siège social au 537, boulevard Laurier, Mont-Saint-Hilaire, district de Saint-Hyacinthe, et PIERRE DUBOIS, 5236, rue Dupuis, Montréal, district de Montréal, *et al.*, défendeurs.

« Un emplacement situé à Mont-Saint-Hilaire, connu et désigné comme étant la subdivision deux cent quinze du lot originaire trente-quatre (34-215) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hilaire, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur le long du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, et la même mesure en profondeur vers le nord-ouest par cent cinquante pieds (150 pi) de

profondeur, les lignes latérales étant parallèles. Cet immeuble est borné en front, vers le sud-est, par le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, vers le nord-est par une partie du même lot appartenant à Paul Rochefort; du côté sud-ouest par une partie du même lot appartenant à Jean-Guy Adam ou représentants et occupé par Madeleine Delhouse Chicoine ou représentants; et en profondeur, vers le nord-est par une partie du lot 34 appartenant à la ville de Mont-Saint-Hilaire. »

La mise à prix est fixée à la somme de 10 684,50 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif, au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Rouville, 1601, rue Edmond-Guillet, Marieville, le JEUDI VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME MARCEL LEMONDE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 27 décembre 1984 39169

Terrebonne

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-001059-843

BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE, corporation bancaire légalement constituée, ayant son siège social à Halifax, province de Nouvelle-Écosse et un bureau au 100, rue Principale, Hawkesbury, province d'Ontario, partie demanderesse, contre RICHARD CALVERLEY, domicilié au 400, rue Spence, Hawkesbury, province d'Ontario, partie défenderesse.

« Un certain emplacement connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de l'augmentation du canton de Grenville, comme étant le lot numéro quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro sept B du rang Six (7B-14, rg 6); avec bâtisses dessus érigées. »

La mise à prix est fixée à 4 205,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par

chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, 505, rue Béthanie, Lachute, QC, le SIXIÈME jour de MARS 1985 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 4 janvier 1985 39190

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 725-02-000073-849

BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE, corporation bancaire, ayant son siège social à Halifax, province de Nouvelle-Écosse, ayant un bureau au 240, rue Principale, Grenville, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre BRIAN DUFFY, domicilié à R.R. no 1, Pointe-au-Chêne, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Un certain morceau de terre connu et désigné aux plan et livre de renvois officiels de l'augmentation du canton de Grenville, comme étant le lot numéro trois, lettre A dans le rang Sept (3A, rg VII), ayant une superficie approximative de 51 acres et 1 perche; avec bâtisses dessus érigées. »

La mise à prix est fixée à 7 293,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, situé au 505, rue Béthanie, Lachute, QC, le SIXIÈME jour de MARS 1985 à NEUF heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 4 janvier 1985 39191

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-000904-841

BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE, corporation bancaire, ayant son siège social à Halifax, province de Nouvelle-Écosse et un bureau au 240, rue Principale, village de Grenville, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre FRANKLAND PRIDHAM, domicilié à R.R. 2, Bell-Falls, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Grenville, comme étant une partie du lot originaire numéro vingt-cinq, lettre B, dans le Dixième Rang (ptie 25B, rg X); montré par les lettres A-B-C-D-A sur un plan préparé par monsieur J. Arthur Lafrance, arpenteur-géomètre, le 30 juillet 1975, et plus amplement décrit comme suit: partant du point A sur ledit plan, situé du côté ouest du chemin public à trois cent quarante-huit pieds et neuf dixièmes (348,9 pi), au sud du point d'intersection dudit lot 25B, rang 10 et 26B, rang 10, dudit cadastre et du chemin public, de là, en direction sud le long du côté ouest du chemin public sur une distance de trois cent cinquante pieds (350 pi) jusqu'au point B dudit plan, de là, formant un angle intérieur de quatre-vingt-huit degrés, vingt-deux minutes et quatre dixièmes (88°22,4') en direction ouest sur une distance de quatre-vingt-seize pieds et trois dixièmes (96,3 pi) à la rivière Rouge, étant le point C sur ledit plan, de là, en direction nord, nord-ouest, le long de la rivière Rouge jusqu'au point D dudit plan, de là, en direction nord-est sur une distance de quatre-vingt-dix pieds et vingt-six centièmes (90,26 pi) jusqu'au point A.

Borné à l'est et au nord-est par chemin public, au sud par le résidu du lot, 25B, rang 10, appartenant à la succession de John McRae ou représentants, à l'ouest ou sud-ouest par la rivière Rouge, au nord-ouest par le résidu du lot 25B, rang 10, appartenant à la succession de John McRae ou représentants. Le côté nord-ouest du lot ci-haut décrit forme un angle intérieur de 90°01,5' avec le côté nord-est du lot ci-haut décrit; le tout mesures anglaises et plus ou moins; avec toutes les bâtisses dessus érigées.

La mise à prix est fixée à 13 231,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, situé au 505, rue Béthanie, Lachute, QC, le SIXIÈME jour de MARS 1985 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 4 janvier 1985

39192

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-001076-847

CAISSE POPULAIRE STE-PAULE, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social à Saint-Jérôme, 925, rue Labelle, province de Québec, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre ANDRÉ DESJARDINS, constructeur, domicilié et résidant au 1055, Val-des-Lacs, Sainte-Sophie, QC, partie défenderesse, et DAME JEANNINE FORTIN DESJARDINS, épouse dudit André Desjardins, domiciliée et résidant au 770, rue Mélançon, appartement 602, Saint-Jérôme, QC, partie mise en cause.

« Un immeuble situé en la municipalité de Sainte-Sophie dans le district de Terrebonne, composé comme suit, savoir:

a) Le lot numéro six de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent soixante-quatre (no 464-6) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Sophie, ayant une superficie de trois mille neuf cent soixante-quatorze pieds carrés (3 974 pi²), le tout mesures anglaises.

b) Le lot numéro six de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent soixante-cinq (no 465-6) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Sophie, ayant une superficie de neuf mille neuf cent soixante-trois pieds carrés (9 963 pi²), le tout mesures anglaises.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées notamment une maison à deux étages portant le numéro 1055, Val-des-Lacs.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble, et plus particulièrement avec droit de passage à pied et en voiture en commun avec ceux y ayant droit, à perpétuité dans le chemin privé se trouvant situé au sud-est de l'immeuble vendu, lequel chemin mesure soixante-six pieds (66 pi) de largeur et permet de communiquer de l'immeuble hypothéqué au chemin public (rue Val-des-Lacs). »

La mise à prix est fixée à 9 975,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1985 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 3 janvier 1985 39193

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-003996-829

INES IRENE CARCIA, partie demanderesse, contre LES HÉRITIERS DE SÉBASTIEN GARCIA, partie défenderesse.

Un certain emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot numéro vingt-trois C dans le Sixième Rang du canton d'Abercrombie (23C, 6^e Rang), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hippolyte dans le comté de Terrebonne, ladite partie du lot devant mesurer cent cinquante pieds de largeur par cent cinquante pieds de longueur, mesures anglaises et plus ou moins à être bornée comme suit: au nord par le chemin public, à l'ouest par la terre de César Monat, au sud et à l'est par le résidu du même lot appartenant à Gordon Snyder, sans bâtisse, et avec droit de passage pour ledit acquéreur, sur le chemin déjà existant sur le lot no 24-B et conduisant au lac, jusqu'au moment où il en sera décidé autrement par dame D. Snyder ou successeurs. Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 1 056,70 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par

chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 3 janvier 1984 39194

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-004156-848

GASTIER INC., 8455, boulevard Langelier, Saint-Léonard, district de Montréal, partie demanderesse, contre ÉTABLISSEMENT MARCASIT, 201, Saint-Zotique est, Montréal, district de Montréal, partie défenderesse.

« Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision officielle du lot soixante-deux du lot originaire numéro soixante et un (61-62) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne.

Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision officielle du lot soixante-trois du lot originaire numéro soixante et un (61-63) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Terrebonne. »

La mise à prix pour le lot 61-62 est fixée à 3 570,00 \$ et pour le lot 61-63, elle est fixée à 2 677,50 \$, soit 25 % de leur évaluation d'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 3 janvier 1985 39195

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Terrebonne
 No 700-02-000978-842

LA CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-HIPPOLYTE, corporation municipale légalement constituée, ayant un bureau au 2274, boulevard Les Hauteurs, Saint-Hippolyte, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre LARRY GOODMAN, d'adresse inconnue, étant propriétaire d'un lot portant le numéro 10-183, sis dans la municipalité de Saint-Hippolyte, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Un emplacement sis dans la municipalité de Saint-Hippolyte, connu et désigné comme étant la subdivision officielle numéro cent quatre-vingt-trois du lot originaire numéro dix (10-183) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hippolyte; tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeubles. »

La mise à prix est fixée à 489,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage Saint-Jérôme, QC, le VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1985 à QUINZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
 MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Saint-Jérôme, le 3 janvier 1985 39196

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Terrebonne
 No 700-02-002343-847

THERMO PAGÉ INC., 2893, rue Labelle, Prévost, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre CÉCILE HÉROUX, 1620, rue de la Nichée, Sainte-Adèle, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un certain emplacement situé dans la ville de Sainte-Adèle et étant composé du lot numéro vingt-deux de la subdivision du lot numéro quinze A (lot no 15A-22)

dans le Premier Rang du canton de Morin, au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle, division d'enregistrement de Terrebonne. Avec un immeuble dessus érigé et portant le numéro d'immeuble 1620, de la Nichée, Sainte-Adèle.

La mise à prix est fixée à 13 806,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-HUITIÈME jour de FÉVRIER 1985 à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
 MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Saint-Jérôme, le 3 janvier 1985 39197

Trois-Rivières*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Trois-Rivières
 No 400-02-000426-849
 S. 400-18-000039-846

VILLE DE BÉCANCOUR, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 1295, avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, district de Trois-Rivières, demanderesse, contre DAME MADELEINE CHAMPAGNE, domiciliée et résidant au 629, rue Noiseau, Trois-Rivières, dit district, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Nicolet no 1, 3050, avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, district de Trois-Rivières, mis en cause.

« Deux lots de terre situés sur le 4^e Rang des concessions de la paroisse de Gentilly, connus et désignés comme faisant partie du lot numéro sept cent quarante-trois (743 ptie) au cadastre officiel de la paroisse de Gentilly, comté de Nicolet, ces lots se trouvant situés sur une rue faisant partie du même lot préparé par Georges Gariépy, arpenteur-géomètre, le 28 mai 1974, par les lettres C et D; mesurant chacun de ces lots une largeur de soixante-quatre pieds (64 pi) sur une profondeur de cent onze pieds (111 pi) pour former un emplacement de cent vingt-huit pieds (128 pi) de lar-

geur sur cent onze pieds (111 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins; cet emplacement borné comme il suit: au sud-ouest par la rue ci-dessus mentionnée, au nord-ouest par le terrain de Claude Arpin, au nord-est par une autre partie dudit lot no 743 appartenant au vendeur et au sud-est par une autre partie dudit lot no 743 appartenant au vendeur; tel que le tout se trouve actuellement et que l'acquéreur déclare bien connaître pour l'avoir vu et examiné et s'en trouver satisfait. »

La mise à prix est fixée à 309,53 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Nicolet no 1, 3050, avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, district de Trois-Rivières, le MARDI DIX-NEUVIÈME jour de FÉVRIER 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ME JEAN PAUL COSSETTE

39170

Ventes pour taxes, avis de publication

Ville d'Outremont

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville d'Outremont, que la liste des immeubles devant être vendus à l'enchère publique dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville au 530, avenue Davaar, Outremont, le lundi 21 janvier 1985 à 11 heures, pour défaut de paiement des taxes, a été publiée aux quotidiens «Le Devoir» et «The Gazette» les 15 décembre 1985 et 5 janvier 1985, le tout conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Outremont, le 19 janvier 1985

Le greffier,
JOCELYNE PERREAULT

39147

Ville de Westmount

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de Westmount, conformément aux dispositions de l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, que la liste des immeubles devant être vendus à l'enchère publique dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de la ville de Westmount, 4333, rue Sherbrooke, Westmount, QC, le mercredi 30 janvier 1985 à 10 heures, pour défaut de paiement des taxes municipales

et scolaires, a été publiée aux journaux « Le Devoir » et « The Gazette » le 9 janvier 1985 et au journal « The Westmount Examiner » le 10 janvier 1985.

Le présent avis remplace celui paru à la *Gazette officielle du Québec* (Partie 1) du samedi, 5 janvier 1985, se rapportant à la publication, en date des 27 et 28 décembre 1984, de la liste des immeubles devant être vendus pour défaut de paiement des taxes le lundi 14 janvier 1985, la date de cette vente ayant été reportée au mercredi 30 janvier 1985.

Westmount, le 10 janvier 1985

39189

Le greffier de la ville,
P. PATENAUDE

Errata

ASSOCIATION DES ÉDITEURS DE LOGICIELS DU QUÉBEC INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis de lettres patentes paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1983 11 19, à la page 5230 du numéro 46, relativement à « ASSOCIATION DES ÉDITEURS DE LOGICIELS DU QUÉBEC INC. », de façon à ce que la date de constitution se lise: 1983 10 11.

10

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2161-2189

FESTIVAL INTERNATIONAL DES MENUS TRADITIONNELS

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis de lettres patentes paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1983 11 19, à la page 5235 du numéro 46, relativement à « FESTIVAL INTERNATIONAL DES MENUS TRADITIONNELS », de façon à ce que la date de constitution se lise: 1983 10 20.

10

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2161-2122

LES IMMEUBLES TRANS-UNIS INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modification paru à la *Gazette officielle du Québec*, le 1983 11 19, à la page 5227 du numéro 46, relativement à « IMMEUBLES TRANS-UNIS INC. », de façon à ce que la nouvelle dénomination sociale se lise: « LES IMMEUBLES TRANS-UNIS INC. »

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2160-6728

INDEX

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

118

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE (*Prolongation du délai aux municipalités pour donner leur avis*) 136MRC DE SEPT-RIVIÈRES (*Entrée en vigueur du Règlement de modification de contrôle intérimaire*) 136

ASSURANCE-RÉCOLTE — LOI SUR L'

CÉRÉALES COMMERCIALES (*Prix unitaires et taux de cotisation*) 137CÉRÉALES CULTIVÉES POUR LA SEMENCE (*Prix unitaire et taux de cotisation*) 138POMMES DE TERRE (*Prix unitaires et taux de cotisation*) 139

AVIS DIVERS

ASSEMBLÉE ÉVANGÉLIQUE DE LA RIVE-SUD (*L.P.S.*) 140SUCCESION ARMAND VEILLEUX (*Bénéfice d'inventaire*) 140SUCCESION GÉRARD MÉNARD (*Bénéfice d'inventaire*) 140SUCCESION GÉRARD TELLIER (*Bénéfice d'inventaire*) 141SUCCESION HUBERT THIEMANN (*Bénéfice d'inventaire*) 141SUCCESION MADELEINE FORTIER (*Bénéfice d'inventaire*) 141SUCCESION PIERRE-PAUL HALLÉ (*Bénéfice d'inventaire*) 141SUCCESION RÉJEAN GILBERT (*Bénéfice d'inventaire*) 142SUCCESION RÉJEAN GILBERT (*Bénéfice d'inventaire*) 142SUCCESION ROLAND NOËL (*Bénéfice d'inventaire*) 142VILLE DE DRUMMONDVILLE (*Sidac Alain Limoges de Drummondville*) 143VILLE DE MONTRÉAL (*La Promenade Fleury*) 143VILLE DE SAINT-GEORGES-OUEST (*Rachat d'obligations*) 143VILLE D'HUDSON (*Rues et ruelles*) 143

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

CAISSE D'ÉCONOMIE DE LA VALLÉE DE L'AMIANTE (*Changement de nom*) 144CAISSE D'ÉCONOMIE DES EMPLOYÉS PÉTRO-CANADA (*Changement de nom*) 144CAISSE POPULAIRE DE FRAMPTON (*Changement de nom*) 145CAISSE POPULAIRE DE SAINT-SAUVEUR (*Modification de territoire*) 145CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE NOTRE-DAME DES PINS (*Changement de nom*) 145CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE ST-FRANÇOIS DU LAC (*Fusion*) 145CAISSE POPULAIRE TÊTE À LA BALEINE (*Changement de nom*) 145PETRO-CANADA EMPLOYEES CREDIT UNION (*Changement de nom*) 144

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

Albertino Grenier 145

Anthony Norman Vicira 146

Cécile Josephite Tremblay 146

Claire Beaudoin 146

Edgar Petralba 146

Francine Morin 146

Françoise Poitras 146

Georges Prekatsounakis 146

Germain Vir alias Vear 146

Giambattista Cattaneo 147

Gilles Clément 147

Gilles Léger dit Gilles Vachon 147

Jean-Louis Boutin 147

Joseph Charles Fernand Mottet 147

Joseph Gratien Roland dit Christian Côté 147

Joseph Réal Michel Prévost dit Labelle 147

Julie L'Écuyer 148

Marie Antoinette Marguerite Pilotte 148

Marie Blanche Hélène Domaine 148

Marie Caroline Armande St-Pierre 148

Marie Perpétue Herménie Lessard dite Laurence Lessard 148

Marie Rose de Lima 148

Mary Ann Carmen Mercier 148

Maurice Boisvert 148

Meyer Hazizi 149

Myer Naiman 149

Raymonde Bouchard (Raymonde Cauchon) 149

Rosabelle Galarneau 149

Sandra Margaret Hayford 149

Vann Kin So 149

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

SUCCESION BERNARD JACOBSON (*Lettres de vérifications*) 149

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION

IMMEUBLES TRANS-UNIS INC. (*Erratum*) 186

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES

ASSOCIATION DES ÉDITEURS DE LOGICIELS DU QUÉBEC INC. (*Erratum*) 185FESTIVAL INTERNATIONAL DES MENUS TRADITIONNELS (*Erratum*) 185

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

DISSOLUTION — DEMANDES DE

2313-3697 QUÉBEC INC. 150

AGENCE BERNARD TARDIF INC. 150

ALAIN HÉBERT INC. 150

ATELIER DE RESTAURATION DE MONTRÉAL 150

AU CHALET DORÉ INC. 150

BERNARD TARDIF AGENCY INC.	150
BOIS DE CHAUFFAGE DE LA CAPITALE (1981) INC.	150
BOUTIQUE L'INSPIRATION INC.	151
BOUTIQUE PIERRETTE LEGROS INC.	151
BRASSERIE STE-ANNE INC.	151
CANADIAN SUNRISE FUR LTD.	151
CENTRE DE PSYCHOLOGIE COGNITIVE ET DÉVELOPPEMENTALE (QUÉBEC) INC.	151
CHARTRAND. COUTURE & ASSOCIÉS INC.	151
CLUB AUTO NEIGE 65 D'ALMA INC	151
COMPAGNIE DE GESTION BREAUULT & DÉSILETS INC.	152
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION ET EN INFORMATIQUE C. A. D. I. N. INC.	152
CONSTRUCTION VELUM INC.	152
CRÉATION PAULINE RAYMOND INC.	152
ELMHURST ST. HOLDINGS INC.	152
FOURRURES CANADIENNES LEVER DU SOLEIL LTÉE.	151
GESTION H. & B. LTÉE	152
HAG INVESTMENT CO. LTD.	152
HARNOR HOLDINGS INC.	153
HARRY PARNASS INC.	153
HÔTEL UNION INC.	153
HUZZAR HOLDINGS LTD.	153
JARDIN DU PLATEAU INC	153
JULIEN DUBÉ INC.	153
KOM INTERNATIONAL LTD.	153
KOM INTERNATIONAL LTÉE	153
LA CIE DE BOIS E. BOUILLON LTÉE	153
LA COMPAGNIE DE L'ÉCLAIREUR LIMITÉE	154
LA CORPORATION D'IMMEUBLES RENAUD	154
L'ASSOCIATION DES LOCATAIRES DES APPARTEMENTS DU PORTAGE	154
LE CENTRE THOMAS MERTON - MAISON STE-MONICA	154
LEFEVRE & LEDOUX INC.	154
LES CHANTIERS MARITIMES DE CHARLEVOIX LIMITÉE	154
LES ENTREPRISES COMPARE INC.	154
LES ENTREPRISES EN MÉCANIQUE P.M.V. LTÉE	155
LES ENTREPRISES R. BRASGOLD INC.	155
LES ESSENCES R.D.	155
LES IMMEUBLES STRASBOURG INC.	155
LES LOCATIONS ROCOTO LTÉE.	155
LES PORTES COLONIAL (ST-HYACINTHE) INC.	155
LIBRAIRIE ALYRE INC.	155
LOCATION DE CAMION C.T.L. INC.	156
LUKIAN PLASTIC CORP.	156
M. DROLET TRANSPORT INC.	156
MÉCANIQUE VÉGA INC.	156
MEUBLES BERNARD AUGER LTÉE	156
O C A I INC.	156
PETER DRY CLEANERS LTD	156
PHILIPPE VÉZINA INC.	156
PHOTO PROGRÈS LTÉE	157
PLACEMENTS HUZZAR LTÉE	153
PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES BREST INC.	157
R. BRASGOLD ENTERPRISES INC.	155
RENAUD REALTIES CORPORATION	154
RESTAURANT LA LORRAINE INC.	157
RYJE INC.	157
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT DE L'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE INC.	157
TÉMISKO INC.	157
TEXTILE BIAIS INC.	157
THOMAS MERTON CENTRE - ST. MONICA HOUSE	154
VALROYAL CORPORATION	157
W.H. ADAM LTÉE	158

COMPAGNIES MINIÈRES — LOI SUR LES**AVIS DIVERS**

LES PÉTROLES LADUBORO LTÉE (L.R.P.) (L.P.S.)	158
--	-----

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA**AVIS DE QUALITÉ**

Jean Lapointe	158
Louis-Philippe Laruc	158
Mario Côté	158
Mario Patry	159
Micheline Côté	159
Pierre Roy	159
Richard Salib	159
Stéphane Mathieu	159

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES**AMENDEMENT**

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES JARDINS BOURASSA	117
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TERRASSE TURGEON-PERIGNY	117
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 1750 CEDAR INC., SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	117

FORMATION

6240-6250 BIENVILLE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	117
PREMIUM HOTELS LIMITED PARTNERSHIP	117
PREMIUM HOTELS, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	117
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 5680 GRANDE ALLÉE	117
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE BROSSARD	117
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CHOMEDEY	117
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CÔTE VERTU	117
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LANGELIER	117
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MEDICAIR	118
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE MIDLAND ENR.	118
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VIMONT	118

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES**AFFAIRES MUNICIPALES****DIVERS**

MRC DU DOMAINE-DU-ROY (<i>Entente - gestion de déchets</i>)	160
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINTE-AGATHE (<i>Fusion</i>)	160

NOMINATION (S)

GILLES BISSONNETTE, C.D. (<i>Aide de camp honoraire</i>)	161
GUY LAMBERT, C.D. (<i>Aide de camp honoraire</i>)	161
MICHEL GIGUÈRE, C.D. (<i>Aide de camp honoraire</i>)	161

PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE — LOI SUR LA

TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE	162
---	-----

SOUSSIONS — DEMANDES DE

MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD	162
MUNICIPALITÉ DE PASPÉBIAC	163
VILLE DE GRANBY	164
VILLE DE SAINT-GEORGES-OUEST	164

**SYNDICATS PROFESSIONNELS —
LOI SUR LES**

COMITÉ SYNDICAL DES RÔTISSERIES BENNY (LONGUEUIL) INC. (<i>Formation</i>)	165
--	-----

VENTE PAR LICITATION

CURATEUR PUBLIC DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. DUFRESNE	165
---	-----

VENTES PAR SHÉRIF**ABITIBI**

VIENS <i>ET AL.</i> c. LIZOTTE	166
--------------------------------	-----

BEAUHARNOIS

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. MERCIER <i>ET AL.</i>	167
---	-----

IBERVILLE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LES BOÎTES ST-JEAN INC.	167
LAVIGNE ET FRÈRES INC. c. BOUCHARD	168

JOLIETTE

COMPAGNIE D'HYPOTHÈQUES CANADA PERMANENT c. LES ISOLATIONS BRANDON INC. <i>ET AL.</i>	169
GAGNÉ ET LAROUCHE INC. c. GUILBAULT	169
GARAGE P. E. SAVIGNAC LTÉE c. SAVIGNAC <i>ET AL.</i>	170
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-RODRIGUEZ c. PLOUFFE	170

MINGAN

VILLE DE SEPT-ÎLES c. ROSS <i>ET AL.</i>	171
--	-----

MONTREAL

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. TRUDEAU <i>ET AL.</i>	171
BANQUE DE MONTREAL c. GIACOMODONATO <i>ET AL.</i>	172

BANQUE NATIONALE DE PARIS (CANADA) c. MEYER <i>ET AL.</i>	173
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. GAGNON	173
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. MADORE <i>ET AL.</i>	174
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. ROMOFF	174
IMPRIMERIE LÉTOURNEAU LTEE c. BLAIN	174
PÉTROLES MOTOCO INC. c. SMITH	175
PLACEMENTS LAMANA INC. c. DELORME	175

QUÉBEC

FIDUCIE PRÊT & REVENU c. CLUB LE MONDE EN LIBERTÉ INC. <i>ET AL.</i>	176
---	-----

RIMOUSKI

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. BANVILLE	177
--	-----

SAGUENAY

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. LABROUSSE	178
SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT c. LAVOIE	179

SAINT-FRANÇOIS

CAISSE POPULAIRE DE ROCK FOREST c. DION	179
---	-----

SAINT-HYACINTHE

CAISSE DESJARDINS DE FINANCEMENT DE LONGUEUIL c. MARBOIS INC. <i>ET AL.</i>	180
--	-----

TERREBONNE

BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE c. CALVERLEY	181
BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE c. DUFFY	181
BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE c. PRIDHAM	182
CAISSE POPULAIRE STE-PAULE c. DESJARDINS <i>ET AL.</i>	182
GARCIA c. LES HÉRITIERS DE SÉBASTIEN GARCIA	183
GASTIER INC. c. ÉTABLISSEMENT MARCASIT	183
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE c. GOODMAN	184
THERMO PAGÉ INC. c. HÉROUX	184

TROIS-RIVIÈRES

VILLE DE BÉCANCOUR c. CHAMPAGNE	184
---------------------------------	-----

**VENTES POUR TAXES, AVIS DE
PUBLICATION**

VILLE D'OUTREMONT	185
VILLE DE WESTMOUNT (<i>Avis de correction</i>)	185

